

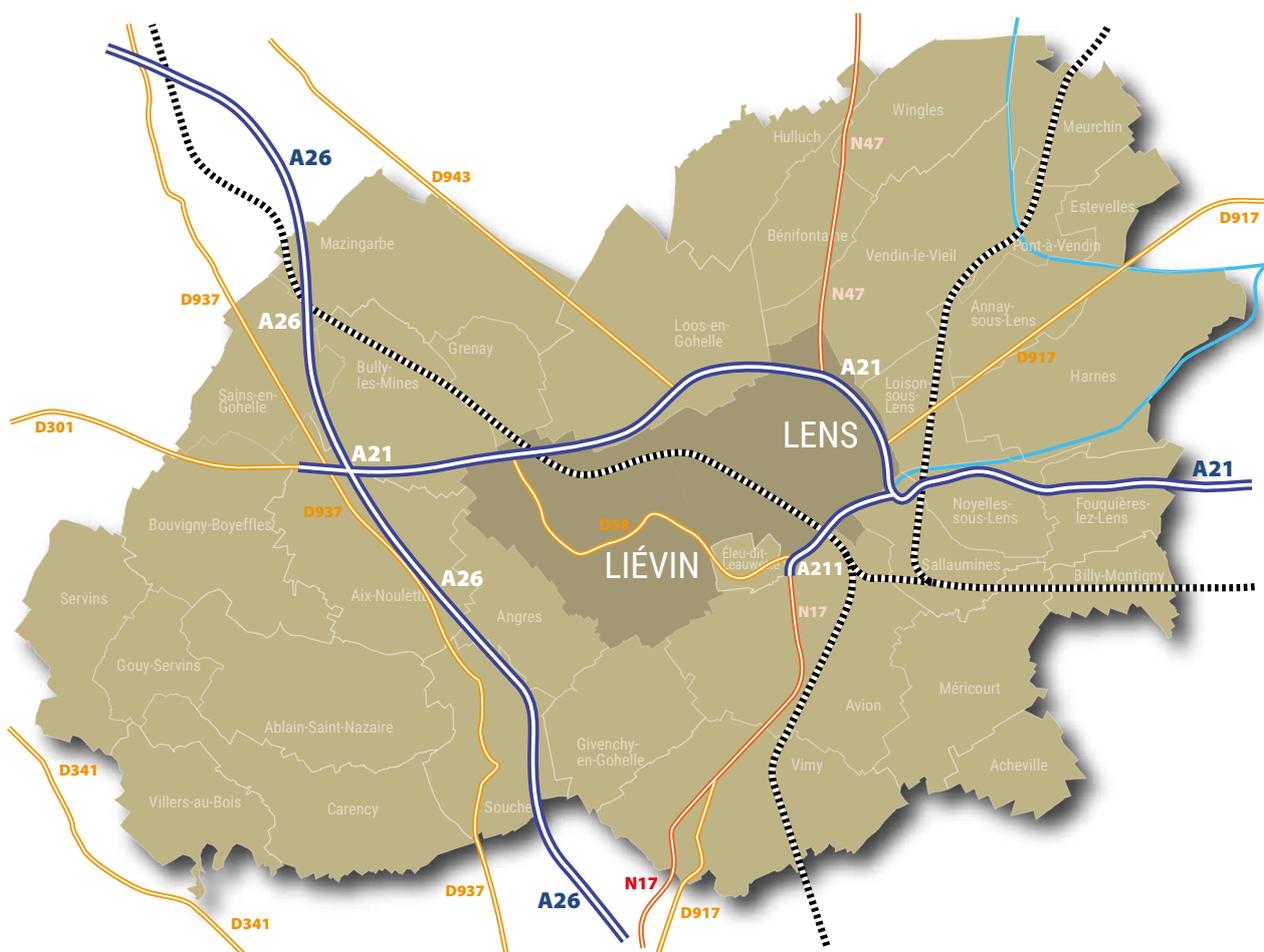
2023

# Rapport d'activités



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin



**36**  
communes

réparties sur un territoire de 240 km<sup>2</sup>. Elles forment un archipel urbain relativement dense : plus de 1 000 habitants au km<sup>2</sup>.

**245 000**  
habitants

C'est le nombre d'habitants de l'agglomération. Cela représente 20% de la population du Pas-de-Calais.

**202**  
millions

C'est le budget dont dispose la CALL.

## Une agglomération riche de 36 communes

Ablain-saint-Nazaire  
Acheville  
Aix-Noulette  
Angres  
Annav-sous-Lens  
Avion  
Bénifontaine  
Billy-Montigny  
Bouvigny-Boyeffles

Bully-les-Mines  
Carency  
Eleu-dit-Leauwette  
Estevelles  
Fouquières-lez-Lens  
Givenchy-en-Gohelle  
Gouy-Servins  
Grenay  
Harnes

Hulluch  
Lens  
Liévin  
Loison-sous-Lens  
Loos-en-Gohelle  
Mazingarbe  
Méricourt  
Meurchin  
Noyelles-sous-Lens

Pont-à-Vendin  
Sains-en-Gohelle  
Sallaumines  
Servins  
Souchez  
Vendin-le-Vieil  
Villers-au-Bois  
Vimy  
Wingles

# Mieux comprendre le fonctionnement de la CALL



Conseil communautaire - CALL

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin offre une nouvelle conception de l'organisation du pouvoir local, en intégrant l'idée de projet, là où il n'y avait auparavant que de la gestion. Elle agit pour que l'action publique soit plus efficace, plus rapide et plus cohérente dans notre vie quotidienne et sur notre territoire. C'est une communauté de projets et de services. Elle est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) français à fiscalité propre, qui prévoit une grande intégration de ses communes membres.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Pour bâtir et décliner ses politiques, la CALL travaille avec les 36 communes qui la composent.**

Elles sont une composante essentielle de son action et siègent à travers la représentation de leur maire et de leurs conseillers au Conseil communautaire.

**La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est administrée par une assemblée délibérante appelée « Conseil Communautaire » qui règle, par ses « délibérations », les affaires de l'agglomération.**

**Le Conseil est composé de 91 membres : les conseillers communautaires, et se tient en salle du Conseil, rue Lavoisier à Lens.** Les conseillers sont élus par les citoyens lors des élections municipales. Pendant les séances publiques, le conseil examine l'ensemble des délibérations, présentées préalablement en commission. Chaque délibération est prise à la majorité des suffrages exprimés.

## LE BUREAU

Le Bureau est élu parmi les membres du Conseil communautaire. Il est composé d'un Président, de 15 vice-présidents et de 20 membres, soit un représentant par commune.

**Le Bureau prépare les travaux du Conseil. Pour cela, il s'appuie sur ceux réalisés par les différentes commissions. Il veille à la mise en pratique des politiques de l'Agglo, il en définit les axes**

**stratégiques.** Le président peut inviter toute personne qualifiée dans le cas où une question particulière intéressant une compétence de la Communauté d'agglomération serait inscrite à l'ordre du jour.

## LES COMMISSIONS

Elles ont pour mission d'étudier les questions relatives aux compétences de la CALL. Leurs travaux seront ensuite soumis au Bureau puis au Conseil communautaire. Elles formulent uniquement des avis.

## LES SERVICES

**L'organisation fonctionnelle de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin comprend le cabinet du Président, les services administratifs, techniques et spécialisés.** Les agents communautaires sont placés sous l'autorité du Président, Sylvain Robert et par délégation à la Directrice Générale des Services. **Plus de 240 agents préparent et exécutent les décisions prises par le Conseil et le Bureau.** Ces professionnels exercent sur l'ensemble du territoire au siège à Lens mais aussi sur d'autres communes ; Méricourt, Bénifontaine, Aix-Noulette notamment. **Ils occupent un large éventail de métiers ; juriste, comptable, soigneur d'animaux, ingénieur des travaux, agent d'entretien, graphiste, informaticien ...**

## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

### ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Président : Laurent DUPORGE

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président : Bernard BAUDE

### DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Président : Alain BAVAY

### RESSOURCES ET MOYENS

Président : Jean-Marie ALEXANDRE

# Compétences, missions ... Que fait la CALL ?

## LA PROPRETÉ ET CADRE DE VIE



La CALL

- collecte et traite les déchets ;
- gère les déchèteries et les recycleries ;
- entretient les espaces publics communautaires.



## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La CALL

- fournit l'eau potable ;
- gère l'assainissement ;
- protège les milieux aquatiques ;
- prévient les inondations.

## L'ENVIRONNEMENT



La CALL :

- préserve la qualité des espaces naturels ;
- encourage le tri et la prévention des déchets ;
- soutient l'agriculture péri-urbaine ;
- accompagne la transition énergétique.



## LA MOBILITÉ

La CALL :

- développe les transports en commun (via le SMT) ;
- aménage le réseau cyclable d'intérêt communautaire ;
- encourage les modes de déplacements alternatifs.



## L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT

La CALL :

- soutient l'innovation et les pôles d'excellence ;
- finance l'Office de Tourisme ;
- attire et accueille les touristes.

## L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La CALL :

- soutient l'immobilier d'entreprise ;
- favorise l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ;
- accompagne les entreprises ;
- développe les filières d'excellence et les clusters.

## L'HABITAT ET LE LOGEMENT



La CALL :

- soutient la construction ;
- renforce l'accès au logement pour tous ;
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation ;
- finance le logement social ;
- réglemente la location de l'habitat privé.

## LES SAVOIRS ET LE SPORT



La CALL

- soutient le musée du Louvre-Lens ;
- soutient la lecture publique et l'enseignement artistique ;
- assure la promotion du patrimoine local ;
- soutient les grands événements culturels et sportifs ;
- soutient les associations culturelles ;
- aide les associations et les clubs sportifs amateurs ;
- favorise le sport pour tous.

# Les élus communautaires



## Le Président

**Sylvain ROBERT**

Maire de Lens

## Les Vice-Présidents

**Laurent DUPORGE**

Développement économique  
et enjeux métropolitains

**Alain BAVAY**

Cohésion Sociale

**Bernard BAUDE**

Transition durable

**Jean-Marie ALEXANDRE**

Finances et Prospective

**André KUHCINSKI**

Coopération territoriale  
et Mutualisation

**Christian PEDOWSKI**

Administration générale

**François LEMAIRE**

Habitat et Politique du logement

**Philippe DUQUESNOY**

Economie touristique

**Daniel KRUSZKA**

Ambition numérique

**Pierre SÉNÉCHAL**

Eau et Assainissement

**Christelle BUISSETTE**

Dynamiques culturelles

**Alain ROGER**

ERBM et Renouveau urbain

**Alain LHERBIER**

Collecte  
et valorisation des déchets

**Jean LETOQUART**

Politique foncière

**Laurent POISSANT**

Rayonnement sportif

## Les conseillers délégués

**Agnès LEVANT**

Chargée de la politique territoriale de santé, dépendance

**Alain DUBREUCQ**

Chargé des mobilités

**Bruno TRONI**

Chargé de la Gestion de la Ressource et du Cycle de l'Eau

**Donata HOCHART**

Chargée du Développement des énergies renouvelables

**Geoffrey MATHON**

Chargé de l'agriculture de proximité et de l'approvisionnement local

**Ludovic GAMBIEZ**

Chargé de l'Économie Sociale et Solidaire

**Philippe LA GRANGE**

Rapporteur Général du budget

**Sébastien MESSENT**

Chargé de la politique « Zéro déchets » et de la lutte contre les dépôts sauvages

**Yves TERLAT**

Chargé de l'habitat privé

## Les conseillers (par commune)

**Ablain-saint-Nazaire** : Philippe VANTORRE / **Acheville** : Philippe LA GRANGE / **Aix-Noulette** : Christine ROSZAK – Nesrédine RAMDANI / **Angres** : Anouk BRETON – Pascal CARON / **Annay-sous-Lens** : Yves TERLAT – Martine DEMEYERE / **Avion** : Abdeljalil IDYOUSSEF – Perrine CIOFFI – Jean LETOQUART – Christelle VERNACK – Pierre CHERET – Brigitte PETIT / **Bénifontaine** : Nicolas GODART / **Billy-Montigny** : Bruno TRONI – Nathalie MEGUEULLE MANIER – Patrick CANIVEZ / **Bouvigny-Boyeffles** : Maurice VISEUX / **Bully-les-Mines** : François LEMAIRE – Caroline LOUBAT – Stéphane SIKORA – Catherine DAMBRINE / **Carency** : Justin CLAIRET / **Eleu-dit-Leauwette** : Alain BAVAY / **Estevelles** : Estelle SZABO / **Fouquières-lez-Lens** : Donata HOCHART – Christophe CIURYS / **Givency-en-Gohelle** : Pierre SENECHAL / **Gouy-Servins** : Alain LHERBIER / **Grenay** : Vincent TENELIER – Christelle BUISSETTE – Gaston CHOQUENET / **Harnes** : Philippe DUQUESNOY – Jeanne HOUZIAUX – Joachim GUFFROY – Corinne TATE / **Hulluch** : André KUHCINSKI – Violette DUFOUR / **Lens** : Sylvain ROBERT – Fatima AIT-CHIKHEBBIH – Arnaud DESMARETZ – Laure MEPHU NGUIFO – Jean-François CECAK – Cécile BOURDON – Farid BOUKERCHA – Hélène CORRE – Dominique REAL – Bruno CLAVET / **Liévin** : Laurent DUPORGE – Jérôme DARRAS – Samia SADOUNE – Daniel DERNONCOURT – Martine GERMA – Yvon LEJEUNE – Henri JACKOWSKI – Katy CLEMENT – Sophie RUSIN – Louis MOMPEU / **Loison-sous-Lens** : Daniel KRUSZKA – Françoise TOULOUSE / **Loos-en-Gohelle** : Geoffrey MATHON – Christine STIEVENARD / **Mazingarbe** : Laurent POISSANT – Virginie MARTEL – Joël OUVRY / **Méricourt** : Bernard BAUDE – Laurent DUCAMP – Ludivine HENNEAU PLOUVIER – Latifa AIT-ABDERRAFII / **Meurchin** : Frédéric ALLOÏ – Brigitte MARTIN / **Noyelles-sous-Lens** : Alain ROGER – Sabine FINEZ / **Pont-à-Vendin** : Nicolas FRANCKE / **Sains-en-Gohelle** : Alain DUBREUCQ – Dorise TRANAIN / **Sallaumines** : Christian PEDOWSKI – Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ – Steven VANDEVOORDE / **Servins** : Nadine DUCLOY / **Souchez** : Jean-Marie ALEXANDRE / **Vendin-le-Vieil** : Ludovic GAMBIEZ – Carine BANAS – Jean-Noël GODART / **Villers-au-Bois** : Bernadette DOUTREMEPUICH / **Vimy** : Christian PRIMONT – Agnès LEVANT / **Wingles** : Sébastien MESSENT – Virginie COLLART – Georges KOPROWSKI

# 01.

## LA CALL, UNE ADMINISTRATION GÉNÉRALE AGILE

RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES  
FINANCES ET COMPTABILITE  
CENTRE DE DOCUMENTATION ET COMMUNICATION  
INTERNE  
COMMUNICATION  
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX  
MUTUALISATION ET RESSOURCES  
SERVICE COMMUN TRANSITION DURABLE ET  
AIDE AUX COMMUNES  
SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

P. 10 > 31

# 02.

## LA CALL PROTÈGE

HABITAT  
POLITIQUE DE LA VILLE  
NPNRU  
ERBM

P. 32 > 40

# 04.

## LA CALL RASSEMBLE

ANIMATION CULTURELLE  
ET PATRIMONIALE  
TOURISME ET SPORTS  
ET EVENEMENTS

P. 52 > 63

# 05.

## LA CALL S'ENGAGE

DÉVELOPPEMENT DURABLE  
EAU ET ASSAINISSEMENT  
GESTION DES DÉCHETS

P. 64 > 79

03.

## LA CALL AVANCE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
GRANDS PROJETS  
AMÉNAGEMENTS

P. 41 > 51

06.

## LA CALL INVESTIT

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE  
GESTION DU PATRIMOINE  
MAÎTRISE D'OUVRAGE

P. 80 > 91

SOMMAIRE

# 01.

## LA CALL, UNE ADMINISTRATION GÉNÉRALE AGILE

P.9 > RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES

P.13 > FINANCES ET COMPTABILITÉ

P.15 > CENTRE DE DOCUMENTATION ET COMMUNICATION INTERNE

P.16 > COMMUNICATION

P.17 > AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

P.22 > MUTUALISATION ET RESSOURCES

P.26 > SERVICE COMMUN TRANSITION DURABLE ET AIDE AUX COMMUNES

P.28 > SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE

# RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines a mis en place au cours de l'année 2023 un certain nombre d'actions en faveur des agents communautaires tout en respectant les différents décrets qui viennent encadrer la politique RH. Le suivi des effectifs et la gestion des compétences s'inscrivent dans une démarche prospective des ressources humaines et dans un cadre budgétaire souvent contraint.

Au-delà du suivi administratif de chaque agent, et de l'attention à sa sécurité, la gestion du personnel porte aussi sur la composition et les équilibres du collectif de travail. Un nouvel axe émerge également celui d'actions au titre du bien-être au travail, afin de renforcer le collectif et la cohésion d'équipe, par la mise en place d'actions QVT.

L'enjeu RH est souvent d'obtenir les informations nécessaires à la prise en compte des besoins, que ce soit par le biais du dispositif d'évaluation dont l'objectif étant de faire remonter les attentes en matière de carrière et de formation, ou au titre du plan de formation par la mise en perspective globale des mesures prévues pour accroître les compétences des équipes. Pour anticiper davantage, cela nous amène à nous inscrire dans une logique d'évolution générale des services et ainsi de croiser les données individuelles des fiches de poste avec des références partagées au sein de la fonction publique territoriale. Mais également mener différentes études et croiser les données RH.

## ACTIVITÉS DU SERVICE ET INDICATEURS

- Accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne
- Gestion des carrières et de la paie réglementaire (recrutement, avancement, départ, entretiens professionnels...)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels...)
- Gestion du temps de travail
- Gestion de la formation

- Gestion administrative du dialogue social (**3** comités techniques, **2** CHSCT)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : **116** visites médicales
- Gestion des recrutements (profils de postes, gestion des recrutements...)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel
- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emplois : **748** demandes
- Gestion des stages-école : **235** demandes, **60** acceptations
- Etablissement de rapport (Rapport Social Unique, rapport égalité Hommes/Femmes...)
- **337** dossiers en paie et carrière ainsi que l'indemnisation de 96 élus locaux.
- Dossiers Médicaux : **50** (aptitude aux fonctions, aménagement de poste, réintégration, congé ordinaire de maladie de + de 6 mois, CLM, CLD)
- Dossiers de Temps Partiel et Thérapeutique : **19**
- Accident du Travail : 1 non titulaire + **17** titulaires
- Dossiers en Commission de Réforme : **9**
- Dossiers Maladie Professionnelle : **5**

## RÉALISATIONS 2023 :

- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Evaluation du support des entretiens professionnels.
- Alimentation et suivi du club interco'rh.
- Mise en place de coaching individualisé
- Accompagnement Valorisation des acquis de l'expérience
- Une évolution de l'outil Rh, ASTRE Visa, afin d'optimiser le Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) pour permettre le développement des arrêtés automatiques.

- Dématérialisation des Entretien Professionnels : afin de permettre aux Directions et Services d'établir leur EP de façon dématérialisée et être en lien avec la Formation pour les demandes (jusqu'à la mise en place du portail RH) : formation logiciel, paramétrage, campagne de communication, accompagnement des encadrants
- Mise à disposition d'un conseiller en économie sociale et familiale.
- Perfectionnement du progiciel MyMetriks : logiciel permettant d'établir des statistiques : effectifs, absentéisme, masse salariale.
- Dossiers Individuels des Agents (DIA) : dématérialisation des dossiers.
- Mise en place du nouveau service de prévention et de santé au travail.
- Développement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) progiciel Talent, qui permettra entre autres d'alimenter le RSU.
- GPEC : formation et paramétrage pour l'informatisation des profils de poste de chaque agent et à l'avenir des statistiques
- Formation : formation et paramétrage pour la gestion de la formation des agents : inscriptions, plan de formation, statistiques

• Effectif total 2022 = 308 agents



• Effectif total 2023 = 337 agents



## MEDAILLES

10 agents médaillés en 2023



<b>1316 Dossiers traités</b>	Cotisations	<b>65 748, 29 €</b>
	Montant des prestations versées	<b>59 116, 46 €</b>
	Montant des avantages	<b>13 352, 24 €</b>
	Soit un retour de 90 % sur cotisations	

En moyenne 3,9 dossiers par agent pour **une prestation équivalente à 215 €/agent.**

**La masse salariale** des agents permanents et non permanents est passée de 13 731 418,94 € en 2022 à 15 365 950,30 € en 2023 soit une augmentation de 11,90%.

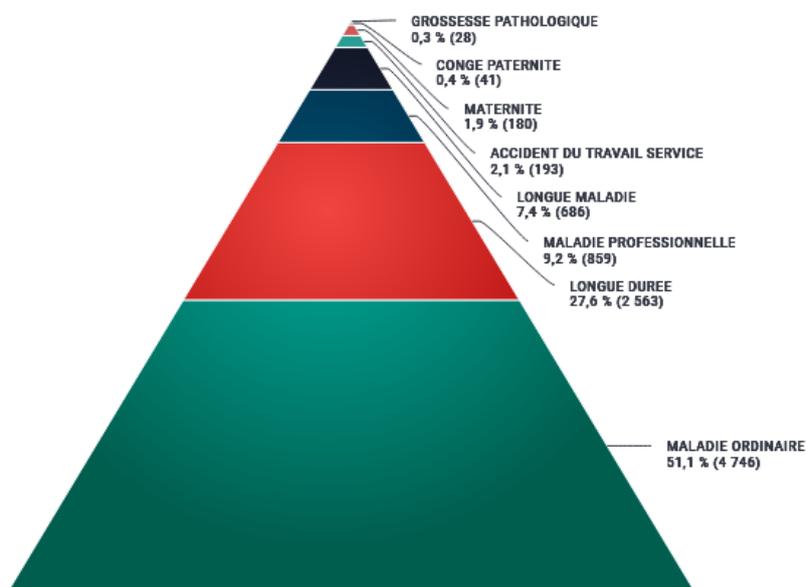
## MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

(Un Rapport Social Unique est réalisé tous les ans et présenté en Comité Social Territorial)

- **74** entrées (agents permanents, agents non permanents, Apprentis, Stages école, Elus)
- Gestion des Sorties : **47** (Retraites, Mutations, Décès, Démissions, Fins de contrats divers, Elus)
- **7** Mobilités internes (dont 13 demandes)

Nbr d'agent absent	Nbr de jours d'absence	Taux d'abs.	 Coût de l'abs.
<b>119</b>	<b>9 296</b>	<b>8,94 %</b>	<b>1 149 694 €</b>

## ANALYSE DE L'ABSENTÉISME POUR 2023 :



## LE CLUB INTERCO'RH

Les administrations publiques sont confrontées à de nombreuses évolutions qui transforment leurs structures, leurs missions et leurs pratiques professionnelles. Dans un contexte marqué par des restrictions budgétaires sévères et une exigence accrue d'efficacité, les ressources humaines se révèlent être un élément crucial et stratégique pour la performance de l'action publique.

La fonction RH est engagée dans une dynamique de soutien aux transformations, impulsée par les évolutions réglementaires qui modifient nos organisations et modes de fonctionnement, nous contraignant à nous adapter et à relever les défis qui se présentent. Pivot de la modernisation de l'action publique, la transformation des fonctions RH des administrations est mise en avant comme une priorité pour accompagner les réformes, tout en conservant son rôle de garant des normes et des règles.

Dans la continuité du Club RH, cette troisième année a permis une fois de plus d'échanger sur des thématiques d'actualité. Nos 3 nouvelles rencontres ont abordé les sujets de l'entretien professionnel, la préparation au reclassement ainsi que des interventions du CDG 62 et du CNFPT. A cet effet, est poursuivi le déploiement du plan de formation territorialisé, mis en place en 2022, dans le cadre du programme de formation Union de Collectivités sur les territoires de Lens-Liévin et Hénin-Carvin nommé (UC LELIHC)

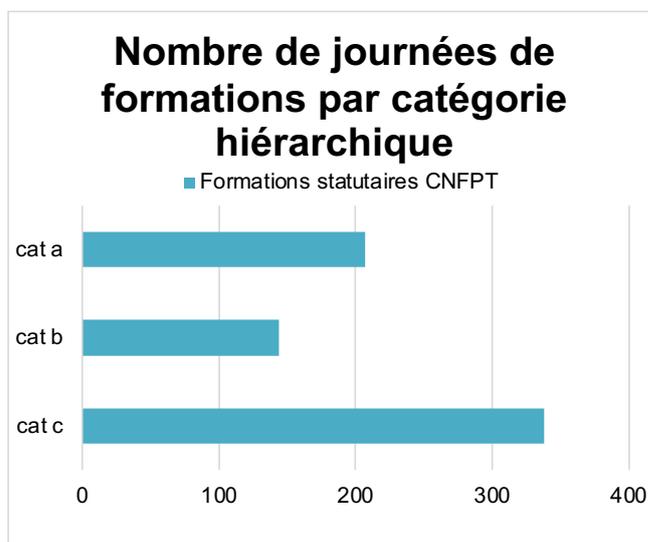
Nombre de sessions de formation prévues pour 2024 sur tout le territoire : 39 stages soit 102 journées de formation prévues.

### RÉALISATION DES FORMATIONS :

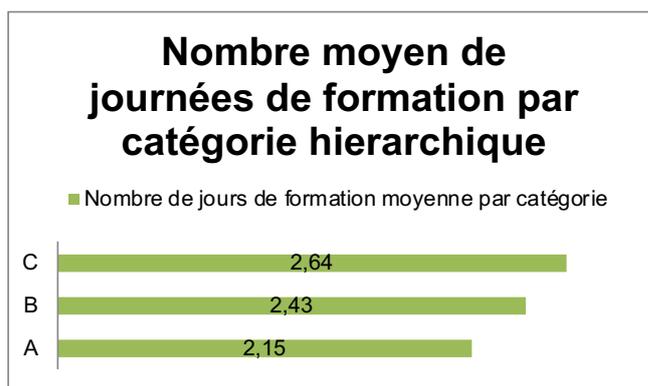
- Nombre de jours de formation toutes catégories confondues : 688,5 jours
- **177** agents sont partis au moins un jour en formation
- Taux de participation au plan de formation (agent ayant retourné un souhait de formation après relance de notre part) : 70% (soit 181 agents sur 260)
- Nombre d'agents ayant participé à une formation en intra/UC LELIHC avec le CNFPT : 15 agents
- Dossier individuel de l'agent = DIA = Dématérialisation des dossiers
- Permanence formation et prépa concours : Une permanence dédiée aux formations et à la préparation aux concours a été proposée aux agents le 14 septembre dernier.
- Utilisation du CPF : 2 agents ont utilisé leur CPF pour réaliser des formations dans le cadre de la mobilité interne.
- Formation à la laïcité : 31% des agents ont été formés à la laïcité. Un effort de participation sera demandé aux agents pour atteindre une majorité d'ici la fin de l'année 2024.
- Formations IDEAL'CO : 30 agents ont participé à des formations IDEAL'CO, pour un total de 42 jours de formation.
- Formation à l'utilisation du défibrillateur : 80 agents ont été formés à l'utilisation du défibrillateur.
- Formations SSIAP : En 2023, 2 agents ont bénéficié de la formation SSIAP 1. En 2024, 1 agent a déjà complété le SSIAP 2 sur le premier trimestre. L'objectif est de développer des formations sécurité (SST, habilitations électriques, etc.) à moindre coût pour les agents communautaires d'ici la fin de

l'année.

- Formations professionnalisantes en urbanisme : En collaboration avec le service Autorisation droit des sols et le CNFPT, la CALL a initié deux sessions de formations professionnalisantes en urbanisme, permettant à une trentaine d'agents des communes de la CALL d'être formés sur la thématique.
- Dans la continuité du développement des formations sur les logiciels métiers/internes : ArcGis Pro niveau 1 : Le service numérique a été sollicité et a accepté de déployer des formations
- ArcGis Pro niveau 1, prévues les 3 et 4 juillet 2024.
- Formations logiciels bureautiques : Une expérimentation réalisée en mai dernier par le service numérique a montré un beau potentiel. Les formations débiteront fin 2024, début 2025 et promettent d'être riches.

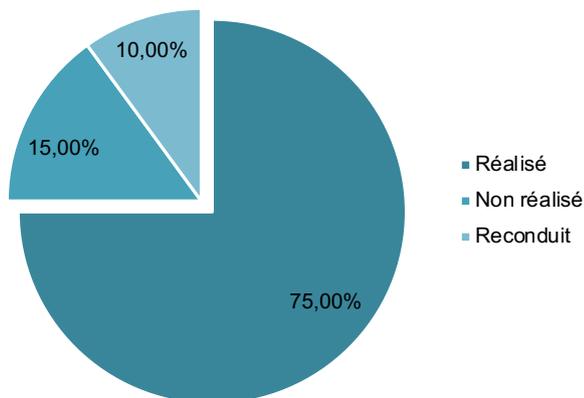


Nombre de journées de formation par catégorie, soit :  
Cat a : 207 ; Cat b : 143,5 ; Cat c : 338



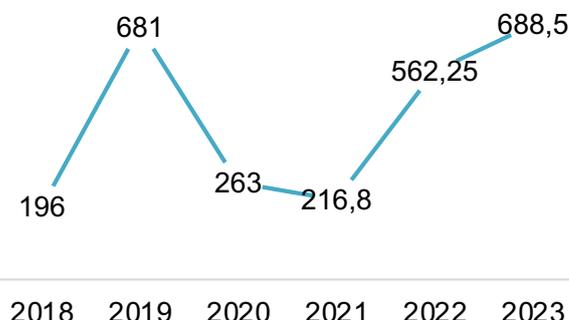
Nombre moyen de journées (durée moyenne d'une formation) par catégorie hiérarchique

## Degré d'avancement des formations



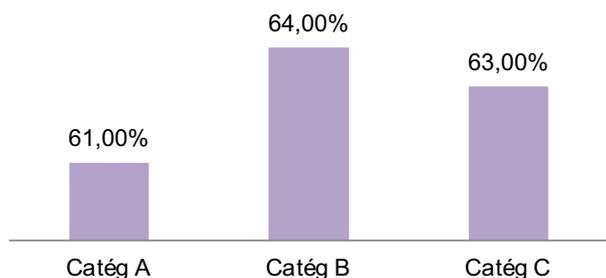
Etat de la réalisation des formations

## Nombre total de jours de formation



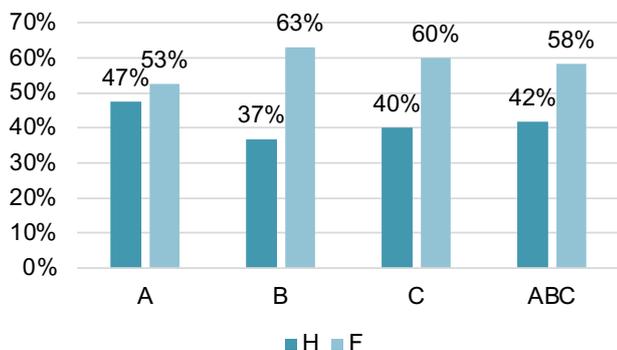
Évolution du total de jours de formation toutes catégories confondues

## Taux d'accès à la formation



Agent ayant participé à au moins une formation par catégorie hiérarchique

## Taux d'accès à la formation par catégorie hiérarchique et par sexe



Agent ayant participé à au moins une formation par catégorie hiérarchique et par sexe

## PERSPECTIVES

- Démarche qualité de vie au travail : continuer le déploiement d'actions afin de fédérer les équipes et apporter une cohésion d'ensemble.
- Mise en place du projet Voltaire.
- Accompagnement individuel des agents sur de nouvelles orientations métiers (ordonnance n°2021-65 du 26 mai 2021) renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser les orientations professionnelles.
- Développer ASTRE RH pour la GPEC, formation et le recrutement.
- En complément du I-parapheur, mise en place de la signature électronique pour les agents (arrêtés, contrats, EP) : formation logiciel, paramétrage, campagne de communication, accompagnement des agents.
- Continuer l'alimentation des Dossiers Individuels des Agents numériques.
- Mise en place du portail RH en 2024/2025.
- Modernisation du Rapport Social Unique (RSU), avec les progiciels mis en place en 2022 (MyMetriks et Talent), pour rassembler des données relatives à : l'emploi, les rémunérations, les recrutements, le dialogue social, la formation, la GPEC, la santé...
- Expérimentation du Défi des pros 2024, organisé par le projet Voltaire. Ce défi consiste à résoudre des énigmes d'orthographe et de vocabulaire. La CALL envisage de le proposer au personnel.

# FINANCES ET COMPTABILITÉ

L'année 2023 a été une année de continuité dans le suivi des outils de stratégies financières et fiscales de la CALL mis en œuvre dès 2021 :

- Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité en vue de la réalisation du projet de territoire à l'échelle intercommunale
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement, outil de pilotage des politiques publiques
- Le Fonds de concours Transition Durable et Soutien aux Communes mis en œuvre en janvier 2022 pour une période de 5 années.

## LE FONDS DE CONCOURS TRANSITION DURABLE ET SOUTIEN AUX COMMUNES

Le Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes est issu d'un des objectifs du PFFS qui fut celui visant à accompagner l'investissement communal sur le secteur de la CALL. Ciblé sur des investissements contribuant notamment à la transformation durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, ce Fonds de Concours est accessible aux 36 communes qui composent la CALL.

En 2022, une enveloppe de 2,5 millions d'euros a été votée par l'assemblée délibérante et une bonification de 500 000 €

a été également décidée mais conditionnée en fonction des marges de manœuvre disponibles fixées dans le cadre de la préparation budgétaire.

Pour 2023, le Conseil Communautaire a décidé d'ajuster l'enveloppe budgétaire en intégrant la bonification de 500 000 € au dispositif.

Sur les deux années de mise en œuvre du Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes, 55 dossiers ont été financés et 2 091 013 € ont été mobilisés autour des 9 axes éligibles au dispositif :

AXES ELIGIBLES AU FONDS DE CONCOURS TRANSITION DURABLE	2022		2023	
	Nbre de dossiers	Montants mobilisés	Nbre de dossiers	Montants mobilisés
Axe 1 : Mise en œuvre du schéma cyclable du territoire (aménagement de voies douces, stationnement vélos, signalétique itinéraires cyclables) développement des modes doux, travaux de type parkings relais...				
Axe 2 : Amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux	15	423 644,38 €	5	88 117,80 €
Axe 3 : Rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable	10	372 997,35 €	3	178 859,00 €
Axe 4 : Préservation de biodiversité (renaturation d'espaces, plantation d'arbres ou de haies, gestion différenciée des espaces verts...	2	43 814,75 €		
Axe 5 : La gestion durable des eaux pluviales (récupération ou infiltration des eaux de pluie)	1	19 737,60 €	1	28 436,50 €
Axe 6 : Projet contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO	1	58 873,00 €		
Axe 7 : Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux	2	108 402,63 €		
Axe 8 : Acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat				
Axe 9 : Projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire	10	487 974,75 €	5	280 155,32 €
<b>TOTAL GENERAL PAR ANNEE</b>	<b>41</b>	<b>1 515 444,46 €</b>	<b>14</b>	<b>575 568,62 €</b>
<b>Projet "Intérêt territoire marqué"</b>	<b>1</b>	<b>35 698,00 €</b>	<b>1</b>	<b>66 000,00 €</b>

A cela s'ajoutent 2 dossiers identifiés « projet Intérêt Territoire Marqué » pour un montant mobilisé de 101 698 €.

## DEMARCHE DE MODERNISATION EN MATIERE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Depuis l'adoption du référentiel de la nomenclature M57 et l'inscription à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour la période 2022-2024, la CALL a élargi en 2023 le CFU, initialement adopté pour le budget Principal, Action Economique et Développement numérique, aux autres budgets annexes pour une meilleure harmonisation des procédures.

Pour rappel, le Compte Administratif et le Compte de Gestion des budgets sont remplacés par un document commun à la CALL et au comptable public, le «Compte Financier Unique». Ce CFU permet de favoriser la transparence, la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

### CHIFFRES CLES

- **8** budgets qui s'élèvent à 218,6 M€ en montants consolidés du CFU 2023
- **145,1 M€** de dépenses de fonctionnement
- **184,6 M€** de recettes de fonctionnement
- **73,4 M€** de dépenses d'investissement

- **31,4 M€** de recettes d'investissement
- **42,9 M€** de versements aux communes
- **4,8** années de capacité de désendettement au 31/12/2023
- **17** jours de délai global de paiement moyen
- **15 005** mandats émis
- **4 761** titres émis

### PERSPECTIVES

- Poursuite du Pacte Financier Fiscal de Solidarité
- Actualisation et mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement
- Mise en œuvre de la convention de services comptables et financiers avec le Comptable Public et élaboration d'un calendrier opérationnel à l'échelle des 5 années contractualisées.
- Impact relatif à l'offre croissante de services proposés aux communes dans le cadre de la mutualisation

## LES MASSES BUDGETAIRES 2023

BUDGETS CONSOLIDES hors flux réciproques entre budgets	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution R 2023 / R 2022	
			en M€	en %
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>176,0 M€</b>	<b>184,6 M€</b>	<b>8,6 M€</b>	<b>4,9%</b>
Dépenses de gestion	132,1 M€	139,6 M€	7,5 M€	5,6%
Frais financiers	5,3 M€	5,5 M€	0,3 M€	5,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>137,4 M€</b>	<b>145,1 M€</b>	<b>7,7 M€</b>	<b>5,6%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>38,6 M€</b>	<b>39,5 M€</b>	<b>0,9 M€</b>	<b>2,4%</b>
Remboursement du capital de la dette	15,1 M€	15,9 M€	0,8 M€	5,2%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>23,5 M€</b>	<b>23,6 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,6%</b>
Dépenses d'équipement (1)	74,4 M€	57,6 M€	-16,9 M€	-22,7%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>89,5 M€</b>	<b>73,4 M€</b>	<b>-16,1 M€</b>	<b>-18,0%</b>
Recettes d'investissement hors dette (2)	36,9 M€	27,3 M€	-9,7 M€	-26,2%
Besoin d'emprunt	20,1 M€	4,2 M€	-16,0 M€	-79,3%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>57,1 M€</b>	<b>31,4 M€</b>	<b>-25,6 M€</b>	<b>-44,9%</b>
<b>MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES</b> <i>Mouvements réels</i>	<b>227,0 M€</b>	<b>218,6 M€</b>	<b>-8,4 M€</b>	<b>-3,7%</b>
Encours de dette au 31/12	201,9 M€	190,2 M€		
<b>Capacité de désendettement au 31/12 (en années)</b>	<b>5,2</b>	<b>4,8</b>		
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>22%</b>	<b>21%</b>		

# CENTRE DE DOCUMENTATION ET COMMUNICATION INTERNE

Le service réalise un travail de sélection documentaire afin de permettre aux agents de disposer d'une information fiable et à jour dans leur domaine d'activité : développement économique, transition écologique, aménagement du territoire, veille juridique, etc.

Ce service support a également pour mission de mettre en place une dynamique de communication interne en lien avec l'ensemble des services.

## DES SERVICES ET PRESTATIONS EN DIRECTION DES AGENTS DE LA CALL

### LES SUPPORTS DOCUMENTAIRES

Le centre de ressources gère l'ensemble des abonnements sur support papier et/ou numérique (presse, périodique, base de données, réseau spécialisé etc.) dont les services ont besoin.

Les agents peuvent consulter les revues et publications sur place au sein de l'espace de travail situé au siège, rue Marcel Sembat et/ou les emprunter. Le service propose un accès direct à certaines revues numériques telles que la Gazette des communes, le Moniteur des TP ainsi que des accès à des bases de données juridiques utiles à certains services spécialisés.

Le service gère et centralise également l'ensemble des demandes d'achat d'ouvrages émanant des services.

### LES SERVICES PROPOSÉS

Chaque agent peut s'inscrire au portail documentaire Papyrus et accéder aux panoramas de presse quotidiens et aux sélections thématiques qui l'intéressent.

Le site Intranet, quant à lui, fait l'objet d'une mise à jour régulière afin de recueillir l'ensemble des informations relatives au fonctionnement, à l'organisation et à l'actualité de la CALL.

Parallèlement à l'intranet et en lien avec le secrétariat de la DGS, le service diffuse les informations utiles à tous les agents via l'adresse [com-interne@agglo-lenslievin.fr](mailto:com-interne@agglo-lenslievin.fr)

## FAITS MARQUANTS 2023

- Elaboration d'un plan de communication interne décliné en 8 fiches-action
- Poursuite des sessions d'accueil des nouveaux arrivants
- Elaboration du cahier des charges relatif au futur intranet

## PERSPECTIVES

- Déploiement de la solution intranet intégrant les fonctionnalités d'espaces collaboratifs à destination de l'ensemble des agents
- Poursuite des sessions d'accueil des nouveaux arrivants
- Évolution du service vers un service « Gestion de l'information » permettant l'intervention sur l'ensemble du cycle de vie du document/de l'information : création/collecte, traitement, diffusion/exploitation, archivage

# COMMUNICATION

Le rôle de la direction de la communication est essentiel pour diffuser les décisions et informations de la CALL et assurer la promotion et l'attractivité du territoire de l'agglomération de Lens-Liévin. Elle favorise l'accès à l'information au plus grand nombre par la modernisation de ses outils de communication (site internet, réseaux sociaux, TV, plan médias.). En garantissant toujours l'accessibilité, la compréhension et la lisibilité de ses supports.

## ELLE ÉLABORE ET MET EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION :

- Elle définit les objectifs de communication en accord avec les orientations politiques de la collectivité.
- Elle élabore un plan de communication annuel ou pluriannuel, en identifiant les publics cibles, les messages clés et les canaux de diffusion adaptés.
- Elle coordonne l'ensemble des actions de communication au sein de la collectivité et avec les partenaires extérieurs.

## ELLE ASSURE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE :

- Information du public : elle diffuse de manière claire et régulière les informations relatives aux activités de la collectivité (décisions, projets, événements).
- Relation presse : elle gère les relations avec les médias, organise les conférences de presse et répond aux sollicitations des journalistes.
- Communication de crise : elle met en place un dispositif de communication de crise pour gérer les situations d'urgence.

## ELLE PROMeut LE TERRITOIRE :

- Marketing territorial : elle valorise les atouts du territoire (patrimoine, économie, environnement) pour attirer de nouveaux habitants, des entreprises ...
- Communication événementielle : elle communique autour des événements organisés par la collectivité et/ou ses partenaires.
- Communication digitale : elle utilise les outils numériques (site web, réseaux sociaux) pour toucher un public plus large et favoriser l'interaction avec les citoyens.

La Direction de la Communication assure aussi les fonctions d'édition des supports institutionnels (carte de visite, rapport, signalétique).

La Direction occupe des fonctions majeures dans le secteur du numérique puisqu'elle développe et administre en interne les solutions de dématérialisation des dispositifs Pass Sports, permis de louer et permis de diviser, comme le prochain système d'information de la Maison de l'habitat durable.

Avec son activité audiovisuelle héritée de la chaîne locale Télé Gohelle, elle assure une mission de cohésion sociale et travaille sur le sentiment d'appartenance à son territoire. Ainsi les sujets traités dépassent le seul cadre de l'institution pour mettre en lumière les acteurs locaux et leurs initiatives.

### FAITS MARQUANTS 2023

- S'engager vers de nouveaux formats digitaux pour répondre aux nouveaux besoins d'informations des usagers.
- Stopper la diffusion TV locale et créer un pur média player local, accessible via le web et les réseaux sociaux.

### PERSPECTIVES

- S'engager vers de nouveaux formats digitaux pour répondre aux nouveaux besoins d'informations des usagers.
- Stopper la diffusion TV locale et créer un pur média player local, accessible via le web et les réseaux sociaux.

#### Diminution des tirages imprimés

- Les travaux d'impression (120 000 exemplaires par numéro du magazine de la CALL) restent importants mais l'évolution est à la réduction de tirage papier en privilégiant le numérique.
- De nombreux dispositifs sont d'ailleurs ainsi accessibles en tout digital (le pass'sports, les permis de louer et de diviser, plantons le décor ...).

# AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

La direction des affaires juridiques intervient sur un périmètre d'activités relativement large, allant de l'organisation des assemblées, la satisfaction des besoins par l'achat public, la gestion des contentieux et précontentieux, les relations avec les usagers, le traitement des sinistres et la gestion des assurances, les transactions immobilières et la valorisation du domaine.

Rattachée à la direction générale des services, la direction des affaires juridiques se compose d'un directeur, de 3 chefs de services et 15 collaborateurs, avec pour objectifs de :

- Sécuriser juridiquement les actes et procédures
- Définir des stratégies opérationnelles pour répondre aux besoins
- Gestion des conflits et affaires courantes

## ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ASSEMBLEES

Le service accompagnement juridique et assemblées se compose de 5 agents (1 coordinatrice des assemblées, 1 gestionnaire des assemblées, 1 juriste, 1 gestionnaire affaires juridiques et assurances et 1 une cheffe de service),

Ses missions :

- Organiser les assemblées et préparer le processus de validation par décisions et délibérations
- Conseiller les services opérationnels dans la mise en œuvre des projets et sécuriser juridiquement les actes
- Gérer les sinistres et les contentieux

**Assemblées :**

**6 réunions de Bureau et 6 réunions de Conseil ont eu lieu, traitant 500 projets de délibérations (soit 179 en Bureau et 321 en Conseil).**

*Rappel : Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de la Communauté d'agglomération. Il regroupe les 91 élus des 36 communes qui composent l'agglomération. Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif dont le périmètre est déterminé par le Conseil communautaire. Il est composé de 36 élus.*

Préalable aux réunions de Bureau et de Conseil, les 4 commissions « Attractivité du Territoire », « Développement Durable », « Développement Social », « Ressources et Moyens » ont été également organisées. Elles sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions. Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc.) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.

**Le service a connu cette année 2023 :**

**Trois transferts de compétence à la CALL :**

- La création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid à compter du 1er janvier 2025.
- La création et l'entretien des Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules, électriques ou hybrides rechargeables.
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral de transfert, soit au dernier trimestre 2023.
- Une habilitation statutaire avec la constitution d'une centrale d'achat
- L'extension du périmètre de l'office de tourisme intercommunal sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et la création de fait d'un office de tourisme intercommunautaire.

Ces événements ont nécessité un travail étroit avec les communes, la Préfecture et les différents services de la CALL concernés.

La dématérialisation de son activité est désormais bien ancrée.

## ASSURANCES :

En 2023, le service a lancé une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurance de dommage ouvrage et tout risque chantier pour les opérations de travaux portées par la CALL, tant pour son compte que pour certaines relevant de communes.

Pour la partie « gestion des sinistres », **48 dossiers** ont été enregistrés (33 sinistres « responsabilité civile », 10 sinistres « dommages aux biens », 5 sinistres « véhicules ») **soit une augmentation de l'ordre de 39,58 % par rapport à 2022.**

En 2022, la sinistralité avait diminué de 35 % par rapport à 2021. On peut donc considérer que la situation est revenue (hélas) à une situation déjà rencontrée.

Ainsi, en 2022 et 2021 les chiffres étaient les suivants :

**En 2022 :**

**Responsabilité civile : 19**

**Dommage aux biens : 5**

**Flotte auto : 5**

**En 2021 :**

**Responsabilité civile : 40**

**Dommage aux biens : 4**

**Flotte auto : 5**

Soit une augmentation véritable pour la responsabilité civile et le dommage aux biens, par rapport à 2022 :

**En 2023 :**

**Responsabilité civile : 33**

**Dommage aux biens : 10**

**Flotte auto : 5**

Cette augmentation est liée pour partie à des dysfonctionnements du réseau en raison de la pluviométrie exceptionnelle de l'automne 2023, mais le niveau reste comparable à celui de 2021.

Les chiffres pour les années précédentes étaient :

**En 2020 :**

**Responsabilité civile : 18**

**Dommage aux biens : 8**

**Flotte auto : 5**

**En 2019 :**

**Responsabilité civile : 14**

**Dommage aux biens : 7**

**Flotte auto : 5**

**Concernant, la nature des dommages :**

- Pour le dommage aux biens, elle est constante pour ces 5 années : candélabres et barrières percutes, entièrement à remplacer.
- Pour la responsabilité civile, idem : la plupart du temps la CALL est exonérée, puisqu'il s'agit de sinistre du fait d'ouvrages d'eau, soit avec une mise en cause du concessionnaire Véolia. Là encore, la responsabilité du concessionnaire n'est pas systématiquement engagée, il s'agit parfois de désordres résultant d'un entretien incombant aux usagers.
- De même, il s'agit aussi de négligences de l'entreprise mandatée soit par la CALL, soit par Véolia. Ainsi, par exemple, des débris de chantier jetés dans des regards ou autres ouvrages et qui empêchent fatalement un fonctionnement normal du système.
- Le domaine pour lequel la CALL voit le plus sa responsabilité engagée est celui des nids de poule, surtout dans la zone de la Motte du Bois à Harnes. Bien sûr, il s'agit de cas manifestes et non d'un conducteur distrait dans sa conduite.
- Les incidences climatiques se manifestent surtout, au moins pour l'année 2023 et pour le 1er semestre 2024, sur la thématique de l'eau, avec les remontées de nappes.

- Pour la flotte auto, coïncidence, il y a toujours 5 sinistres par an depuis 2019.

## CONTENTIEUX ET CONSEILS JURIDIQUES :

- **65 consultations juridiques internes**, enregistrées, hors conseils téléphoniques ponctuels.
- **4 nouveaux contentieux** devant la juridiction administrative dont 3 exercés par des particuliers (3 sur des refus de permis de louer) et un autre par une entreprise dans le cadre d'un sinistre. Les autres contentieux en cours ont connu des mouvements : échanges d'écrits, parfois communication de la date d'audience.
- **30 procédures administratives relatives aux installations illicites de gens du voyage engagées**, identiques aux chiffres de 2022. Ce chiffre est similaire depuis 2020, avec 30 aussi en 2020 et 27 en 2021.

## OBJECTIFS :

Le service poursuit la démarche d'amélioration continue des pratiques et a ainsi contribué à la rédaction d'une charte de déontologie adoptée en 2023 en décembre. Pour faciliter le travail de recherche, un classeur numérique des statuts et des délibérations phares de l'agglomération a été élaboré, sa diffusion interviendra courant 2024, une fois les nouveaux statuts de la CALL rendus effectifs. Dans le même sens, la rédaction d'un « kit associations » à destination des services traitant les demandes de subvention et des associations elles-mêmes, a fait l'objet de groupes de travail internes. Une phase de test et de déploiement se déroulera courant 2024.

## COMMANDE PUBLIQUE

Le service commande publique se compose de 7 agents (une cheffe de service et son adjoint, 5 gestionnaires commande publique),

## FAITS MARQUANTS 2023

Bureau communautaire du 11 mai 2023 :

- Adoption d'un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables — 2023/2026)
- Conseil communautaire du 14 décembre 2023 :
- Modification des statuts de la CALL afin de permettre dans le cadre de la mutualisation des achats, la constitution d'une centrale d'achat pour elle-même et pour ses communes membres.

**Ses missions :**

- Conseiller les services opérationnels sur les procédures et la stratégie achat
- Satisfaire les besoins des services par la passation de marchés publics
- Organiser le processus de décision (CAO, CDSP...) et sécuriser les procédures

L'aboutissement des projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se matérialise

essentiellement par la passation de marchés publics. Ces marchés, formalisés ou à procédure adaptée, selon leur montant, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence qui sont consultables sur le portail acheteur de la CALL ([www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com))

## ACTIVITÉS DU SERVICE

En termes de mutualisation, 3 groupements de commandes ont été lancés portant sur :

- l'acquisition de prestations liées au déploiement du permis de louer (A.P.M.L. et APD) sur une partie du territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- l'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré et travaux paysagers dans le cadre de la gestion des espaces publics et naturels
- la fourniture et la maintenance des moyens d'impression bureautiques et marchés subséquents associés

### 7 mandats de maîtrise d'ouvrage :

- Opération piscine de Harnes : Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Construction d'une salle polyvalente à dominante sportive située rue Raoul Briquet à Mazingarbe : accompagnement sur le marché de maîtrise d'œuvre,

marché portant sur la mission OPC

- Construction d'un Centre Technique Municipal à AIX NOULETTE : marché de maîtrise d'œuvre et marché portant sur la mission OPC
- Construction d'un équipement pour la cantine scolaire et l'accueil périscolaire à SERVINS : marché de maîtrise d'œuvre, marché portant sur la mission OPC
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité Bellevue ancienne à Harnes, dans le cadre de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM) : marchés subséquents
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 10 à Sains-en-Gohelle, dans le cadre de l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier (ERBM) : marchés subséquents
- Accord-cadre de MOE infrastructure pour la requalification des espaces publics, voiries et réseaux divers de la Cité 4 à Lens (ERBM) : marchés subséquents

## LA SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PAR TYPE DE PROCÉDURE EN 2023

Le nombre de marchés inférieurs à 40 000 € HT, notifiés en 2023, s'élève à 471 (+ 40%).

		TYPE DE PROCÉDURE	NOMBRE DE MARCHÉS LANCÉS EN 2023
FOURNITURES ET SERVICES	Marchés subséquents	Marché subséquent	12
	Marchés d'exclusivité Achats via centrales d'achat	Exclusivité	15
		Centrales d'achat	51
	De 25 000 € HT et < à 215 000 € HT	MPA	11
	+ de 215 000 € HT (ou cumul code famille)	appel d'offres ouvert	23
TRAVAUX	De 25 000 € HT et < à 5 382 000 € HT	MPA	7
	+ de 5 382 000 € HT	procédure avec négociation	1
	Marchés subséquents	Marché subséquent	1
	exclusivité ( type Enedis, gaz)	exclusivité	14
	+ de 5 382 000 H.T.	appel d'offres ouvert	6
Prestations intellectuelles	De 25 000 € HT et < à 215 000 € HT	MPA	14
	+ de 215 000 € HT (ou cumul code famille)	appel d'offres ouvert	14
	Marchés subséquents	Marché subséquent	6
Technique de L'information et de la communication		MPA	1
		Procédure formalisée	1
		exclusivité	10
DSP Eau potable			1
<b>TOTAL</b>			<b>188</b> (- 11 % par rapport à 2022)

Pour les procédures adaptées ou formalisées, la répartition par procédure et type de marché est la suivante :

Sur les 188 marchés recensés en 2023, 96 portaient sur des exclusivités, des achats auprès de centrales d'achat ou des marchés subséquents mono-attributaires, 92 marchés ont donc réellement fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence.

### CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES / CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL :

Sur les 92 marchés mis en publicité courant 2023 :

- 77 comportaient au moins un critère de jugement à caractère environnemental (soit 83,70 %)
- 12 comportaient une clause sociale portant sur l'attribution du marché, sur un volume d'heures consacrées à l'insertion (soit 13%) pour un total de 4 821 heures minimum (l'un des marchés ayant une clause à 70h par tranche de 50 000 € H.T. de dépenses).

### OBJECTIFS :

Le service poursuit la démarche d'amélioration continue des pratiques et a engagé la démarche d'achats responsables avec l'adoption en mai 2023 du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), répondant aux obligations de la réglementation et aux objectifs de la loi Climat et Résilience.

### STRATÉGIE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale se compose de 5 agents (une cheffe de service, 3 chargés de mission et une assistante administrative).

#### Ses missions :

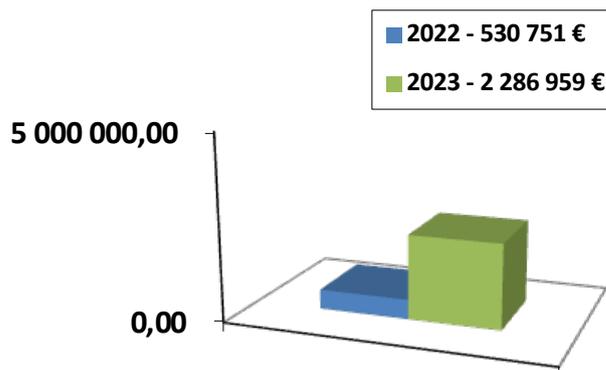
- L'accompagnement des services opérationnels dans la mise en œuvre des projets de l'établissement intercommunal,
- La régularisation des actes authentiques (ventes, acquisitions, servitudes) et sous-seing privé (baux et conventions d'occupation précaire),
- La veille foncière au sein des périmètres opérationnels,
- L'animation du protocole agricole en lien avec les exploitants et la SAFER,
- Le référencement continu du patrimoine.

### LES TRANSACTIONS EN CHIFFRES

#### Les acquisitions 2023

- 12 transferts de propriétés au profit de l'agglomération ont été régularisés en 2023, représentant 2,6 hectares de terrains non bâtis (contre 5,4 hectares en 2022) et deux biens bâtis.
- Plus des deux tiers des dépenses concernent le budget Principal et près d'un tiers celui de l'Action Economique.

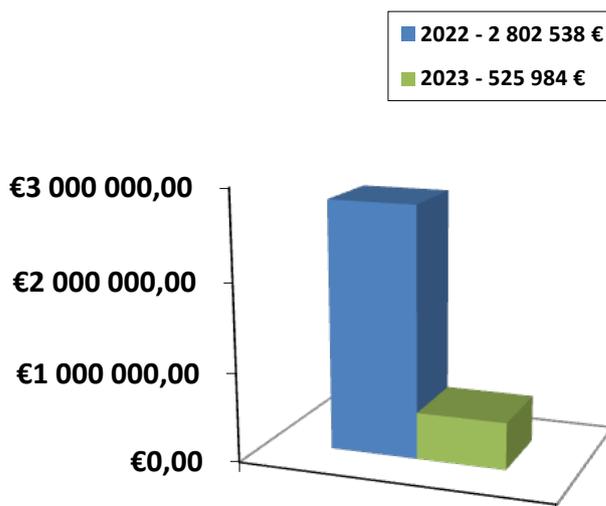
Évolution :



#### Les cessions 2023

- 11 cessions ont été régularisées en 2023 représentant une superficie de terrains cédés de près de 2 hectares (contre 9 hectares en 2022). Les recettes générées par ces cessions relèvent quasiment exclusivement du budget Action Economique (99,9 % des recettes).

Évolution :



### LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

L'établissement intercommunal, par l'octroi de mises à disposition notamment, participe à la tenue d'événements culturels et sportifs sur le territoire.

Cette année encore de nombreux partenaires ont pu mener à bien leur manifestation, comme par exemple « L'échappée bière » qui a organisé le France Bière Challenge et l'association « Culture Sang et or » qui a produit une émission radiophonique au sein des locaux de la Maison Syndicale.

La base du 11/19 située à Loos-en-Gohelle accueille quant à elle, au-delà de sa programmation artistique particulièrement dense, des événements sportifs réguliers comme le trail du Bassin Minier, le trail des Pyramides noires, etc... Mais

également une partie des festivités de la Sainte Barbe.

Comme en 2022, 4 Appels à Manifestations d'Intérêts ont été lancés afin d'accueillir sur l'année, à proximité du Parc des Cytises, des spectacles circassiens et des expositions ludiques à destination du jeune public.

Enfin, la Société des films du WORSO a pu être accueillie au sein des locaux du crématorium situé à Vendin-le-Vieil afin d'y tourner quelques scènes du film intitulé « Je ne me laisserai plus faire », dont la diffusion est à venir.

## FOCUS

### **SUR LA PROTECTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Qu'il s'agisse de réseaux neufs ou existants, la présence de conduites dans une parcelle privée est subordonnée à un accord entre le propriétaire des ouvrages (CALL) et celui du terrain : c'est le principe de la servitude de canalisation.

Pour être opposable aux propriétaires successifs du terrain, la servitude doit revêtir une forme particulière. Ainsi, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin recourt systématiquement à l'établissement de la servitude par acte authentique (acte notarié) soumis à publicité foncière.

La convention établissant cette servitude détermine les droits de l'établissement intercommunal (droits de passage, exploitation, renouvellement) et les obligations du propriétaire du terrain (interdiction de construire sur l'emprise de la servitude, de porter atteinte à l'intégrité de l'ouvrage, de le déplacer,...).

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale accompagne ainsi la Direction « Eau et Réseaux » dans la protection des ouvrages nécessaires à l'exercice de ses compétences.

## OBJECTIFS :

Poursuivre le travail d'accompagnement des directions opérationnelles et permettre la concrétisation des projets portés par l'établissement intercommunal au titre de ses compétences.

Parmi ces projets, à l'aune du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), on compte notamment la reconquête des friches industrielles du territoire.



## EFFECTIF ET MISSIONS DU SERVICE ADS

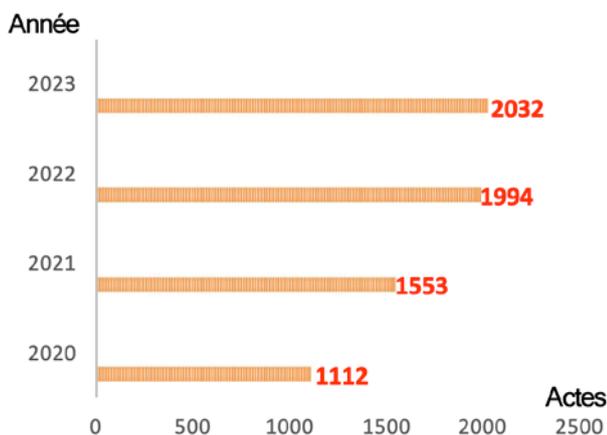
- Le service ADS, composé de 7 agents (1 responsable, 1 assistante, 5 instructeurs) outre l'instruction des autorisations d'urbanisme, poursuit et développe :
- Son accompagnement et sa collaboration avec les élus et les référents urbanisme des collectivités,
- Sa mission de conseil auprès des collectivités,
- Le déploiement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU),
- L'utilisation de l'outil métier Oxalis avec l'acquisition de nouveaux modules,
- La création de compte EPRO des professionnels pour le dépôt de dossier sur le GNAU,
- L'échange qu'il est amené à faire avec les services extérieurs tels que les Finances Publiques (taxes), DREAL (SITADEL statistiques), OPERIS (logiciel oxalis), dans le cadre de la dématérialisation, etc.

**2032 dossiers** ont été instruits en 2023 dont **745 dossiers** confondus; CUa, CUb, PC, DP, PD, PA déposés par voie dématérialisée.

## PERSPECTIVES 2024

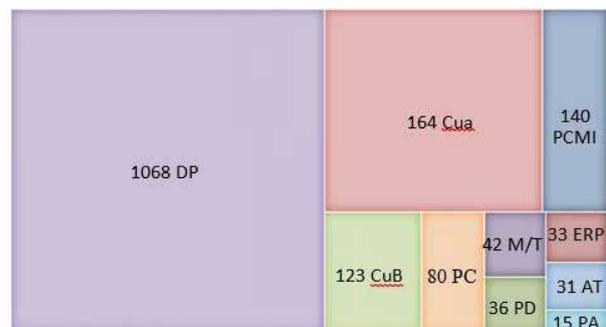
- Planification de sessions de formation aux Collectivités de l'option 1 sur la prise en main, l'évolution de l'outil métier et l'urbanisme courant de l'année 2024.
- Accompagnement des collectivités dans les projets sensibles déposés par les pétitionnaires en mettant en place des permanences (instructeurs/agents urbanisme),
- Acquisition du module SIGN (signature électronique des autorisations d'urbanisme), les agents référents urbanisme seront formés sur le logiciel métier en lien et en partenariat avec le Centre de Gestion 62 sur le parapheur électronique, permettant ainsi une dématérialisation complète des Autorisations d'Urbanisme,
- Réflexion sur la mise en place d'un site collaboratif service ADS et Collectivités permettant la mise à disposition de procédure de l'outil métier et diverses informations,

## EVOLUTION DES ACTES



## Actes quantifiés

- AT
- DP
- PCMI
- PC-PCMI M/T
- Cua
- PA
- PC ERP
- Cub
- PC
- PD



# SERVICE DT- DICT

## La réglementation anti-endommagement.

L'arrêté du 12 février 2012 relatif aux travaux exécutés à proximité des réseaux impacte lourdement les collectivités territoriales. Depuis 2018, le service DT-DICT est chargé d'accompagner les techniciens municipaux et communautaires dans l'application de cette réglementation. L'ensemble de cette démarche composée de marchés à groupement de commande et d'un service d'aide aux déclarations s'inscrit dans la solution DT-DICT. Elle est inscrite au schéma de mutualisation de la CALL.

## FAITS MARQUANTS 2023



### Le marché à groupement de commande pour le géoréférencement des réseaux.

En 2023, les dépenses des membres du groupement de commande liées à ce marché ont atteint les 308 000 €

### Le marché à groupement de commande pour les formations A.I.P.R.

324 agents municipaux et communautaires ont suivi la formation et passé l'examen QCM relatif aux autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux.

### La plateforme de gestion des déclarations de travaux.

En 2023, plus de 10 000 dossiers ont été instruits par la plateforme d'aide aux déclarations de travaux DICT.fr (Sogélink) pour un montant de 23400 €.

### Les rencontres régionales DT-DICT 2023



Les rencontres régionales DT-DICT 2023

L'ensemble des actions mises en place par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour faciliter les démarches liées à la réglementation DT-DICT en font une référence reconnue par les instances régionales et nationales. Près de 300

convivés ont participé aux rencontres régionales DT-DICT coorganisées par l'Observatoire Régional DT-DICT des Hauts-de-France, la FNTP et la CALL le 13 avril 2023 au Louvre-Lens.

### Une solution basée sur la mutualisation reconnue par les instances régionales et nationales.

Considéré comme une solution exemplaire sur la thématique basée sur la mutualisation au service des collectivités territoriales. Nous participons activement aux travaux de l'Observatoire Régional DT-DICT des HdF et de l'Observatoire National. La raison d'être de ces organismes constitués des représentants des acteurs majeurs impactés par la réglementation est d'analyser les retours d'expériences pour modifier la réglementation.

Aussi, le 13 avril 2023, la CALL a coorganisé « Les Rencontres Régionales de l'Observatoire DT-DICT des Hauts de France » qui se sont déroulées au Louvre-Lens. Ainsi, l'auditoire venu nombreux a assisté aux débats .

## PERSPECTIVES 2024

### Le Standard vectoriel d'échange des données réseaux StaR-DT

Actuellement, les plans de localisation des réseaux joints aux réponses des demandes de travaux sont transmis au format PDF. Bien que ce format soit exploitable par tous, il n'en demeure pas moins énergivore, peu écologique et imprécis. Le standard vectoriel d'échange des données réseaux « StaR-DT » consiste à transmettre les données de localisation des réseaux par le biais de fichiers comprenant des données vectorielles exploitables avec des progiciels dédiés. Le service DT-DICT accompagné de la Sté Sogélink expérimentera cette solution sur les réponses aux déclarations de travaux de la commune de Bouvigny-Boyeffles pour ensuite l'étendre à l'ensemble des communes de la CALL.

### Le nouveau « Plan Corps de Rue Simplifié ».

La dernière mise à jour de notre référentiel à très grande échelle date de 2019. Pour répondre objectivement aux déclarations de travaux concernant le territoire de la CALL, il est important que le PCRS reflète la réalité du terrain.

D'un coût de 4 millions d'euros financés par des fonds européens et régionaux, la plateforme régionale d'échange de données cartographiques Géo2France a piloté le PCRS Régional raster dont les données sont accessibles en open-data. La CALL bénéficiera donc gratuitement de cet outil.

#### **Le patrimoine « Infrastructures Souterraines de Télécommunication ».**

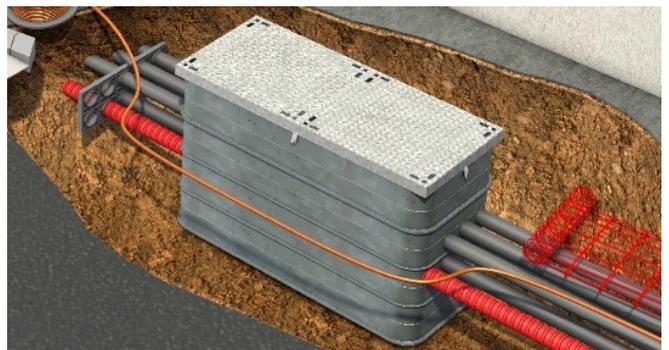
Dans le cadre de l'étude portant sur le devenir des infrastructures de télécommunication de la CALL, en lien avec la Direction Mutualisée des Systèmes d'Informations et du Numérique, le service DT-DICT a la charge technique d'accompagner l'AMO « Stratégie Scout » dans ses missions.

L'objectif de cette opération est d'améliorer la cartographie du patrimoine « Infrastructures Souterraines de Télécommunication » et d'identifier ses occupants qui se verront autorisés à les occuper après avoir signé la convention et honoré le paiement de la redevance ad hoc.

Le groupe de travail Topo-Réseaux

Basé sur le volontariat, il est proposé la création d'un groupe de réflexion constitué d'agents municipaux et communautaires pour :

- Définir un périmètre unique : réseaux, plan topo, PCRS, Star DT...
- Etablir un cahier des charges commun pour les marchés de travaux
- Elaborer un outil de signalement mutualisé des zones de travaux (recensement / anticipation)
- Centraliser l'information pour faciliter la consultation, la production de plans...
- S'inspirer des retours d'expérience de collectivités autres (Compiègne, MEL...).



*Le patrimoine « Infrastructures Souterraines de Télécommunication ».*



*Le nouveau « Plan Corps de Rue Simplifié ».*

# SERVICE COMMUN DE LA TRANSITION DURABLE ET D'AIDE AUX COMMUNES

## • Déploiement, adhésion et accompagnement des communes.

Mis en place en 2022, le service commun compte 26 communes adhérentes au 31 décembre 2023.

Les communes avaient une attente particulière pour un accompagnement de proximité sur la transition énergétique mais également sur l'ingénierie de projets.

## • Recrutement personnel mutualisé

Le développement du service a nécessité le recrutement d'un conducteur d'opération bâtiment 2023.

## FAITS MARQUANTS 2023

**Mandat de Maîtrise d'Ouvrage  
10 opérations sous mandats ont été délibérées  
par le conseil communautaire depuis le  
lancement du service commun dont 4 projets  
délibérés en 2023.**

- 4 Opérations Bâtiment :
- Loison-sous-Lens : Construction d'une école maternelle
- Mazingarbe : Construction d'une salle de sport
- Annay-sous-Lens : Rénovation et extension de l'école Pantigny
- Noyelles-sous-Lens : Rénovation énergétique du complexe sportif

**Démarrage des études de Maîtrise d'œuvre  
infrastructure pour la requalification des  
espaces publics et VRD des cités minières des  
villes de Lens, Harnes et Sains-en-Gohelle  
(ERBM) — Mandat de maîtrise d'ouvrage**

- Sur la base du mandat de Maîtrise d'ouvrage donné par les villes de Lens, Harnes et Sains-en-Gohelle, la CALL a lancé les études de maîtrise d'œuvre infrastructure et autres études techniques pour la requalification des espaces publics des cités minières concernées. L'année 2023 a permis la mise à jour des études urbaines menées en 2019 et 2020 et le lancement d'études techniques complémentaires en vue d'un démarrage de travaux d'ici fin 2024.

**Signature de la convention de Mandat pour  
la reconstruction de l'école maternelle  
« Les Marronniers » à Loison-Sous-Lens et  
démarrage des études de Maîtrise d'œuvre**

- Dans le cadre de l'aménagement de l'éco cité 8 et de la construction de 180 logements, la commune de Loison-sous-Lens souhaite construire une nouvelle école maternelle afin de remplacer l'existante et pallier à l'ouverture de classes supplémentaires ces prochaines années.
- Pour mener à bien ce projet, la ville a souhaité être accompagnée par la CALL. Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun, au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique. L'accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.
- Sur la base de ce mandat, la CALL élabore le programme et lance les études de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de la nouvelle école.
- Montant des travaux estimés : 2M € HT

## **Accompagnement de la ville de Loison dans le lancement de la concession d'aménagement de l'Ecoquartier de Loison**

Le projet de l'Ecocité 8 représente une opération d'ampleur pour la commune de Loison-sous-Lens. Il a pour but de développer un nouveau quartier au nord de la commune en continuité de la Cité 8. Sur ce site, près de 8 ha sont à aménager dans le cadre d'une ZAC afin de développer un programme à vocation principale d'habitats : 180 logements sont attendus et seront accompagnés d'espaces publics dont un lien vert support de biodiversité et d'activités traversant le quartier du nord au sud en relation avec la construction d'un nouveau groupe scolaire de 7 classes.

Dans le cadre de la consultation aménageur pour désigner un opérateur en charge de l'aménagement de l'écoquartier, la commune de Loison-sous-Lens a souhaité être accompagnée par la CALL. L'année 2023 a donc été consacrée à la procédure de consultation à l'issue de laquelle l'opérateur CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER a été désigné comme aménageur du projet. Le projet de CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER répond aux ambitions de la collectivité sur les volets urbains, paysagers et programmatiques.

- Le traité de concession a été signé le 7 mai 2024.
- **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

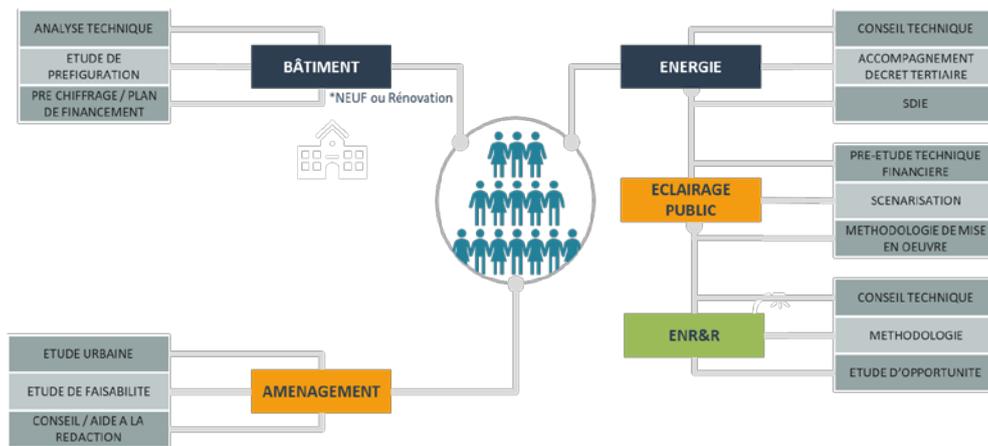
En application de la méthode validée en 2022, la CALL a pu mobiliser ses ressources pour auditer et créer 120 jumeaux numériques/énergétiques qui sont à la base de toute la construction de la stratégie énergétique. Les premières esquisses des schémas directeurs immobiliers

et énergétiques ont pris forme en 2023 et les premières restitutions ont eu lieu.

- La CALL continue également son accompagnement auprès des communes adhérentes sur le « décret éco énergie tertiaire » en explicitant le décret et en mobilisant l'ensemble des données nécessaires à la déclaration annuelle.
- Dans son engagement auprès des communes la CALL a souhaité organiser 4 temps forts autour de l'énergie :
- Bâtir une stratégie immobilière résiliente
- Sobriété énergétique : Enjeu de la Ventilation
- Décret Tertiaire
- Massification de la rénovation & Hors site

- Ces rdvs de l'énergie 2023 ont permis de rassembler 30 communes et plus de 175 personnes sur les 4 éditions (Elus et techniciens) ainsi qu'une quinzaine de professionnels intervenant français et belges.
- En 2023 la CALL a participé comme membre bénéficiaire à 2 appels à projets :
- AAP Européen - LIFE LoCarb – (Chef de file Région HDF)
- AAP Banque des territoires - DIAT (Démonstrateur intelligence Artificielle frugale) - (Chef de file – Lowit)

Le service commun continue son accompagnement de 1er niveau pour les communes adhérentes sur ces thématiques :



## PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 marquera le commencement opérationnel des projets sous mandat ainsi que le lancement du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) pour les communes adhérentes.

Le service commun a également prévu 4 temps forts thématiques sur la stratégie tertiaire énergétique, la sobriété énergétique, le décret tertiaire et la massification de la rénovation énergétique. Ces rendez-vous auront pour but de sensibiliser, d'informer et de fédérer les communes autour d'un même objectif.

Les principaux objectifs pour 2024 sont :

- De maintenir un accompagnement quotidien des communes adhérentes.
- D'installer une méthode de travail avec les nouvelles communes adhérentes selon leurs besoins en ingénierie de projets ou énergétique.
- De livrer les premières approches sur la situation énergétique du patrimoine immobilier des communes et de commencer les premières restitutions du SDIE sur le patrimoine prioritaire par commune.
- D'obtenir de la visibilité sur la rénovation énergétique et les investissements portés sur la décarbonation des bâtiments pour permettre en lien directe avec le service ingénierie

financière de préparer une candidature ELENA à la banque européenne d'investissement.

- D'accompagner les communes sur le décret tertiaire et le choix stratégique des années de références.
- De recruter l'ensemble du personnel compétent pour accompagner les projets sous mandat (2 conducteurs d'opérations bâtiment, un chargé d'opération énergie bâtiment).
- De constituer une stratégie opérationnelle de massification de la rénovation et de la constitution de marchés mutualisés.
- Poursuivre les études pour la requalification des études des cités minières sous mandat, avec l'objectif d'un démarrage des travaux d'ici fin 2024.
- Lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'école maternelle « Les Marronniers » à Loison.
- Lancement du marché de MOE de la cantine à Servins.
- Lancement du Marché de MOE du centre technique municipal d'Aix-Noulette.
- Lancement du marché MOE de la rénovation énergétique de Loos-en-Gohelle.

Les perspectives d'adhésion des communes au service commun sont estimées à 28/36 pour fin 2023.

# SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

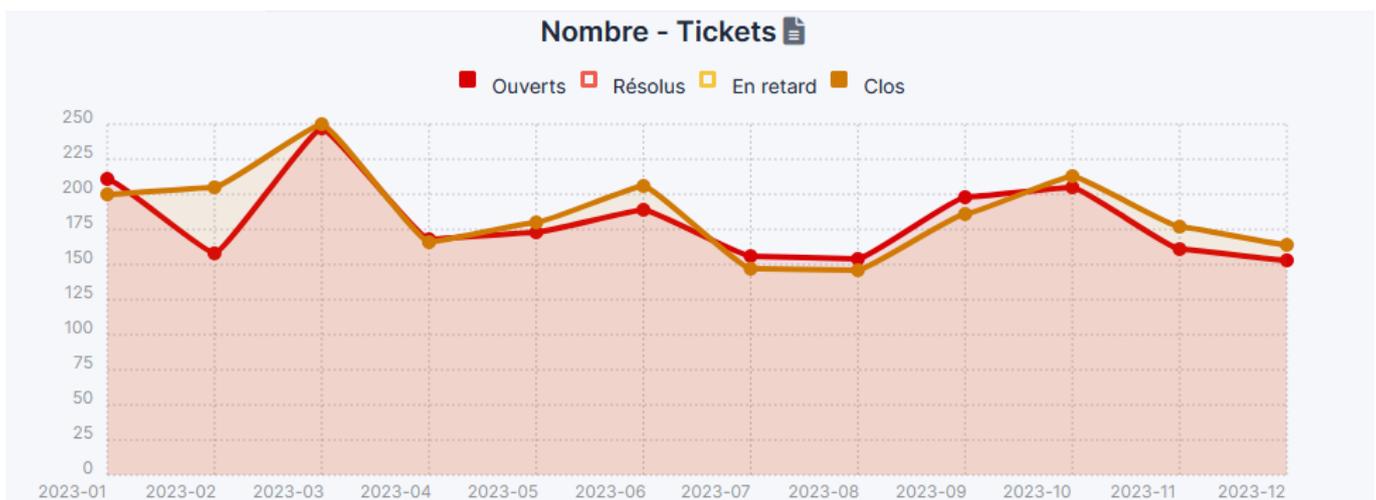
La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) regroupe deux services ressources constituant le service commun mutualisé (DMSI). Une troisième entité est chargée du développement des usages du numérique : avec son chargé de mission « Développement numérique » assisté d'un conseiller numérique « France Services », elle a un rôle d'accompagnement de la stratégie et des usages numériques du territoire, à travers la feuille de route communautaire.

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la direction étaient les suivants :

Entités	Direction et moyens communs	Service informatique	Service Ingénierie numérique	Cellule Usages du Numérique	Total
Effectif	2	7	3	2	14

## LE SERVICE INFORMATIQUE (SI)

Le service informatique assure son rôle de prestataire de service auprès des 320 utilisateurs internes à la collectivité et 318 utilisateurs externes (dont élus communautaires). Sécurité, soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux, sont les principales missions.



Avec 2240 signalements au support sur l'année 2023 et nombre de déploiements, renouvellement de machines et mise en conformité du plan cybersécurité, le service gère également la continuité de service en assurant le suivi des contrats de maintenance de plus de 100 serveurs virtualisés et physiques. La majeure partie est auto hébergée, rares sont les solutions entièrement externalisées, ce qui implique une grande autonomie et exige un haut niveau de compétences.

## FAITS MARQUANTS 2023

Le service informatique accompagne au quotidien les services transverses de l'établissement public, la dématérialisation suit son cours, et celle de la chaîne « Ressources Humaines » a été marquée par la mise en place de la gestion des évaluations professionnelles et du plan de formation.

La création du service informatique commun est initiée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les premières communes adhèrent à la messagerie collaborative (cf. rapport d'activité de la direction de la mutualisation).

## PERSPECTIVES 2024

- Poursuivre la montée en puissance de la mutualisation et de l'offre de services du service commun informatique ;
- Migration totale vers la nouvelle infrastructure de serveurs ;
- Respect de la directive européenne NIS2, qui vise à augmenter encore le niveau de cybersécurité, notamment pour les administrations publiques

## LE SERVICE DE L'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE (SIN)

### Présentation du service

L'équipe est composée de trois agents dont un chef de service avec des profils de géomaticiens, administrateur de données et de plateformes numériques. Son activité largement majoritaire en 2023 aura été orientée sur le Système d'Information Géographique (SIG) avec pour mission principale d'accompagner les projets et services numériques de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et du territoire de l'agglomération dans le cadre de la mutualisation entre les 36 communes. Il est support des utilisateurs pour le développement de leurs outils métiers. La Donnée constituant le cœur de la stratégie numérique du territoire, le service a amplifié son action de structuration et la fiabilisation de celle-ci essentiellement à grande et très grande échelle, les aspects communaux et supra-communaux ainsi que l'analyse étant traités par d'autres acteurs du territoire ainsi qu'aux niveaux régional et national.

### Les temps forts et les projets

- Des outils sur la connaissance du foncier sur les

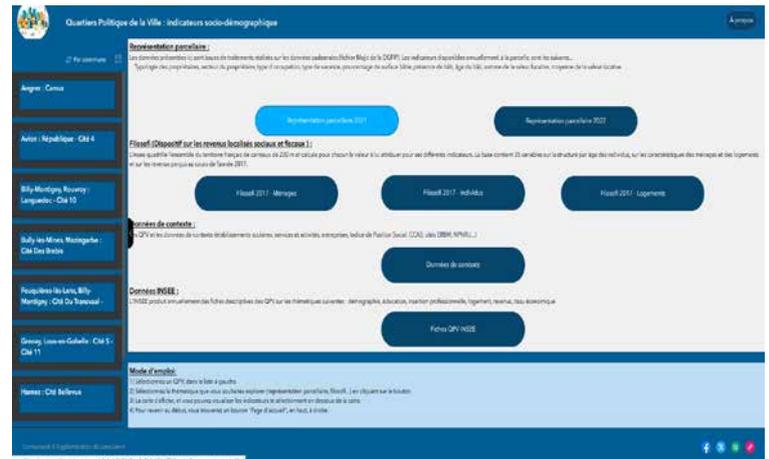
thèmes du développement économique, les friches ont été développés et préfigurent un observatoire du foncier notamment dans le cadre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

- Le géoréférencement des réseaux sensibles a été exploité dans une application spécifique pour une meilleure connaissance du patrimoine de l'éclairage public. Cette donnée collectée à l'origine dans le cadre de la réforme anti endommagement des réseaux et de la plateforme de réponse automatisée aux DT-DICT (Déclaration de travaux) constitue le référentiel géographique à la Ville de Lens pour la gestion de la thématique.
- L'ouverture du chantier de fiabilisation des données ADS (Autorisations du Droit des Sols) provenant de diverses sources (Géoportail, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, communes, gestionnaires de servitudes,...)
- Le projet de co-construction de la plateforme collaborative territoriale de données à l'échelle de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) et co-financées par la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique de l'État) a démarré. Il a pour objectif la recherche d'une convergence des plateformes, des pratiques et une complémentarité des dynamiques Data entre les territoires voisins. Le service suivra sa mise en place sur les aspects techniques et appuiera les différents métiers sur la mise en œuvre des maquettes des premières applications concrètes.
- Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), réalisé et financé en 2018, et actualisé en 2019 par la CALL a été mis à jour en 2022 par la Plateforme d'Information Géographique de la Région (Geo2France) dans le cadre de co-financements européens sur l'ensemble des Hauts-de-France. Il a été livré partiellement sur la moitié Est de la CALL et commence à renouveler les fonds de plans à très grande échelle des applications du SIG.
- La généralisation du parapheur et de la signature électronique : 18 élus membres de l'exécutif (président, vice-présidents, conseillers délégués) ainsi que 4 membres de la direction générale (DGS et DG adjoints) signent désormais électroniquement. Ils sont alimentés par 350 circuits à disposition des services (environ 180 agents sont dépositaires). A noter également l'extension des capacités du parapheur dans les domaines de l'Application du Droit des Sols (ADS) qui ont été négociées avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et l'éditeur du logiciel d'instruction du droit des sols (OXALIS/OPERIS) afin d'interfacer ces deux solutions à l'aide de connecteurs dédiés.

## FOCUS SUR DEUX APPLICATIONS POLITIQUE DE LA VILLE

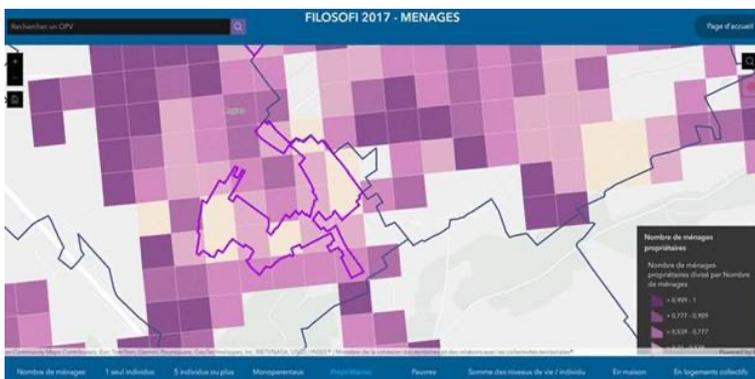
### Quartiers Politique de la Ville : indicateurs socio-démographiques

- Permettre aux communes de consulter un grand nombre d'indicateurs sur les Quartiers en Politique de la Ville (QPV) :
- A la parcelle (bâti/non bâti, typologie des propriétaires, valeur locative...)
- Connaissance des structures des ménages, des individus et des logements
- Données de contexte (établissements scolaires, services et activités, entreprises, Indice de Position Sociale, CCAS, cités ERBM, NPNRU...)
- Accès simplifiés aux fiches INSEE sur les QPV



### APPORT QPV

- Permettre aux communes d'être acteur dans les discussions avec l'Etat sur la refonte des QPV :
- Possibilité de délimiter des évolutions souhaitées de leurs QPV
- Possibilité de dessiner les quartiers vécus ou les futurs équipements



### PERSPECTIVES 2024

- La poursuite de l'accompagnement pour la mise en place des outils et services numériques liés aux compétences et aux politiques de l'Agglo.
- Après 6 années de bons et loyaux services, la plateforme SIG va faire l'objet de 2 phases de modernisation. Une première sur l'ensemble de ses composants techniques et une seconde concernera l'architecture de son infrastructure sur de nouvelles machines afin de la mettre en cohérence avec les enjeux de sécurité, de stabilité, de disponibilité et les logiques déployées par le service informatique.
- La sensibilisation et l'animation autour de l'adressage, compétence communale afin de fiabiliser les adresses du territoire et assurer une meilleure qualité des usages qui en découlent : sécurité civile, interventions des pompiers, livraison à la population, raccordement à la fibre,...
- La dématérialisation de la gestion des dossiers de la fourrière intercommunale initiée en cours d'année 2023 avec l'identification de la solution déjà en place de gestion de la thématique du Permis de Louer (Pour Mes Dossiers/ESABORA) comme support logiciel.
- La mise en place d'un nouvel intranet dans le cadre de la politique de communication interne souhaitée par la Direction. La convergence Intranet et Extranet a également été exprimée, des économies d'échelle pouvant ainsi être envisagées.

## LA CELLULE

### « USAGES DU NUMÉRIQUE » (UN)

Présentation de la cellule

Cette entité de la direction a pour mission principale de décliner et d'opérationnaliser la feuille de route stratégique numérique qui comporte 4 axes : la donnée, l'inclusion numérique, la sobriété numérique et l'excellence économique. Elle a également pour mission d'accompagner tous les acteurs numériques pour fédérer, structurer un réseau et mettre en lumière les usages du numérique.

L'équipe est composée d'un chargé de projet pour coordonner les actions en binôme avec un Conseiller Numérique France Services (CNFS), qui a également pour mission d'accompagner plus précisément les communes rurales.

### FAITS MARQUANTS 2023

#### Le laboratoire d'inclusion numérique

- Entre avril et septembre 2023, le territoire de la CALL a bénéficié d'un accompagnement par le hub de l'inclusion numérique en Hauts-de-France, « Les Assembleurs ». Les 3 temps forts de cet accompagnement nous ont permis, collectivement, d'identifier les principaux axes de nos futurs travaux.
- Les points saillants qui en sont ressortis sont les suivants :
  - Améliorer la communication de l'offre de médiations aux usagers et bénéficiaires ;
  - Etoffer la coopération et la mutualisation entre acteurs du territoire ;
  - Animation de l'écosystème de l'inclusion numérique sur le territoire de la CALL.



#### L'atelier « territoire Zen – Zéro exclusion numérique »

Ce premier des trois temps de travail prévu dans le cadre de la réécriture de la feuille de route numérique du territoire nous a permis d'aborder collectivement la thématique de l'inclusion numérique, via une animation innovante proposée par notre prestataire « Espelia » et l'aide d'Emmaüs Connect.

Un débat mouvant, auquel se sont prêtés les 35 participants de cet atelier, nous a permis d'imaginer le périmètre d'un territoire Zéro exclusion numérique et les actions concrètes à mettre en place pour y arriver.

Les autres ateliers, qui auront lieu en 2024, vont permettre d'affiner le bilan de la première feuille

de route de la CALL et de finaliser la nouvelle version de celle-ci, qui répondra aux nouvelles exigences et volontés de notre collectivité : la dimension responsable afin de répondre à l'évolution du cadre légal (Loi de « Réduction de l'empreinte environnementale du numérique ») et la dimension partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire.

### DÉCRYPTAGE, FOCUS SUR UN ENJEU :

L'inclusion numérique se doit d'accompagner l'évolution des attentes des usagers.

Que ce soit via la participation aux forums santé ou par des actions de sensibilisation à l'usage des plateformes numériques, **les besoins numériques liés aux problématiques de santé**, ont pris de l'essor en 2023 et vont se pérenniser en 2024.

**Les thématiques liées à l'identité numérique** et aux traces numériques suivent la même logique. Les interventions des acteurs du territoire, marginales avant 2022, ont explosé en 2023 et vont être de plus en plus prégnantes.



### PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera une année charnière, du fait des évolutions réglementaires, mais également de la mise en place des mesures pour répondre aux diagnostics de la situation de notre territoire :

- La réécriture de notre feuille de route numérique, avec ses dimensions responsables et collaboratives va nous permettre d'échanger autant avec les acteurs internes de notre collectivité – directions métiers et fonctions supports – qu'avec nos partenaires territoriaux – communes, associations, espaces numériques et collectivités.
- En parallèle, nous devons œuvrer à une nouvelle dynamique de l'inclusion numérique sur notre territoire. Avec l'arrêt du pass numérique, nous réfléchissons collectivement à une visibilité renforcée des actions de médiation à destination du public, et cela va passer par une programmation partenariale accentuée – sur les territoires urbains déjà actifs et sur les zones plus rurales –, un travail sur les parcours usagers et la visibilité des structures du territoire afin de répondre aux problématiques de nos habitants, quels que soient leur âge, leur localisation ou leur profil.

# 02.

## LA CALL PROTÈGE

P.33 > HABITAT PARC PUBLIC ET PARC PRIVÉ

P.36 > NPNRU

P.37 > ERBM-RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER

P.39 > POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

## PARC PUBLIC

### L'année 2023 en chiffres :

La production Logements Locatifs Sociaux (LLS) s'est déclinée sur 11 des 36 communes du territoire et représente 9 opérations pour un total de 428 logements sociaux dont 31 très sociaux. Ces opérations ont été portées par 5 opérateurs, et font l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 305 952 € de crédits délégués pour la construction neuve.

La rénovation du parc de logement social existant mobilise des crédits de droit commun, au travers des Prêts à l'Amélioration (PAM) – ainsi, des accords pour la mobilisation de prêts PAM ont été instruits pour 3 opérations de réhabilitation sur 3 communes de la CALL pour un total de 21 logements SIGH.

Parallèlement, la poursuite des opérations de rénovation des cités minières au titre de l'ERBM a mobilisé 13 399 400 € de financements ERBM et 2 864 000 € de subventions de la CALL dans le cadre de la rénovation de 866 logements, opérations menées par Maisons & Cités et réparties sur les communes de Grenay, Liévin, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Sallaumines et Harnes.

### FAITS MARQUANTS 2023

**PLH** : Après 24 mois de processus de révision, le nouveau Programme Local de l'Habitat a été rendu exécutoire le 6 octobre 2023. Ce document cadre de la politique de l'habitat du territoire couvre 6 années plénières et entières, d'octobre 2023 à octobre 2029. La stratégie repose sur 4 orientations : intervenir sur le parc existant, planifier les opérations neuves, diversifier les produits et coordonner le partenariat, elles-mêmes déclinées en 17 fiches actions. L'animation du PLH étant l'un des axes majeurs, elle s'est traduite par la création d'un poste dédié au sein du service Habitat.

**Les Petits Déjeuners de l'Habitat** : ces rencontres de travail sont l'occasion d'échanges autour de thématiques liées à des questions prégnantes ou à l'actualité de l'Habitat. 5 sessions réunissant de nombreux partenaires ont traité de l'offre de services de la MHD, des Pensions de Famille, de la nouvelle réglementation thermique, d'Histologe, et des Biens sans Maître.

**Convention Intercommunale d'Attribution** : Les résultats en matière d'attributions de LLS sont marqués par la non-atteinte des objectifs de la loi relative à l'Égalité et la Citoyenneté : les taux d'attribution de logement hors QPV pour les ménages du premier quartile ont reculé de manière significative, passant de 17,2% en 2022

à 15,3% fin 2023 (objectif légal 25%). De même, le stock de demandes restant à satisfaire s'accroît très fortement, passant de 11 600 en décembre 2022 à 12 807 en décembre 2023, s'expliquant en partie par une chute importante du nombre d'attributions, qui passe de 3 742 en 2022 à 3 080 en 2023, soit en dessous des attributions de 2020 pourtant marquée par la crise sanitaire (3 155 attributions).

**Relogement ERBM** : En 2021 les Groupes Techniques Relogement ont été engagés. Espace de suivi et coordination des relogements des ménages concernés, ces instances se sont amplifiées depuis avec la mise en place de GTR sur l'ensemble des communes concernées par les opérations ERBM du premier triennal, soit une quarantaine de groupes de travail depuis le démarrage.

### Commission d'éligibilité aux Pensions de Famille :

Une nouvelle instance dédiée à l'examen des demandes pour les Pensions de Famille du Territoire a été mise en place, partant du souhait de priorisation des profils de demandeurs « locaux » (endogène à l'arrondissement Lens Hénin), mais aussi de la volonté d'anticiper tout risque de vacance commerciale, de coordonner le parcours des pensionnaires, et de calibrer les besoins en nouveaux projets. Constituée au cours de l'année 2022, cette commission est opérationnelle depuis Janvier 2023 et s'est réunie 6 fois au cours de l'année écoulée. En pilotage direct au démarrage, la CALL a pu céder l'animation de cette instance au SIAO du territoire depuis la mi-2023. Le dispositif fera l'objet d'une évaluation et de réajustement en 2024.

### Comité interbailleur mutations complexes

**bloquées** : résultant d'un réel constat, où plus d'une demande de logement sur deux (52% précisément, quand la moyenne nationale tourne autour des 33%) est en réalité une demande de mutation au sein du parc locatif social, la volonté de constituer un comité interbailleur afin de traiter les demandes de mutations complexes a été exprimée. L'étude portant sur les logements vacants en 2023 a également confirmé le choix d'instaurer cette nouvelle instance, pour laquelle les réflexions ont débuté dès octobre 2023.

**Cotation de la demande de logement** : rendue obligatoire au travers la loi ELAN, puis décalée par la loi 3DS, la mise en place de la cotation de la demande de logement était attendue pour le 31 Décembre 2023. Fruit d'un travail conséquent et de concertations élargies (de mars 2021 à Février 2023), la grille de cotation de la demande a été établie et été validée successivement en conférence des maires aux logements, en Conférence Intercommunale du Logement, puis été définitivement adoptée en conseil communautaire le 14 Décembre 2023.

## PERSPECTIVES ET/OU OBJECTIFS :

Concernant le PLH3, l'animation prendra tout son sens dès le 1er trimestre 2024, avec une longue phase de réactualisation du recensement des projets logements en lien avec chaque commune, afin d'aboutir à l'élaboration d'un outil de suivi de la production, outil indispensable à la mise en œuvre de l'orientation 2 du PLH qui repose sur l'articulation des projets neufs. L'année devra également permettre l'élaboration de l'observatoire de l'habitat et du foncier, mais aussi favoriser le développement du partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat (institutionnels, bailleurs, promoteurs, etc).

Par ailleurs, une nouvelle méthodologie de travail sera engagée dans la relation avec les bailleurs notamment au titre du suivi des programmations de logements locatifs sociaux et des réhabilitations, en application des nouvelles orientations du PLH 3, pour permettre plus de fluidité, mais aussi de passer d'une logique de guichet à une démarche de projet coproduits et coconstruits.

Le partenariat avec l'ensemble des partenaires et acteurs intéressés par les sujets habitat sera pérennisé, notamment dans le cadre des rencontres techniques mensuelles (« Petits Déjeuners de l'Habitat »), l'objectif étant d'échanger sur des thématiques et intérêts partagés.

Concernant les attributions, 2024 devra permettre d'évaluer les stratégies de peuplements mises en place sur les cités ERBM, mais aussi les dispositifs de cotation de la demande de logement, et l'instance Pensions de Famille après une année de mise en application. Les travaux de la mise en place d'un comité interbailleur dédié aux demandes mutations bloquées devront aboutir à des propositions à soumettre à l'arbitrage des décideurs.

Les demandes d'aide à l'autonomie représentent 10,3 % des contacts.

### L'ANAH

En 2023, 269 propriétaires ont été accompagnés pour la rénovation de leur logement, soit 238 ménages occupants et 31 logements de bailleurs, pour 3,7 M€ de subventions ANAH attribuées. Le gain énergétique moyen est de 54%. La CALL a déployé des aides financières complémentaires pouvant aller jusqu'à 10,53% des travaux, soit une enveloppe de 473 766 € pour 2023.

### LE PERMIS DE LOUER

Depuis 2020, le déploiement de « l'Autorisation Préalable de Mise en Location » a permis de suivre 5102 dossiers, dont 1668 en 2023.

Pour rappel : 18 communes ont été concernées par le permis de louer en 2022, suite à l'entrée dans le dispositif d'Harnes, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil. Elles étaient 20 communes en 2023, suite à l'entrée dans le dispositif de Vimy et Grenay.

L'année 2023 a permis d'approfondir le contrôle des biens loués sans APL. 3765 adresses ont été contrôlées grâce au partenariat avec la CAF, aboutissant à 30% de dépôts de dossiers, et 1025 signalements envoyés à la DDTM (102 arrêtés pris pouvant conduire à une sanction financière, 11 titres de perception émis pour un total de 22 000 euros à ce jour).

En parallèle, suite à la mise en place de l'autorisation préalable à la division 50 dossiers ont été enregistrés à ce jour dont 13 font déjà l'objet d'un accord final en fin de travaux.

Le Permis de Louer a permis de créer des liens avec les autres dispositifs et acteurs de la MHD. A titre d'exemple 48 dossiers d'APML et APD sont suivis conjointement dans le cadre des aides ANAH.

## PARC PRIVÉ

### L'année 2023 en quelques chiffres :

La CALL mène une politique volontariste en matière d'habitat, de renouvellement urbain et de transition énergétique.

### LE GUH

En 2023, le Guichet Unique de l'Habitat (GUH) a reçu 1888 appels et recensé 297 passages spontanés. Parmi ces contacts, 1039 concernent des propriétaires occupants et 706 des propriétaires bailleurs. Le dispositif du Permis de Louer comptabilise 678 contacts, l'ANAH 309, et l'ADIL149.

Les motifs des appels et passages concernent pour 30,1% des demandes d'informations, 28,7 % une prise de RDV et 28,2% un suivi de dossier.

Dans le cadre des questions relatives aux aides à la Rénovation énergétique, les travaux induits se déclinent comme suit : 35,9% de travaux de rénovation globale, 15,6% concernent le changement de mode de chauffage, 21,5 % de l'isolation, et 3,1 % des travaux de mise en place de dispositifs d'énergie renouvelable tels que la pose de panneaux photovoltaïques.

### FAITS MARQUANTS 2023

- **L'année 2023 est également caractérisée par :** La pérennisation du partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais, et avec l'Association des Responsables de Copropriété Hauts de France, qui permettent de renforcer l'offre de services de la Maison de l'Habitat Durable (MHD) et de proposer une fois par mois des permanences tenues par un architecte conseil pour le CAUE, et des ateliers d'information sur le fonctionnement des copropriétés.
- 24 RDV ont été pris dans le cadre des permanences du CAUE qui ont permis d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les propriétaires.
- La pérennisation de la démarche visant la mobilisation des professionnels du bâtiment avec l'appui du Cd2e : 5 « Midis des Pros » ont été organisés sur des thèmes tels que l'énergie solaire, les aides à la rénovation ou encore l'isolation et la performance des matériaux.
- Reprise des travaux sur le thème de la Lutte contre l'Habitat Indigne avec l'organisation de Petits déjeuners de l'Habitat sur les sujets

suivants : l'utilisation des plateformes Histologe et OILHI, les Biens sans Maître et les travaux d'office.

- **Etude Vacance** : En 2023, l'étude sur la vacance des logements privés a permis d'identifier les enjeux principaux liés à la vacance et de la caractériser sur le territoire : hyperconcentration de la vacance structurelle dans le pôle urbain, spécifiquement sur Lens, causes multiples (état de dégradation du bien / motifs personnels), un état extérieur correct, mais des logements maintenus hors marché. La vacance commerciale des LLS est concentrée parmi les logements collectifs les moins attractifs du parc, avec une concentration des difficultés à Lens (Sellier et Grande Résidence), ou liée à des motifs d'inadaptation de l'offre / demande. Une grande partie de la vacance du parc social est d'ordre technique. Ainsi, ce sont plus de 2500 logements vacants depuis plus de deux ans qui ont été recensés sur le territoire et une vacance résidentielle de très longue durée qui se concentre à Lens (1 155 logements privés vacants depuis au moins 4 ans identifiés au 1er janvier 2021). L'étude a permis d'aboutir à un programme de 11 actions (8 concernant le parc privé et 3 le parc social).
- **La mise en place d'ateliers à destination des copropriétés volontaires** : Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dénombre 275 copropriétés représentant environ 4 500 logements (dont 56% situés à Lens et Liévin). Prévenir la fragilisation des copropriétés est un enjeu identifié au sein du Programme Local de l'Habitat (3e PLH) de la CALL. Objectif : mettre en place des temps de « Sensibilisation » pour mieux appréhender le fonctionnement et les problématiques des copropriétés et proposer des ateliers pratiques ouverts aux copropriétaires
- **Evaluation du PIG** : L'année 2023 a également été marquée par l'évaluation du Programme d'intérêt Général Précarité Énergétique et Lutte contre l'habitat Indigne (PIG). Cette évaluation a permis de mettre en exergue que le dispositif répond globalement aux ambitions quantitatives initiales, que les ménages sont plutôt satisfaits de l'accompagnement, et d'établir le profilage des ménages bénéficiaires afin de mieux calibrer les interventions sur le parc privé à l'avenir. Elle a abouti à des orientations stratégiques concernant les aides CALL à la rénovation du parc privé, avec pour objectif une refonte des financements communautaires complémentaires aux aides de droit commun.

## PERSPECTIVES ET/OU OBJECTIFS :

### L'année 2024 sera à la fois rythmée par :

- Le travail sur l'élaboration d'une nouvelle géographie Permis de Louer pour 2025 suite à la sollicitation de Lens fin 2023 pour l'intégration de l'ensemble du territoire communal au dispositif.

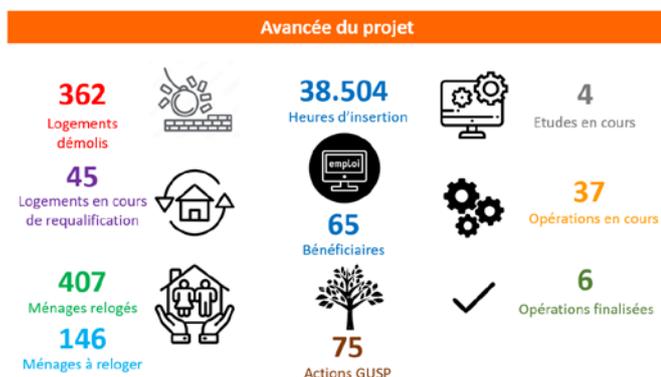
- L'approfondissement des échanges sur la Lutte contre l'Habitat Indigne avec les communes afin de travailler à la mise en place d'un marché support pour 2025.
- Le renfort de l'instruction ANAH.
- La finalisation et la publication des guides destinés aux Propriétaires Bailleurs et Locataires – outil pédagogique pertinent et utile dans le cadre de nos travaux sur la lutte contre l'habitat indigne
- La mise en place d'un partenariat avec la région Hauts de France-SPEE.
- Le panel d'interventions proposé par la CALL pourrait être développé par un dispositif complémentaire par le biais du SPEE « Pass Rénovation », service public à l'initiative de la Région, s'adressant à tous les propriétaires occupants ou bailleurs de logements individuels et collectifs, sans conditions de ressources ni d'âge.
- Ce service comprend toute l'ingénierie technique et financière du projet de rénovation et mène un suivi des consommations jusqu'à 3 ans après travaux. En cas de difficulté de financement, le service peut aussi financer les travaux de rénovation énergétique par prêt de tiers-financement que les propriétaires commencent à rembourser à la fin des travaux alors que les économies d'énergies sont déjà effectives.
- Poursuite du travail initié avec le CD2e dans le cadre de la mobilisation de professionnels du bâtiment pour proposer la création d'un annuaire des professionnels du territoire (référentiel des artisans volontaires et engagés dans la dynamique de réhabilitation de qualité sur le territoire).
- Le déploiement de réunions publiques à destination des propriétaires privés au sein des communes volontaires. Objectifs :
  - Organiser des temps d'échanges dédiés aux propriétaires de logements privés sur les questions de lutte contre la précarité énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et de lutte contre la perte d'autonomie.
  - Présenter tous les types d'accompagnement (techniques, financiers, juridiques...) pouvant être proposés au sein de la MHD/GUH
- Avenant au PIG : La CALL s'est engagée depuis mai 2020, et pour une durée initiale de 4 ans, dans un programme ambitieux de rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général « Précarité Énergétique et Habitat Indigne ». Les résultats sont positifs et encourageants, avec plus de 960 logements rénovés, 11 270 000 € d'aides Anah octroyées, permettant la réalisation de plus de 22 000 000 € de travaux. Le programme se poursuivra jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2025, pour permettre un maintien de l'accompagnement avec un prestataire désigné et gratuit, et éviter ainsi une rupture dans la dynamique observée.
- Le lancement du suivi animation du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

# NPNRU

La CALL organise le suivi du projet NPNRU qui concerne un programme global de 205 733 499,22 €, la part CALL s'élevant à 15.738.388 € et celle de l'ANRU à 56 724 808,12 €.

La comitologie mise en place se décline des « équipes projet » hebdomadaires aux « revues de projets » annuelles, en passant par des COTECH et COFIL. Elle est rendue possible grâce à une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires (Villes / Etat / bailleurs sociaux ...).

## EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE, L'AVANCEMENT CONSTATÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 PEUT S'ILLUSTRER COMME SUIT :



### OPÉRATIONS FINALISÉES EN 2023 :

- Lens : salle plurivalente
- Avion : démolition des immeubles Renoncules et Jonquilles/Capucines
- Liévin : démolition de l'immeuble Tivano

### OPÉRATIONS DÉMARRÉES EN 2023 :

- Lens : actions liées à la mémoire de quartier, résidentialisation de 92 logements
- Avion : Démolition de la tour des Frênes, de la résidence les Tournesols, des résidences Jacinthes/Anémones/Jasmins, des résidences Renoncules/Campanules, actions de participation et co-construction avec les habitants, aménagement des secteurs 2/3/5,
- Anges Gardins : démarrage du projet Quartiers Fertiles

## FAITS MARQUANTS 2023

- **Avenant 1** : Ce premier avenant à la convention, élaboré en 2023, porte sur l'intégration d'opérations relevant de la clause de revoyure (essentiellement sur Avion République),
- **Projet « quartiers fertiles »** : Des actions de préfigurations ont été menées en 2023. En fin d'année, les premiers travaux ont démarré avec apports de terre végétale.
- **Charte GUSP** : La dynamique GUSP est relancée par l'animation de groupes de travail, le développement de liens avec les partenaires, la finalisation et la signature d'une charte partenariale.
- **Insertion** : L'animation de groupes de travail doit permettre d'avancer sur la définition de critères qualitatifs.
- **Troisième revue de projet annuelle avec l'ANRU** : En décembre 2023, l'ensemble des partenaires s'est réuni afin de faire un point d'étape sur le programme. Cette rencontre a été l'occasion de présenter à l'ANRU les évolutions souhaitées pour le projet liévin et d'acter l'élaboration à venir d'un deuxième avenant.

## PERSPECTIVES ET/OU OBJECTIFS :

- **Démarrage effectif du projet Quartiers Fertiles** : Inauguration du premier site sur Avion prévue en 2024 et démarrage des travaux à Lens.
- **Mise en place effective de la charte GUSP** : Recensement précis des actions grâce au travail collaboratif engagé en 2023.
- **Insertion - premières données sur les critères qualitatifs** : Partenariat mis en place avec le PLIE, les structures d'insertion et les bailleurs afin de pouvoir développer des critères qualitatifs en matière d'heures d'insertion.
- **Comité d'Engagement de l'ANRU** : Préparation du dossier de présentation en CE ANRU (évolution du projet sur Liévin) pour validation et définition des éléments de l'avenant 2.

# ERBM-RENOUVELLEMENT DU BASSIN MINIER

La CALL est le premier EPCI concerné par l'ERBM avec 29 cités minières, totalisant 5 200 logements et 27 000 habitants. Chef de file de l'ERBM, la CALL soutient les communes membres via une ingénierie dédiée. Elle soutient également financièrement les communes et les bailleurs dans le cadre de financements alloués aux opérations d'aménagement et de rénovation de l'habitat :

En 2023,

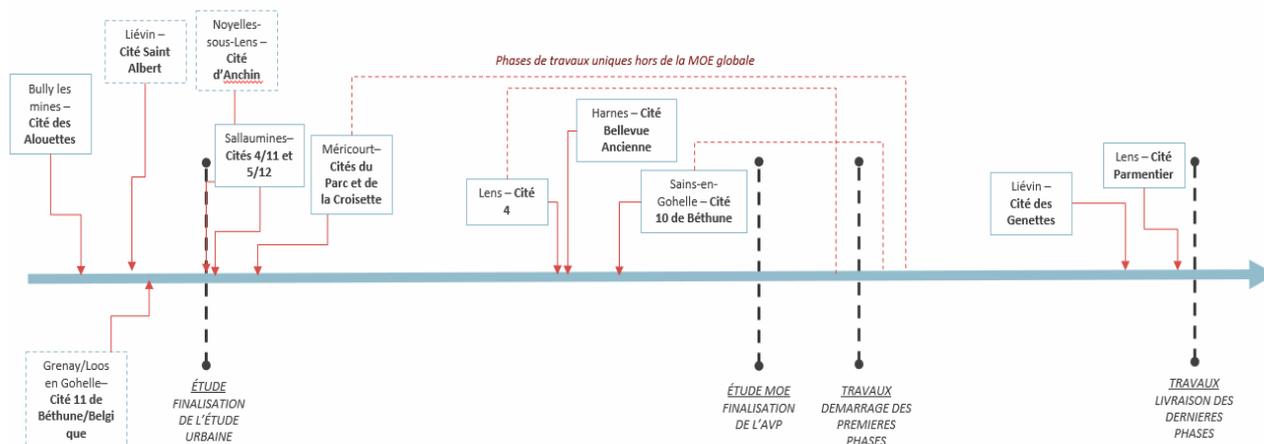
- 2 864 000,00 € ont été engagés par la CALL sur le volet habitat, pour les opérations inscrites en 2023.
- La somme des montants engagés dans le cadre des premières conventions signées en 2023 pour le cofinancement du volet urbain à hauteur de 10 %/15% est de 1 071 342,15 €. La CALL a également cofinancé deux études urbaines, à hauteur de 70 646,25€

En 2023 ont eu lieu les rendus des premières phases d'études de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du cadre de vie pour les cités sous mandat de MO de la CALL, des appels d'offres ont été lancés pour les cités restantes. Sur le volet logements, des primes ont été actées pour la réhabilitation de logements dans trois cités du deuxième triennal.

## FAITS MARQUANTS 2023

Accélération de l'ERBM sur le volet urbain :

L'année 2023 a été marquée par une accélération des études opérationnelles sur les cités concernées par le financement ERBM pour le volet urbain et la livraison de premières phases de travaux :



Travaux d'aménagement cité des Genettes - Liévin



Rue de la Bruyère - Îlot Parmentier



Première pierre - Chemin des Filatiers Cité 10 de Sains-en-Gohelle

## FINALISATION DES ÉTUDES URBAINES DES CITÉS DU 2<sup>ÈME</sup> TRIENNAL :

Le service copilote les études urbaines pré-opérationnelles dans un cadre partenarial, pour ce qui concerne l'avancement des études pour le second triennal sur l'année 2023.

Il est détaillé comme suit :

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES - 2 <sup>ÈME</sup> TRIENNAL		
COMMUNE	CITÉ	NIVEAU D'AVANCEMENT
ANGRES	CITÉ DE LA SOUCHEZ	FINALISÉ
FOUQUIÈRES-LEZ-LENS	CITÉ DU TRANSVAAL	FINALISÉ
NOYELLES-SOUS-LENS	CITÉ D'ANCHIN	FINALISÉ
GRENAY/LOOS-EN-GOHELLE	CITÉ 11 DE BÉTHUNE	EN COURS DE FINALISATION
LIÉVIN	CITÉ ST AUBERT	EN COURS DE FINALISATION
LIÉVIN	CITÉ 2/5 CALONNE	EN COURS DE FINALISATION
LIÉVIN	CITÉ RIAUMONT	EN COURS DE FINALISATION
VENDIN-LE-VIEL	CITÉ RIAUMONT	EN COURS DE FINALISATION

En 2023, la CALL a délibéré pour accorder un accompagnement financier de 70% du coût de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase AVP afin d'anticiper la mise en opérationnalité de ces projets, en attendant l'ouverture du fonds ERBM.

### MOBILISATION DES SUBVENTIONS POUR LE VOLET URBAIN :

4 dossiers ont été déposés en 2023 pour lesquels des arrêtés de subventionnement ont été réceptionnés. Ces nouveaux financements amènent un engagement de 10 090 451,84 € du fonds État-Région ERBM sur les opérations du territoire communautaire entre mai 2022 et décembre 2023.

La CALL a également délibéré et conventionné à hauteur de 1 071 342,15 € en 2023 dans le cadre de ses conventions d'accompagnement au reste à charge des projets ERBM (10/15%) .

### AVANCEMENT DES DEMANDES DE FINANCEMENT RÉHABILITATION – ERBM ET ACCÉLÉRATION PALULOS

L'année 2023 annonçait le dépôt des dernières tranches de travaux de réhabilitation pour les cités prioritaires par les bailleurs. Dans le même temps, les trois dossiers concernés par l'accélération PALULOS ont également été déposés pour financement.

866 nouveaux logements ont été inscrits dans la programmation en 2023 sur 6 tranches d'opérations (ERBM + PALULOS) et 341 livraisons ont été effectuées au titre de l'ERBM. (+73% par rapport à 2022).



Logements réhabilités Cité 10 de Sains-en-Gohelle, Cité du Parc à Méricourt et Cité 5/12 de Sallaumines

### REVUE DE PROJETS ERBM 2023 :

Le service a organisé au mois de juin une revue des projets ERBM, étalée sur trois jours, l'objectif étant un partage d'information entre l'ensemble des partenaires, et l'évocation des sujets nécessitant une attention particulière.

### PERSPECTIVES ET/OU OBJECTIFS :

- Accompagner les villes à la mise en place des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle,
- Mesurer l'impact des programmes et articuler le volet habitat et les besoins en reconstitution liés aux projets impliquant des démolitions en lien avec le service habitat et l'ensemble des partenaires,
- Poursuivre le suivi des projets et organiser l'articulation entre les partenaires,
- Finaliser les études urbaines pré-opérationnelles en cours,
- Suivre la rénovation des logements des cités ERBM et des projets « accélération PALULOS »,
- Organiser des « revues de projet » pour partager les informations,
- Anticiper la gestion urbaine de proximité (GUSP) en lien avec le service NPNRU pour les cités ERBM en travaux ou en attente,
- Organiser une évaluation itérative du programme notamment en renforçant le suivi de terrain : qualité de l'habitat, qualité urbaine, mixité sociale,
- Poursuivre les réflexions de fonds sur les enjeux liés au Renouvellement Urbain du territoire,

# POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

Le périmètre d'intervention de la Direction cohésion sociale est à la croisée de compétences obligatoires de la CALL, à l'image de la Politique de la Ville mais aussi de politiques volontaristes comme la santé, l'éducation ou bien encore l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations. Ces politiques sociales sont construites et pilotées de manière transversale, agile et participative. C'est dans ce contexte que deux importants chantiers se sont ouverts en 2023 : l'élaboration du nouveau Contrat de Ville et l'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS).

## UN CHAPITRE IMPORTANT : L'ELABORATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

La Politique de la Ville, compétence communautaire obligatoire, concerne 55 000 habitants de 21 quartiers répartis sur 19 communes.

2023 a été une année de transition. La CALL a continué d'investir son rôle de pilote et de suivi de nombreux dispositifs (abattement TFPB, cités éducatives, programmes de réussite éducative, atelier santé ville, nos quartiers d'été ...) Le Contrat de Ville arrivant à échéance, elle a également été amorcée l'écriture du nouveau cadre d'intervention. Pour mémoire le Contrat de Ville de la CALL est le plus important du Département.

En février, **222** dossiers de demandes de subventions ont été examinés dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville. Au total plus de **4 000 000 €** de crédits ont été fléchés sur des projets en faveur des habitants les plus en difficulté (ANCT 2 849 464 €, Région 413 037 €, communes 1 807 266 €, Caf 261 423 €, Département 214 701 € et CALL **392 747 €**).

En septembre, sur sa ligne budgétaire de droit commun, la CALL a également financé **11 projets** sélectionnés par le jury de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale pour un montant de **118 282 €** (auxquels s'ajoutent 9 000 € de la Région).

En octobre, conformément aux attentes de l'Etat, la CALL, accompagnée par le Cabinet Copas, a amorcé la démarche d'élaboration du nouveau Contrat de Ville dit « engagement quartiers 2030 ». Les élus ont souhaité que cette feuille de route pour les 6 ans à venir en Politique de la Ville soit le fruit d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs. Le Labo de la participation des habitants y a trouvé toute sa place.

## UN ENGAGEMENT RENOUVELE EN MATIERE D'ACCES AUX DROITS ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Preuve de son engagement tangible depuis de nombreuses années, la communauté d'agglomération a recruté une cheffe de projet chargée de la prévention de la délinquance, l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations. Celle-ci a pris son poste le 1er septembre.

L'agglomération a poursuivi son soutien à des associations qui œuvrent pour la promotion de l'égalité, la lutte contre les violences intrafamiliales, l'écoute des jeunes et l'aide aux victimes (65 500 € de subventions

attribuées en 2023). La CALL a aussi été partenaire du Collectif du 25 novembre pour l'organisation d'un colloque sur l'emprise en octobre (130 participants).

Ensuite, s'appuyant sur le partenariat de longue date avec le Tribunal Judiciaire de Béthune, la CALL a impulsé une rénovation du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Lens. Le dernier trimestre 2023 aura donc été l'occasion de questionner les modes de faire, avec l'institution judiciaire et les partenaires réguliers. Pour acter de nouvelles pratiques, sécurisantes et prenant en compte les limites d'intervention de chacune et chacun, un Comité de Pilotage réunissant l'ensemble des acteurs s'est tenu le 5 décembre 2023. Cette structure, utile aux habitants, est très fréquentée. Pour l'année 2023, nous relevons **7783 accueils** (physiques, tous intervenants confondus) ainsi que **2806 appels téléphoniques**.

Enfin, la séance plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du 30 mars a entériné l'engagement d'une démarche volontariste et atypique en matière de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement. Le Collectif des Réplicants, via une recherche-action, s'est réuni et a tenté de questionner habitants et professionnels de l'habitat, au moyen d'un questionnaire de perception du phénomène.

## UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN MATIERE DE SANTE CONFORTEE

Dans le cadre de sa politique en matière de santé, la CALL a reconduit aux côtés des villes volontaires, **sa convention avec l'école de l'AFERTES** pour la réalisation d'enquêtes populationnelles par les étudiants. Ainsi les communes de Liévin, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Mazingarbe et Wingles ont accueilli une cohorte d'enquêteurs en deuxième année d'éducateurs spécialisés pour aller à la rencontre de professionnels et habitants du territoire. Cette démarche a permis d'alimenter la première enquête effectuée l'an dernier.

Les premiers « **p'tits déj' de la santé** » se sont mis en place à raison d'une rencontre par trimestre. Ils ont accueilli en moyenne 40 personnes par réunion autour de présentations variées : « mon espace santé » par la CPAM, les 3 CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) du territoire, le Conseil Local de Santé Mentale ...

Plusieurs temps thématiques ont été organisés :

- Une **journée d'écriture de projet santé** du 29 juin a quant à elle accueilli une douzaine de partenaires

venus cette fois-ci davantage pour échanger et débattre que pour rédiger.

- Une  **demi-journée de formation coconstruite avec Médecins du Monde**  s'est profilée en novembre afin de poursuivre la réflexion quant aux actions communautaires en santé.
- Une  **journée santé-alimentation**  a également été organisée en novembre 2023 afin de croiser des dynamiques existantes et des partenaires soucieux de découvrir des pratiques innovantes et utiles pour leurs publics. Des connexions nouvelles ont alors vu le jour par la suite.

L'année 2023 fut également l'occasion de redéfinir les contours administratif et politique du  **Contrat Local de Santé Mentale (CLSM)**  et de son fonctionnement (passage à une coprésidence CALL – CAHC, portage administratif par l'association le Cheval Bleu, participation financière des 2 agglomérations aux côtés de l'ARS et de l'Etat).

Toutefois, l'année a été légèrement perturbée par le départ de la coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS) fin août, avec une vacance de poste qui s'est poursuivi les mois suivants. L'évaluation du CLS a néanmoins été bien entamée en cette période.

Enfin,  **l'arrivée de deux Adultes relais Médiatrices Santé**  en septembre a permis à la CALL de proposer aux habitants des quartiers prioritaires un accompagnement dans l'accès aux droits et aux soins. Ces postes sont financés intégralement par l'Etat (crédits Politique de la Ville et Agence Régionale de Santé).

## FOCUS

### LE LABO DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS A FAIT SES PREMIERES EXPERIENCES ...

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) souhaite faire de la participation des habitants un sujet central dans sa politique de cohésion sociale.

Le Labo de la participation des habitants est le fruit d'un chantier que la CALL a lancé en 2022. Celui-ci avait pour objectif de nous donner un nouveau  **cap et repenser nos manières d'agir en matière de participation des habitants.**

La démarche qui a été lancée se voulait modeste et pragmatique. C'est pourquoi, la volonté exprimée était de :

- Partir des envies au risque de ne pas être nombreux dans un premier temps dans la démarche.
- Enclencher un processus participatif donc disposer de temps.
- Ne pas se contenter de belles intentions mais avoir des orientations et des actions concrètes.
- Faire de la cohésion sociale le terrain d'expérimentation avec, comme toute

nouvelle expérience, avoir le droit d'échouer et de recommencer.

- Montrer que faire autrement est possible et étendre la participation des habitants à d'autres politiques publiques communautaires.

De cette réflexion le collectif, composé d'habitants, d'élus et de professionnels a proposé  **deux actions concrètes**  :

- **La rédaction d'une Proclamation**  intitulée « faire de notre agglomération un territoire participatif – pour le développement de la participation des habitants sous toutes ses formes, à toutes les échelles et dans la durée ».
- **La mise en place du Labo de la participation des habitants**  : lieu d'échange permanent, le Labo est un lieu ressource, un espace de formation, de coproduction et d'expérimentation. Il est ouvert à tous ; habitants, élus, professionnels, associations. Le Labo est itinérant : il est organisé dans les communes qui sont prêtes à l'accueillir au-delà d'un simple prêt de salle dans la mesure où chaque Labo est préparé en amont avec les équipes de la commune.



## PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera ponctuée par :

- La signature du Contrat de Ville dit « engagements quartiers 2030 » ;
- L'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé ;
- La poursuite de l'expérimentation du Labo de la participation des habitants ;
- La reconduction de l'enquête santé avec les étudiants de l'AFERTES ;
- L'inscription de la CALL dans une démarche initiée par l'IREV autour de la prévention des discriminations dans l'accès au logement ;
- La mise en œuvre d'actions en lien avec la Maison de la Justice et du Droit : inscription dans la 7ème édition de la journée nationale de l'accès aux droits, événement autour de la Nuit du droit ...

# 03.

## LA CALL AVANCE

P.42 > AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

P.44 > PLANIFICATION ET INGENIERIE FINANCIERE

P.46 > DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

P.49 > MOBILITE

P.50 > FILIERES ECONOMIQUES ET INNOVATION

# AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

Avec la raréfaction de l'offre foncière, le service est amené à céder des terrains impactés par des contraintes fortes, nécessitant un temps d'instruction beaucoup plus long. Fin 2023, une collaboratrice a été recrutée pour renforcer l'équipe initiale composée de 2 chargées de mission et d'1 cheffe de service.

## IMPLANTATION / DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

L'année 2023 a été rythmée par plusieurs temps forts illustrant l'attractivité renouvelée du territoire.

Fin mars, LI-CYCLE leader de l'industrie du recyclage de la batterie lithium-ion en Amérique du nord a annoncé sa décision d'investir dans les Hauts de France et d'implanter son 1er centre de pré-traitement (Spoke) au sein du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes, en prenant à bail un bâtiment de 21 000 m<sup>2</sup> récemment livré. Cette implantation stratégique au cœur de la première région automobile française, et au plus près de la première concentration de gigafactories en Europe, devrait générer une trentaine d'emplois en phase initiale et permettre le traitement de 10 000 tonnes de matériaux par an contribuant ainsi à la dynamique REV3 et à la structuration d'une économie durable.



En octobre, le Groupe VIRTUO Industrial Property a de nouveau fait le pari du territoire en livrant un second bâtiment, en blanc, après celui hébergeant aujourd'hui l'entreprise Natur'Anima (fabricant de couches bébé éco-conçues). Dans un contexte de raréfaction de la disponibilité foncière, il vient renforcer l'offre de sites d'accueil du territoire avec ses 36 000 m<sup>2</sup> bâtis. Le label « Breeam Very Good » atteste de la mise en oeuvre d'une démarche volontairement éco-responsable lors de la conception, autour notamment de la gestion énergétique, de la consommation d'eau et du confort d'utilisation.



Mi-juin, le groupe SEB a officialisé la mise en service de son centre de distribution européen de 100 000 m<sup>2</sup> bâtis, livré quelques mois plus tôt au sein de la zone de l'Alouette à Bully-les-Mines. Opéré par la société FM Logistic pour le compte du géant du petit électroménager, le centre employait plus de 100 CDI ETP fin 2023 (350 annoncés en 2025/500 à terme) auquel s'ajoutaient presque autant d'intérimaires en raison du pic d'activité saisonnier. Dans une logique de responsabilité sociétale et environnementale, la plate-forme (bâtiment labellisé Breeam Very Good) a été pensée pour limiter son impact carbone tout au long de son cycle de vie et être plus respectueuse de l'environnement grâce à une démarche de rationalisation des transports que ce soit par l'amélioration du taux de chargement, la réduction des distances parcourues, l'utilisation de bio-carburants ou encore le recours à des modes de transport alternatif (fluvial depuis Port de Lille).



Début novembre, Lineage Logistics, spécialiste de la logistique sous température dirigée, a inauguré un entrepôt de 17 000 m<sup>2</sup> et 34 m de haut au sein du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes. Equipé d'une technologie d'automatisation avancée avec des solutions écoénergétiques, optimisant l'utilisation de la réfrigération et exploitant la chaleur perdue, et très sécurisées pour le stockage de denrées alimentaires, il est un outil essentiel du réseau mondial de la chaîne du froid de ce groupe américain. Il a été conçu pour accompagner à la fois le développement de la société Mc Cain et la croissance du marché des aliments surgelés en Europe (plus de 100 milliards d'euros d'ici 2028).



Parallèlement et malgré un contexte marqué par la hausse du coût des matériaux et des taux d'emprunt, 14 cessions de terrain en zone d'activités ont été validées durant l'année. La consommation foncière s'élève à une vingtaine d'hectares (avec des surfaces allant de 2 200 m<sup>2</sup> à 76 000 m<sup>2</sup>, la surface moyenne étant de 1,4 ha). Les projets sont portés aussi bien par des TPE/PME du territoire (Gorrias, Elite construction, Ryal), des promoteurs/investisseurs (MCC Développement, CG2I, SPII Polygone, Ainowa) que par des sociétés exogènes (TOS Distillery, 2L Logistics). 400 emplois devraient ainsi être maintenus, transférés ou créés sur le territoire au cours des 3 prochaines années.

La société CG2I propose un programme immobilier, commercialisé à la vente ou à la location, destiné à structurer une offre de services devenue indispensable au sein du parc d'activités de l'Alouette (communes de Bully-les-Mines et Liévin). Récemment étendu, ce dernier accueille, en effet, de plus en plus de salariés : 1 800 environ actuellement, de l'ordre de 2 500 à terme.

Basé à Vittel et 4<sup>ème</sup> entreprise française dans le domaine de la logistique au service de l'industrie, le Groupe 2L Logistics va développer et opérer une plateforme de stockage tampon pour le compte du Centre de Rénovation de Véhicules d'Occasion (CRVO) au sein du parc d'activités du Champ Caudron à Mazingarbe. Ce projet indispensable au bon fonctionnement du CRVO, implanté à Lens depuis mars 2022 et déjà à l'étroit sur son site des Renardières, devrait générer plus d'une cinquantaine d'emplois.

Quant à Ainowa, société de promotion immobilière lilloise, elle projette de développer un programme de bureaux, composé de 2 immeubles en R+2, totalisant 2 700 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur un terrain de 6 600 m<sup>2</sup> situé ZAC de l'An 2000 à Liévin. La qualité de l'opération est garantie par une approche reposant sur 3 fondamentaux : une architecture soignée et durable, la flexibilité et le confort d'usage, la lumière et le bien-être de l'utilisateur.

### GESTION DES PARCS D'ACTIVITÉS / PROMOTION DU TERRITOIRE

Au-delà des interventions régulièrement effectuées par les Services Techniques de la CALL au sein des parcs d'activités, pour améliorer l'environnement dans lequel évoluent les entreprises, la CALL a participé à différentes manifestations visant à promouvoir le territoire comme le SIMI, rendez-vous annuel des professionnels de l'immobilier, qui s'est tenu au Palais des Congrès à Paris les 12,13 et 14 décembre. La CALL, présente sous la bannière du PMA (Pôle Métropolitain de l'Artois), a partagé le stand des Hauts de France aux côtés d'autres collectivités.

### FOCUS - RÉVISION ET REVALORISATION DES PRIX DE CESSION DU FONCIER

La rareté des disponibilités en zones d'activité et la perspective du « Zéro Artificialisation Nette » a amené la CALL à revoir les prix de cession de l'offre foncière à vocation économique.

Bien qu'indexés chaque année, leur évolution n'était plus en phase avec l'évolution du marché et les tarifs uniques, par nature d'activité, ne tenaient pas compte de la spécificité des terrains.

Si la nouvelle grille varie toujours selon la nature des projets, les prix sont également modulés en fonction d'autres critères comme la localisation, la desserte ou encore la visibilité. Cette revalorisation a fait l'objet d'une délibération validée en conseil communautaire le 22 juin 2023 pour mise en application le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### PERSPECTIVES ET / OU OBJECTIFS 2024

#### Commercialisation de Quadraparc extension et de son village d'entreprises (Bully-les-Mines, Liévin, Grenay)

La livraison de l'extension de Quadraparc dont les travaux ont été engagés au printemps 2023 est prévue mi-2024. Cette extension comprend 8 lots de 3 700 à 21 600 m<sup>2</sup>. Jouissant d'une excellente accessibilité et d'un effet vitrine remarquable depuis l'A21, ils constituent une offre de premier rang pour lesquels la collectivité a relevé son niveau d'exigence tant en termes de contenu de projet (nature de l'activité, nombre d'emplois créés) que de traitement. Chaque acquéreur se doit en effet de respecter un cahier des charges de prescriptions environnementales, architecturales et paysagères, afin de garantir la qualité et la cohérence d'ensemble.

#### 2 lots ont été commercialisés durant les travaux d'aménagement :

- le premier d'une superficie de plus de 2 ha accueillera le nouveau siège (incluant concession et garage) du groupe Gorrias, concessionnaire Mercedes Véhicules Industriels, avec 95 emplois à la clef dont une vingtaine de créations,
- un autre, d'1 hectare en bordure de la RD58, est en cours de cession à Polygone, société de promotion immobilière chargée d'aménager un village d'entreprises de 16 cellules modulables, de 300 m<sup>2</sup> environ, conçues pour répondre spécifiquement aux besoins des TPE et de PME.

Les 6 lots restants constitueront autant d'opportunités pour les entreprises cherchant à s'installer ou à pérenniser leurs activités sur le territoire en 2025/2026.

# PLANIFICATION ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE

3 chargés de mission, 1 assistante administrative et financière et 1 cheffe de service ont géré :

- Les financements extérieurs pour l'ensemble des Directions « métiers », et la clôture des fonds de concours FCCR et FIF.
- Le suivi de la planification et l'observation territoriale (documents d'urbanisme).
- Le Système Alimentaire Territorial Durable.

## FINANCEMENTS EXTÉRIEURS :

De nombreux financements européens, nationaux, régionaux et départementaux bénéficient aux projets structurants : Eurovelo 5 (2 sections : Lens/Loos-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle/Wingles), Pôle Numérique Louvre Lens Vallée, Parc des berges de la Souchez, Centre nautique AQUALENS, poste Hoche, îlot Parmentier, Quartier Bollaert, ZAL Bellevue... et aux opérations communales sous mandat de maîtrise d'ouvrage :

- **8 nouvelles subventions notifiées**, représentent un total prévisionnel de 4 710 417 €, dont 3 pour un total de 2 905 285 € au titre d'opérations confiées en mandat (cf. infra).
- **6 823 766 € sont perçus** au titre des avances, acomptes ou soldes = + 32% par rapport à 2022.

Le service a également contribué, auprès de la Direction Générale des Services, aux travaux **d'élaboration du nouveau Contrat Territorial 2023-2026 avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais**, socle du soutien départemental aux projets structurants et innovants, notamment via le Fonds d'Innovation Territoriale.

## FONDS DE CONCOURS :

- FIF : solde du dossier de Lens et suivi contractuel avec Noyelles-sous-Lens.
- FCCR : 229 000 € au total, répartis entre 5 communes : Vimy, Estevelles, Servins, Carency, Givenchy-en-Gohelle.

Aux côtés des communes membres, le service a également poursuivi les missions nouvellement engagées en 2022 :

- Conseil en cofinancement pour 24 projets communaux instruits par la Direction des Finances au titre du Fonds de Transition Durable.
- Recherche, constitution et suivi de demandes de subventions pour 4 projets confiés en mandat : Equipement polyvalent de Souchez (Région, Département), Restauration scolaire de Servins (Etat, Région, Département), Salle de sports de Mazingarbe (Etat, Région, Département), Centre nautique de Harnes (Europe, Etat, Région, Département).

## PLANIFICATION ET OBSERVATION TERRITORIALE

### 35 PLUS – 1 RNU

- Approbation/poursuite de révision générale, suivi de révisions/modifications de PLUs : Acheville, Bénifontaine, Fouquières-lez-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Vendin-le-Vieil, Vimy.
- Suivi des Règlements Locaux de Publicité (Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle).
- Validation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAAC-L) du futur SCoT.
- Conseil et accompagnement sur dossiers et projets structurants en transversalité avec les autres services de la CALL (principalement le service mutualisé ADS) et les 36 communes.
- Participation aux réunions et commissions SCOT.
- Poursuite du recensement de la consommation foncière et mise à jour des données en matière de planification sur <https://extrapole.agglolenslievin.fr/planification-urbaine>

## SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE :

Le SATD constitue un Plan Alimentation Territorial. Après un premier plan de 86 actions de 2019 à 2022, le conseil communautaire a approuvé un 2ème plan d'actions de 51 actions le 11 mai 2023 coconstruit autour de 3 axes : structurer les filières en circuits courts, de la production à la consommation, sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation et promouvoir les productions durables et la protection de la ressource en eau.

Elaboré de façon partenariale, le SATD mobilise 8 partenaires : AproBio, Bio en Hauts de France, les Sens du Goût, la Chambre d'agriculture, Terre de Liens, les Anges Gardins, Solaal et Vrac Hauts de France. Sur 2023, 195 actions ont permis de toucher 1418 personnes.

105 foyers soit 340 habitants ont été accompagnés via le « Défi alimentation durable », soit une évolution favorable des pratiques de 38 %.

Le marché intercommunal « Panier Local » a été organisé sur plusieurs communes pour une deuxième édition avec 57 exposants.

En parallèle, une étude de marché a été conduite pour analyser la faisabilité de trois projets structurants à développer sur la CALL :

- Un espace-test agricole pour favoriser le développement d'une agriculture durable
- Un camion-cuisine pédagogique pour sensibiliser à l'Alimentation Durable au sein des QPV.
- Un projet de mutualisation en restauration collective pour améliorer la qualité des repas.

Le premier Appel à Manifestation d'intérêt « Alimentation Durable » a débouché sur 8 projets lauréats subventionnés à hauteur de 55 624€ (18% du budget total des projets).

Enfin, un fonds de concours a été mis en place pour encourager la création d'espaces agricoles communaux.

## PERSPECTIVES 2024

### Commercialisation de Quadraparc extension et Financements extérieurs

- Montée en puissance de la mission de recherche et suivi de subventions pour les opérations en mandat avec les communes membres (pour 5 projets supplémentaires)
- Appropriation de la méthodologie de « Budget Vert », suite à la nouvelle obligation réglementaire entrant en application dès l'exercice 2024.

### Planification et observation territoriale

- Révision/modification PLUs d'Ablain-Saint-Nazaire, Annay-sous-Lens, Carency, Hulluch, Liévin, Vimy, ...

- Contribution aux Plans de Protection de l'Atmosphère, Carte Stratégique de Bruit, ...
- Participation aux commissions de sécurité de site.
- Mise à jour régulières des données collectées dans le SIG urbanisme.

- Appui à l'arrêt de projet du futur SCoT.

### Système Alimentaire Territorial Durable :

- Reconstitution du « Panier Local », du « Défi alimentation durable » et de l'« AMI Alimentation Durable » à destination des structures privées.
- Candidature aux Appels à Projets « Une Seule Santé » (ARS), « AIDAB 2024 » (Agence de l'Eau/Conseil Régional/Agence de l'Eau) et « Crédits de planification écologique » (DRAAF).
- Etude sur le projet de mutualisation en restauration collective communale.
- **1511 paniers** de fruits et légumes bios distribués à **105 foyers** dans le cadre du dispositif PANIERS.
- Près de **228 tonnes de produits agricoles sauvés du gaspillage** par SOLAAL au bénéfice des associations locales d'aide alimentaire.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année a été marquée par la première édition du Green Business forum, affiché comme le nouveau rendez-vous régional qui aide les entreprises à se décarboner. Cet événement vient désormais compléter les rencontres et temps d'échanges déjà organisés avec le tissu économique de notre territoire.

Territoire qui s'est vu labelisé au titre de la nouvelle phase du programme Territoire d'Industrie en novembre 2023 illustrant l'ambition de l'agglomération de devenir un pôle de réindustrialisation durable du territoire et de transition écologique.

L'innovation sociale, est également un marqueur de l'identité économique de la CALL, devenue cette année la première intercommunalité du Département à entrer dans le capital de Société Coopérative d'Intérêt Collectif de son territoire.

Cette proximité avec les acteurs locaux et les habitants se retrouve également dans l'accompagnement des personnes fragiles dans leur recherche d'emplois et les entreprises dans leur recrutement comme dans leur développement.

## FAITS MARQUANTS 2023

### La première édition du green business forum : le nouveau rendez-vous régional qui aide les entreprises à se décarboner

- Le 30 mars 2023, l'agglomération de Lens-Liévin a organisé la première édition du GREEN BUSINESS FORUM à l'Arena Stade couvert de LIEVIN, avec la volonté de proposer un salon rev3 à vocation régionale, destiné à aider les acteurs économiques (entreprises, collectivités, établissements de santé, élus, techniciens, bailleurs...) à identifier des solutions en matière de décarbonation.
- Il a été conçu en étroite collaboration avec de nombreux partenaires qui se sont pleinement investis et mobilisés dans la construction de l'événement : le CD2E, Team <sup>2</sup>, Pôlénergie, la CCI Artois- Hauts-de-France, la BPI, le PMA, Cap Industrie, le Réseau Alliance, La banque des territoires, HDFID, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la banque des territoires...
- Forts de cette mobilisation, 115 exposants, 19 conférences, et 1 parcours de découverte ont permis aux 1 200 visiteurs de découvrir des solutions dans les domaines des énergies, de l'économie circulaire, de l'optimisation des ressources, du bâtiment durable, des matériaux biosourcés et de la RSE.
- Cette première édition qui a trouvé d'emblée son public est amenée à être suivie par d'autres. Elle vient aussi rappeler le souci de la CALL de nourrir le dialogue avec ses entreprises.



### La poursuite des rencontres avec les entreprises du territoire

- Afin de favoriser le dialogue avec les entreprises, la CALL, accompagnée des communes concernées, a mis en place depuis la fin d'année 2021, des temps d'échanges sous la forme de petits déjeuners au sein des zones d'activités.
- En 2023, la CALL a fait évoluer le format de ces rencontres et a organisé son premier afterwork dédié à la thématique du sport et de l'entreprise le 9 novembre au sein de VIVALLEY. Près de 100 participants ont répondu présent.
- Ces moments d'échanges sont très appréciés, ils permettent en effet de créer du lien, d'échanger avec les chefs d'entreprises, de détecter des projets de développement et des besoins d'accompagnement, faire partager l'actualité du territoire...



### **Un territoire d'industrie qui renforce son soutien au tissu économique local**

- C'est également le 9 novembre, que notre agglomération, au côté de celle d'Hénin-Carvin, a été lauréate de la nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie 2023-2027 annoncée par les services de l'Etat.
- Cette nouvelle étape, pour laquelle le recrutement d'un chef de projet a été lancée, concerne désormais la mise en œuvre des trois axes du plan d'actions retenu : devenir un modèle de réindustrialisation durable du territoire et de transition écologique, renforcer l'accompagnement RH et ajuster l'offre de formation en adéquation avec les besoins des industriels, et exploiter l'implantation de gigafactories de batteries pour positionner le territoire sur cette filière en cours de structuration au niveau régional.
- Cet accompagnement du tissu économique local s'étend également au travers d'une panoplie d'actions en faveur des PME, TPE, commerçants et artisans du territoire. C'est ainsi que 5 PME ont été accompagnées dans leur développement en 2023 pour un montant global de 200 000 € induisant plus d'une quarantaine de création d'emplois, 14 créations ou reprises de commerce dans les communes de Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Souchez, Meurchin et Sains-en-Gohelle ont été aidées par le dispositif objectif commerce représentant un montant de 45 000 €.
- Le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, a su évoluer, quant à lui, suite à l'annulation du salon des Métiers d'Art en intégrant désormais une formation unique en France orientée vers les métiers d'art et métiers rares. L'essor de cette formation est un enjeu lié à la volonté communautaire de promouvoir et développer cette filière en lien avec le Louvre-Lens et le Pôle de conservation de Liévin.
- Il convient, à ce propos, de souligner la forte progression de la densité artisanale de l'arrondissement de Lens qui atteint 159 artisans/10 000 Hbts en 2023 soit + 9% par rapport à 2022 et + 60 % depuis 2017, origine du partenariat entre la CALL et la CMA.

### **Le premier EPCI du Département à entrer dans le capital de SCIC de son territoire**

- Après la décision de principe prise en 2022, place à la concrétisation en 2023, la Communauté d'Agglomération est entrée dans le capital de la SCIC le « Toit Commun » par délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2023 à hauteur de 12 500 € (représentant l'achat de 125 parts sociales), et de la SCIC « Autour du Louvre-Lens » par délibération du 28 septembre 2023 en apportant 20 000 €, représentant l'achat de 200 parts sociales. La CALL est ainsi devenue un sociétaire à part entière de ces projets et peut désormais prendre part à leurs orientations stratégiques, insufflant ainsi ses ambitions en matière d'Economie Sociale et Solidaire. Une première dans le Pas-de-Calais pour un EPCI.
- Parallèlement, l'appel à projet permanent visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS a soutenu en 2023 l'association « Le Lombric » promouvant

un mode de consommation en circuit court à Estevelles pour un montant de 6 000 €, et l'atelier de confection « Les Cousalis », installé à Liévin, pour un montant de 9 000 €. Malheureusement, ces 2 projets n'ont pas trouvé leur modèle économique et ont pris fin en 2024.

- Par ailleurs, le partenariat avec Pas-de-Calais Actif, acteur incontournable du financement de l'ESS, a permis d'accompagner 60 structures, pour plus de 2,5 millions de prêts garantis, et 707 ETP créés, consolidés ou sauvés.

## **PERSPECTIVES ET / OU OBJECTIFS 2024**

### **Accompagner les personnes fragiles dans leur recherche d'emploi et les entreprises dans leur recrutement**

- Malgré un taux de chômage en légère hausse par rapport à 2022 (le bassin d'emploi de Lens a enregistré un taux de 10,5% au dernier trimestre 2023), nos outils territoriaux ont poursuivi et même intensifié leurs missions au service des entreprises et des personnes en recherche d'emploi.
- Ainsi, la Mission Locale a enregistré 2 033 premières inscriptions en 2023 (+2,3% par rapport à 2022), accompagné 6 154 jeunes et permis l'accès à l'emploi de 3 238 jeunes en s'impliquant dans les gros projets de recrutement du territoire (ACC, nouveau centre hospitalier, FM LOGISTIC..).
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a accompagné, quant à lui, 958 nouvelles personnes (contre 514 en 2022) sur un total de 1 809 candidats inscrits. Il a contribué à la réussite de 251 sorties positives (CDI, CDD, intérim, formations qualifiantes ou création d'entreprise). Il a également permis la réalisation de 368 880 heures dans le cadre des clauses d'insertion.
- Par ailleurs, des opérations notables ont été poursuivies permettant de renforcer les actions d'insertion, notamment : « Faites de votre âge une force », « Actions 100% public FEMININ » « Les entreprises s'engagent », d'autres ont été nouvellement mises en place : plateforme RSA, coach. Enfin, il a développé ses missions en matière de santé.
- La Maison de l'Emploi a poursuivi ses actions en matière de coordination des recrutements au bénéfice de FM LOGISTIC, ACC, MAP AMBULANCE. Ce ne sont pas moins de 650 personnes qui ont été recrutées grâce au déploiement de cette offre de service.
- En parallèle, la structure a continué à faire découvrir les métiers du territoire et a pu mettre en place 90 ateliers, sensibiliser plus de 3 000 personnes à travers plus de 50 événements sur le bassin de Lens-Hénin, notamment à travers les ateliers « Osons nos talents ». Elle a également continué à organiser les ateliers « BATISSEZ VOTRE AVENIR » destinés à repérer en amont des publics pour les chantiers ERBM. Enfin, elle a renseigné 389 visiteurs en recherche d'informations sur les formations du

territoire via le dispositif proch'info formation.

- A noter, que tout au long de l'année, ces 3 structures territoriales ont poursuivi leur processus de fusion et prévoient l'aboutissement de cette opération au 1<sup>er</sup> avril 2024.



- Dans le même temps, l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, a accompagné 171 jeunes d'une moyenne d'âge de 19 ans sur le site de Liévin. 57% étaient des hommes, 43% étaient des femmes. 37% étaient issus de QPV (soit une hausse de 6% par rapport à 2022).
- En complément des actions sectorielles autour de la logistique, la pâtisserie, la grande distribution et bâtiment., elle a également mis en place des nouvelles actions comme : les GEEK du numérique (ateliers dans le domaine du numérique), Pousse les portes (découverte des fonctions clefs en visitant les coulisses d'une entreprise), Alimentation saine et équilibrée (actions de sensibilisation) ...



- Enfin, la plateforme PROCH'EMPLOI a quant à elle, permis la mise à l'emploi de 194 personnes (CDD, CDI, alternance), contre 131 l'année précédente et visité 21 nouvelles entreprises.
- L'ensemble de ces partenaires, (en n'oubliant pas France Travail) sont ainsi toujours mobilisés pour accompagner les besoins en recrutement et formation, notamment des projets d'implantations des différents parcs d'activités de l'agglomération.

#### **Booster l'entrepreneuriat par l'accompagnement et la sensibilisation**

- Le déploiement des nouveaux outils d'appui à l'innovation (voir le volet filières) vient renforcer l'action des acteurs de l'écosystème local, ainsi que l'ingénierie existante et l'aide financière apportée depuis de nombreuses années conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance : Initiative Gohelle, la

BGE, le réseau Entreprendre Artois et Germinal, qui a installé en 2023 une antenne locale à la Louvre-Lens Vallée.

- L'ensemble de ces opérateurs a accompagné 197 projets sur le territoire (contre 202 en 2022), induisant la création et le maintien de plus de 300 emplois. Le montant global des prêts d'honneurs accordés s'élève à 562 500 € ainsi investis au profit de l'entrepreneuriat sur l'agglomération (en 2022, il était de 426 500 €).
- Ce soutien à la création d'entreprise se réalise également en partenariat avec la Politique de la Ville en accompagnant le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes concernées. L'outil « cap quartier » proposé par Pas-de-Calais Actif qui attribue une prime à la création/reprise d'entreprises aux porteurs de projets résidant en QPV a ainsi permis la création de 5 sociétés. L'association émergences 62 avec sa « caravane connectée à entreprendre » a accompagné, quant à elle, 86 personnes dans leur projet de création (autant qu'en 2021 et 2022), et 100 personnes ont bénéficié de l'action proposée par l'association « la cravate solidaire » qui optimise les chances de réussite à l'entretien d'embauche de public en insertion/réinsertion.
- En matière d'hébergement, deux nouvelles entreprises (START AND COM et JSD Electricité) se sont installées à la pépinière de Liévin entraînant la création de 6 emplois. Le taux d'occupation des ateliers est de 100 %, et celui des bureaux de 82 %.
- Concernant la pépinière de Loos-en-Gohelle, une nouvelle entreprise (INWASTE) a élu domicile en 2023, pour atteindre un taux d'occupation de 85 %.
- Enfin, en partenariat avec l'association DREAMAKERS, deux camps de l'innovation et un atelier collectif ont permis de sensibiliser 250 jeunes à la création d'entreprise.

#### **Une agglomération qui mise sur le transport fluvial pour attirer de nouvelles entreprises**

- Par délibération du 14 décembre 2023, la Communauté d'agglomération a renouvelé sa confiance à Ports de Lille pour gérer le port de Harnes jusque 2030.
- Parmi les 10 sites gérés par Ports de Lille, seuls 4 ont connu une hausse de leur trafic fluvial en 2023 par rapport à 2022. C'est le cas du Port de Harnes qui a progressé de 6,29 % pour atteindre un trafic de 559 438 T, résultat qui illustre le potentiel de cet équipement structurant pour le développement économique du territoire.
- Ce port est à la veille de changement important avec l'arrivée programmée de la société GALLOO (spécialisée dans le recyclage de métaux) dont les travaux devraient démarrer en 2024 pour une mise en service début 2026. Cette implantation devrait profondément modifier le visage du port de Harnes et booster son activité.

# SERVICE MOBILITÉ

## FAITS MARQUANTS 2023

- **L'étude de la Zone à Faibles Emissions – Mobilités (ZFE-m).**

La CALL est tenue par la loi n° 2021-1104 de 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, de mettre en place une ZFE-m sur son territoire, sauf à démontrer que les effets de ses actions en matière de mobilités durables sont plus rapides que ceux d'une ZFE-m. Consciente des enjeux de santé pour sa population mais aussi des conséquences financières d'une ZFE sur une partie fragile de ses habitants, la CALL a donc fait le choix de faire une demande de dérogation et a désigné un prestataire pour étudier différents scénarios et mesurer leurs impacts sur la qualité de l'air. L'objectif est de déposer un dossier en Préfecture au cours de l'année 2024.

- **Etude permettant l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de recharges pour véhicules électriques.**

En parallèle la mise en place de la ZFE-m, la loi Climat & Résilience nous oblige également à élaborer un SDIRVE. Cet outil détaille les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques à déployer à l'échelle communale pour accompagner l'essor de la mobilité électrique à différents horizons temporels, ouvre droit à un taux de réfaction de 75% jusque fin 2025 (Art. 64 de la LOM) et anticipe une potentielle répartition des investissements entre public et privé. Il a été finalisé au milieu de l'année 2024.

## PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DE L'ANNÉE 2024

A travers les réflexions sur les outils réglementaires comme la ZFE-m ou le SDIRVE, la politique en matière de mobilités durables continue à se structurer. Ainsi, au cours de l'année 2024, la CALL engagera la mise en œuvre opérationnelle du SDIRVE en définissant les modalités de déploiement des bornes de recharge. Les élus ont également acté la gratuité des transports pour le 1er janvier 2026 ; la CALL poursuit donc ses actions en 2024 pour engager ce dispositif et y intégrer une première phase de remboursement des abonnements pour l'année 2025.

# FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET INNOVATION

La Communauté d'agglomération a fait le choix de soutenir trois filières à fort potentiel pour notre territoire : l'éco-transition et l'économie circulaire, les industries culturelles et créatives et la filière sport/ santé/ bien-être.

## FILIÈRE ÉCO-TRANSITION ET BÂTIMENT DURABLE

Le CD2E poursuit la diversification de ses activités, qui a favorisé le retour à l'équilibre budgétaire de l'association. Pour la CALL, le CD2E apporte notamment ses expertises lors du club économie circulaire et les rendez-vous des professionnels du bâtiment, ou sur des missions ponctuelles avec le service mutualisation et services aux communes.

## FILIÈRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le pôle de compétitivité TEAM2 a poursuivi ses missions d'accompagnement aux projets innovants d'économie circulaire et de gestion des matériaux, à la fois auprès des entreprises et industriels, des établissements d'enseignement supérieur et des établissements publics. TEAM2 a notamment créé en 2023 le club des biodéchets, dont l'objectif est de partager des solutions sur la collecte, le transport et le traitement, ou leur réduction, des biodéchets, pour mettre en œuvre la loi AGECC.

Afin de sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire, TEAM2 et le CD2E co-organisent le club de l'économie circulaire qui permet de découvrir les innovations récentes et des solutions applicatives pour les professionnels. Le club s'est réuni 5 fois en 2023.

## FILIÈRE INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

L'année 2023 a été une période charnière pour la Louvre Lens Vallée : suite au changement de direction en 2022, l'équipe s'est restructurée et a réorienté à la fois ses activités d'incubation de projets, ses animations et son offre événementielle, assurant une meilleure rentabilité du bâtiment rue Paul Bert.

22 porteurs de projet ont été incubés en 2023.

## FILIÈRE SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE

Le GIE Eurasanté a été retenu comme opérateur du pôle d'innovation sport santé bien-être et du bâtiment Vivalley. Le GIE a démarré ses activités à Liévin en avril avec un programme d'animations et d'incubation de porteurs de projet de la filière.

14 porteurs de projet ont été incubés en 2023.

## PARC INNOVATION DE L'ARTOIS

Deux porteurs de projet ont bénéficié d'un parcours d'incubation proposé par le Parc Innovation de l'Artois.

### PERSPECTIVES 2024

#### Centre médico-sportif

Le pôle Vivalley doit être complété en 2024 par un centre médico-sportif, qui est un plateau technique pour mutualiser des équipements de suivi et de diagnostics médicaux, pour répondre aux enjeux de santé publique du territoire, pour rendre accessibles les équipements innovants et pour répondre aux besoins spécifiques des sportifs (suivi, préparation physique, récupération).

#### Compétence enseignement supérieur et recherche

En complément des 3 financements de thèse en cours (48 000 € par thèse sur 3 ans), la Direction Développement Economique a entamé une réflexion sur l'inscription de la compétence « enseignement supérieur et recherche » dans les statuts de la Communauté d'Agglomération. La Direction participe dans ce cadre au Réseau régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui permet d'échanger avec la Région et les autres EPCI sur les perspectives et bonnes pratiques à développer dans le cadre de cette compétence.

#### Etude d'écologie industrielle territoriale

Dans le cadre du renouvellement du label Territoire d'Industrie Lens – Hénin, une étude de préfiguration d'écologie industrielle territoriale débutera en 2024, dans le cadre d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Lens Liévin et celle d'Hénin Carvin. L'objectif de l'étude est de détecter des boucles d'économie circulaire potentielles entre les industries des 2 Communautés d'Agglomération, dans une perspective de réduction de l'impact environnemental des activités économiques.

# 04.

## LA CALL RASSEMBLE

P.52 > ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

P.58 > TOURISME ET SPORTS ET ÉVÈNEMENTS

# ANIMATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Le service Culture et Patrimoine appartient à la Direction Culture, Tourisme, Sports, Patrimoine. Direction qui en 2023, s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma de développement culture et sports connecté au futur projet de territoire de l'Agglomération. Dans un contexte de vigilance budgétaire, de durabilité et surtout compte tenu d'une volonté forte des élus de répondre aux besoins des habitants, ce schéma a pour objet d'établir la feuille de route du territoire des années à venir en matière de sports et de culture. Concrètement, en 2023, la Direction a réalisé un travail fin de diagnostic des actions réalisées depuis les dix dernières années. La politique culturelle et sportive a été passée au tamis de deux principaux critères : l'attractivité pour tous les publics, l'accessibilité, l'intérêt pour le public jeune (moins de 25 ans). Ce diagnostic a pu être engagé à l'appui d'un important travail de collectes de données : budget engagé, nombre/type de publics touchés, objectifs fixés versus résultats obtenus, cartographie. En parallèle, dans la perspective de disposer d'un accompagnement pour définir ce futur schéma, la direction a élaboré un cahier des charges, lancé une consultation et attribué le marché au cabinet KPMG. L'année 2024 sera marquée par la conduite de l'étude associant élus et techniciens de l'Agglomération et des communes, acteurs culturels et sportifs, bénévoles associatifs.

## ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELS

### Centres Culturels :

En 2023, la CALL a poursuivi sa politique d'accompagnement et de développement des centres culturels du territoire en vue d'une large mobilisation des habitants. Ainsi 225 000 € ont été alloués à l'accompagnement des 11 centres culturels du territoire et répartis comme suit :

- Espace Culturel Jean-Ferrat à Avion : 34 611 €. Pour la carte blanche : 1 261 spectateurs touchés.
- Espace Léon Delfosse à Billy-Montigny : 4 560 €
- Espace François Mitterrand à Bully-les-Mines : 20 000 €
- Espace Culturel Ronny Coutteure à Grenay : 26 789 €. Près de 128 représentations et 10 304 spectateurs recensés pour la saison 2022/2023.
- Centre Culturel Jacques Prévert à Harnes : 23 151 €. Près de 3 012 spectateurs recensés pour la saison 2022/2023, et 644 pour la carte blanche.
- Théâtre municipal Le Colisée à Lens : 18 451 €
- Centre Arc-en-Ciel à Liévin : 25 482 €
- Espace Culturel La Ferme Dupuich à Mazingarbe : 9 195 €

- Espace Culturel La Gare à Méricourt : 20 000 €
- Centre Culturel Evasion à Noyelles-sous-Lens : 16 621 €. Près de 4 696 spectateurs recensés pour la saison 2022/2023, et 277 pour la carte blanche.
- Maison de l'Art et de la Communication à Sallaumines : 26 140 €.

Le montant de la subvention accordée est déterminé à l'appui de modalités arrêtées en 2022. Ces modalités invitent les centres culturels d'une part, à travailler de concert autour d'un projet artistique conjoint réunissant a minima trois lieux soutenus, d'autre part, à développer des temps de résidence-mission tout au long de l'année, à asseoir durablement la pratique artistique, et encore à favoriser la rencontre entre l'artistique et le spectateur. Par cet accompagnement, la CALL concourt à la présence sur le territoire d'une offre de spectacle vivant de qualité et de proximité.

### Accompagnement des équipements et acteurs culturels de premier cercle :

#### Au titre des partenariats pluriannuels :

La CALL a accordé 290 000 € à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, installée à la Fabrique théâtrale de la base 11/19 à Loos-en-Gohelle, au titre du fonctionnement pour accompagner sa production artistique et culturelle à destination des habitants et sa programmation sur site et hors les murs. Au cours de l'année 2023, Culture Commune a diffusé 55 spectacles et 105 représentations. Au niveau de la fréquentation, la structure a accueilli pas moins de 19 840 personnes, soit 4 000 personnes de plus par rapport à l'année précédente. Dans le cadre de la réécriture de son projet culturel et scientifique, la CALL a participé à de nombreux temps d'échange afin de favoriser l'ancrage territorial de la Scène Nationale.

L'association intercommunale de développement culturel Droit de Cité a bénéficié d'un soutien financier de 50 000 €, notamment pour développer son festival de la chanson française Les Enchanteurs et pour permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'une programmation culturelle de proximité et de qualité. Concernant la programmation 2023, les Enchanteurs #24 ont permis de mettre en place 35 groupes/spectacles et de toucher plus de 13 000 personnes. Le festival Tiot Loupiot : #22 a quant à lui proposé 25 spectacles et touché près de 4 000 personnes.

#### Au titre des partenariats annuels récurrents :

L'association Mission Bassin Minier, partenaire durable de l'Agglomération, en charge notamment de la gestion de l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, a obtenu une aide financière de 65 500 € lui permettant de mettre en œuvre les actions qu'elle porte sur les thématiques

de la sensibilisation au cadre de vie, de la concertation autour du patrimoine inscrit, etc. A cet effet, le Trail des Pyramides Noires #8 a permis de rassembler près de 1 300 participants. Les 3 journées de sensibilisation sur la médiation et l'action culturelle autour du Bassin minier Patrimoine mondial dont le Pays d'art et d'histoire a été partenaire, ont permis de rassembler 54 participants de 28 communes différentes.

La CALL a souhaité renouveler son adhésion au réseau des acteurs culturels ArtoSCOPE pour un montant de 5 500 €. Cette adhésion a pour but d'apporter une meilleure visibilité aux actions culturelles portées ou soutenues par l'Agglomération (via le bimestriel ArtoSCOPE Journal) et d'asseoir son rôle de porteur et de coordinateur des acteurs culturels du territoire.

La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner tant en ingénierie qu'en financement, les manifestations et associations culturelles d'envergure qui participent à la mise en valeur de notre territoire. A ce titre, une enveloppe de 59 000 € a été mobilisée comme suit :

- Association des Communes minières de France (10 000 €)
- Les quartiers en mots et en musique ! – par Les Concerts de poche (3 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Autre chose – par la Compagnie Zaoum (5 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Passions singulières – par le Chœur de chambre septentrion (10 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Goûter l'avenir – par la Compagnie Générale d'Imaginaire (6 000 €) – projet retenu au contrat de ville.
- Le Louvre-Lens, musée engagé (25 000 €) – projet retenu au contrat de ville. Les actions menées dans le cadre du projet ont permis de toucher près de 3 600 personnes.
- Le Louvre-Lens, Parc en fête (25 000 €). Sur l'ensemble de la manifestation, près de 11 300 personnes ont répondu présentes, dont 57% d'habitants de la CALL.

Afin d'accompagner les jeunes du territoire dans leur pratique instrumentale, la CALL a accompagné la commune de Lens dans la mise en place d'une Classe à Horaires Aménagés Musique au sein de l'école de musique Lens et du Lycée Condorcet. L'ouverture d'une session de niveau 6<sup>ème</sup> a été soutenue par la CALL par le biais d'une subvention d'un montant de 15 000 €.

#### **Appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles à rayonnement intercommunal » :**

Afin de contribuer au rayonnement culturel du territoire et soutenir les associations qui souhaitent faire de l'Agglomération un écrin propice au développement artistique, la CALL a renouvelé l'appel à projets à destination des associations et permettant de soutenir les manifestations et projets culturels à rayonnement intercommunal. Pour cette deuxième édition, quatre propositions ont obtenu les crédits nécessaires à leur mise en œuvre :

- Les Guinguettes de la Souchez portées par l'association Le Prévert à hauteur de 15 000 €, ont permis de toucher près de 4 000 personnes.

- Jazz en sol mineur porté par l'association : 3 000 €
- Projets P'ART cours CALL porté par l'association Run Da Art : 10 000 €
- Tour du monde en musique porté par l'association : 3 000 €

## **ARTISTES EN RESIDENCE**

### **Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) :**

Cette résidence-mission intitulée Contrat Local d'Education Artistique est en place pour la sixième année scolaire consécutive. Elle s'est déroulée sur l'année scolaire 2022/2023 du 3 au 7 octobre 2022 puis du 16 janvier au 10 mai 2023. Elle réunit cinq artistes ou collectifs en immersion sur le territoire.

3 500 personnes ont participé, 59 structures (33 établissements scolaires et 9 structures extra-scolaires, 17 services culturels ou structures culturelles), 20 communes. De nouveaux partenariats ont émergé : associations de loisirs culturels, centres d'animation jeunesse, centres sociaux, centres d'hébergement. 46 projets ont été mis en place, ce qui est un peu moins que l'année précédente, mais qui intègrent une dimension davantage intercommunale. Beaucoup de médiathèques ainsi que des publics empêchés ont pu bénéficier du dispositif.

Nous constatons la participation de nouveaux partenaires et la régularité des structures habituées.



*Salle Marguerite à Sains-en-Gohelle, collège Rostand, La Nouvelle Panique*

Des pistes d'amélioration pour la prochaine résidence ont été notifiées : sortir des logiques de consommation en accompagnant les nouveaux porteurs de projet en amont du dépôt de fiches, favoriser le développement de propositions à rayonnement intercommunal, donner plus de visibilité à la résidence par une communication adaptée et innovante.

### **Résidence expérimentale :**

- Compte tenu de l'engouement des publics et du succès rencontré par le dispositif CLEA, l'intercommunalité a engagé une réflexion permettant à l'une des artistes du CLEA, Clara Walter de poursuivre son investissement sur le territoire. En lien étroit avec la Scène Nationale Culture Commune, cette artiste plasticienne a fait découvrir sa pratique artistique auprès des publics de Lens et Mazingarbe. Cette résidence s'est déroulée sur deux périodes du 2 au 31 mai 2023 puis du 1er au 21 juin 2023.

### **Inscrire l'éducation artistique sur le temps long :**

- Dans la perspective de l'élaboration d'un Contrat Local d'Education Artistique Nouvelle Génération, le service a entrepris un travail de bilan/ perspective

en analysant les actions mises en place dans cadre du CLEA au cours des six dernières années.

- Afin d'inscrire durablement la présence d'artistes sur le territoire et de par sa volonté de s'inscrire comme une Agglomération accueillante, la CALL a validé la réalisation d'un espace d'hébergement de sept chambres adossé à un espace d'ateliers de 100 m<sup>2</sup>, ce lieu atypique en centralité à proximité du Louvre-Lens et du Centre de Conservation du Louvre devrait voir le jour mi 2025.

## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (PAH)

### Éléments préalables et de contexte

L'année 2023 a été marquée par :

- 15 ans d'engagement pour le patrimoine et l'architecture célébrés par une programmation dédiée
- Offre et publics :
- Rééquilibrage de l'offre pédagogique / grand public
- Des efforts toujours plus conséquents pour aller à la rencontre de nouveaux publics (nouvelles écoles, ouverture plus marquée aux publics spécifiques en témoignent les actions menées avec le Centre médico-psychologique de l'hôpital de Lens, avec l'AFEV, 62'Elles, etc.)
- Tournant dans l'action pédagogique : accompagnement des enseignants et des élèves dans le cadre de projets scolaires coconstruits, moins d'actions ponctuelles à la carte
- 2 nouveaux partenaires durables, le Louvre-Lens et Droit de Cité
- La DRAC Hauts-de-France soutient les actions menées dans le cadre du dispositif à hauteur de 15 000 €.

### FOCUS ACTIONS ET MÉDIATION

Jeune public :

Le pôle Pays d'art et d'histoire a mené 70 interventions à destination du jeune public sur tous les temps de l'enfant (scolaire 90%, péri et extrascolaire 10%) et 17 projets scolaires, permettant de toucher plus de 3500 jeunes.

Le nombre d'interventions à destination du jeune public est en baisse par rapport à 2022 en raison du manque de guides conférenciers qui affecte particulièrement la mise en œuvre des quinzaines et les actions à la carte, pénalisant le jeune public. Ex : Quinzaine de l'architecture 2023 : 26 des 42 créneaux de médiation devaient être assurés par des guides. Un seul créneau a été assuré, le pôle Pah s'est substitué sur 8 créneaux. 17 créneaux ont été annulés. Cette baisse tient aussi à la nouvelle approche de l'action pédagogique défendue par l'équipe en place : plus de projets coconstruits dans la durée, moins d'actions ponctuelles à la carte.

Les quinzaines de l'Art déco et de l'Architecture en chiffres :

- + de 1 500 jeunes participants
- 34 établissements scolaires dont 13 premières participations
- 84 classes

Les actions de médiation : activités éducatives à la carte tout au long de l'année scolaire, projets scolaires, Quinzaines de l'Art déco et de l'Architecture, Résidence-mission Paysages invisibles, CLEA, etc.



La programmation annuelle d'action culturelle :

- 35 visites et ateliers dont 23 assurées par l'équipe Pah avec un taux de remplissage moyen de 66% (en hausse par rapport à 2022).
- Printemps de l'Art déco – en collaboration avec Lens-Tourisme (250 participants) et taux de remplissage : 81%
- Visites artistiques en collaboration avec Droit de cité (60 participants) avec un taux de remplissage de 80%



Une visite sur le fil, Ablain-saint-Nazaire © Pah/CALL

Rayonnement – programmation 15 ans de labellisation Pays d'art et d'histoire pour Lens-Liévin :

Résidence-mission « Paysages invisibles » - près de 800 participants

- 6 communes partenaires, sensibilisées dès l'élaboration du projet de résidence : Annav, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles
- Objectifs : interroger les interactions entre les habitants et les paysages qui les entourent, notamment leur rapport à la Deûle
- Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France (20 000€), et la participation des services de la CALL (cohésion sociale, environnement), d'Eden 62, de la Mission Bassin Minier, du CPIE Chaîne des terrils, du Pôle métropolitain de l'Artois
- 2 artistes : Richard Pereira de Moura, géographe et designer, et Luis Meyer, plasticien

Une expérience artistique, humaine, collective et de territoire :

- Découverte du territoire : physique, historique, collective, imaginaire
- Croisement des publics : âges, communes d'appartenance
- Circulations & mobilités, participation et ouverture à d'autres formes d'art, à de nouvelles géographies, de nouvelles approches, ...

#### Lectures en paysage

Un voyage poétique en 5 escales, 5 chapitres, pour lire, entendre et ressentir les paysages 5 communes et médiathèques partenaires : Grenay, Noyelles-sous-Lens, Vendin-le-Vieil, Vimy, Wingles

- 1 artiste : Thomas Suel, auteur performeur
- 5 dates > 5 visites-lecture
- 60 participants

#### Partenariat avec le Louvre-Lens

Une programmation coconstruite pour sortir les expositions temporaires hors des murs du musée et faire des ponts avec le territoire :

- A l'occasion de l'exposition « Paysage, fenêtre ouverte sur la nature »
- Dictées de paysages lors des RDV aux jardins (4)
- Visite-atelier « Cueillir les paysages » lors de parc en fête (3)
- Voyage en terrains connus

Le mois du patrimoine et de l'architecture – du 15 septembre au 15 octobre 2023

- Un temps fort qui a permis de rassembler et de générer une dynamique collective à l'échelle de l'agglomération
- 20 communes
- 36 animations
- 18 dates
- + de 2000 participants (dont près de 900 aux JEP à la base 11/19)



© CALL / Pah

#### Communication

En 2023, le pôle s'est attaché à déployer une communication colorée et dynamique qui met en valeur l'action de l'agglomération :

- 2 Rendez-vous trimestriels
- Une campagne de communication montée en collaboration avec la Direction de la communication pour le temps fort Voyage en terrains connus (dépliant de programmation, cartes postales, marques pages, affiche et formats réseaux sociaux, page web dédiée).
- Page dédiée au partenariat dans le programme semestriel du Louvre-Lens.

#### Expositions

- Inaugurée le 15 octobre 2021 dans le cadre des Journées nationales de l'Architecture à la médiathèque d'Avion, l'exposition Territoire en mouvement a continué et achevé son itinérance en 2023 à Grenay puis Noyelles-sous-Lens.

#### Colloques/Formations :

En 2023 le pôle a mené de nombreuses informations auprès des professionnels, décideurs et étudiants :

- Formation des étudiants en licence professionnelle guide-conférencier université d'Artois
- Formation PREAC « le Patrimoine se met au sport ! »
- Accompagnement des projets de la Chaire d'architecture « acclimater les territoires post miniers » et réseau « post-mining » (sept 2024)
- Accueil d'étudiants en communication, en architecture et en paysage
- Formation « Osez le patrimoine mondial » pour les décideurs et les professionnels
- Refonte du kit guides conférenciers (en cours)

#### Conservation/restauration/aménagement :

En 2023, le pôle Pays d'art et d'histoire est impliqué dans les groupes projets et groupes de travail pour encourager la préservation et la valorisation, favoriser les aménagements urbains et paysagers de qualité, promouvoir la création architecturale :

- Réhabilitation de la fosse 13bis de Bénifontaine
- Restauration du chevalement du 1 bis de Liévin
- Valorisation des aménagements de la ZAC centralité
- Démolition des maisons d'ingénieur de Mazingarbe
- Préservation et projet pour le Camus haut d'Annay
- Aires d'influence paysagère pour l'implantation d'ENR (éolien, solaire, méthanisation)

#### LECTURE POUR TOUS

##### Événementiels « Livres et lecture » :

La CALL se voulant facilitatrice et initiatrice de la lecture, et pour encourager le rayonnement des actions culturelles liées au livre, elle accompagne financièrement les événements supra communaux dédiés aux livres :

- Salon régional du Livre Liévin – janvier 2023 : 6 000 €.
- Salon du livre policier PolarLens – mars 2023 : 15 000 €.

### L'action culturelle en bibliothèque, le projet Saperlipop'Art :

Dans la perspective d'impulser une offre culturelle de réseau au sein des médiathèques du territoire, la CALL a répondu favorablement à la proposition de l'association Droit de Cité de mettre en place des ateliers de pratiques artistiques. Le dernier trimestre 2023 a permis de planifier la mise en place de ce projet qui verra le jour en avril 2024. Il a notamment été convenu de proposer à l'illustratrice Alice BOSSUT d'intervenir afin de réaliser avec les habitants des géants de papier.

Un Géant d'Alice BOSSUT



### Mise en réseau des médiathèques :

A compter de mai 2023, la CALL en lien avec son assistant à maîtrise d'ouvrage Tosca Consultants a démarré l'étude portant sur la mise en place d'un logiciel commun des bibliothèques. Pour rappel ce projet a pour objet la mise en réseau des établissements de lecture publique en permettant aux usagers l'utilisation gratuite d'un portail informatique et une carte unique réunissant l'ensemble des catalogues des bibliothèques. Plus concrètement, il s'agit de permettre à tout un chacun l'accès à 500 000 ressources. Ce projet se poursuivra en 2024 et 2025 par la réalisation technique.

### ÉDUCATION À L'IMAGE

La CALL est désormais autonome dans le déploiement de ses actions en matière d'accompagnement à l'éducation à l'image : elle utilise ses fonds propres et a accueilli au sein de l'équipe du service Culture et Patrimoine, non plus une médiatrice, mais une coordinatrice de projets culturels. C'est pourquoi, un nouvel état des lieux du territoire a pu être effectué afin d'évaluer la fréquentation, les habitudes des publics cibles, mais aussi de mieux appréhender les problématiques des professionnels dans l'accompagnement de nouveaux publics.

La CALL souhaite poursuivre sa politique d'éducation au cinéma et aux images à destination première des jeunes qui s'apparente à une véritable forme d'enseignement et d'initiation nécessaire, à ce moment même où les enfants sont exposés de façon précoce et en surabondance aux écrans et à leurs contenus souvent peu adaptés. Il affirme ainsi son ambition de : porter des événementiels à rayonnement intercommunal, de mener une politique d'éducation au cinéma et aux images ambitieuse et novatrice, de proposer une offre appropriée et attractive et enfin de sensibiliser les plus jeunes et leurs familles pour une meilleure appréhension

des techniques et thématiques traitées.

### Coordination de programmation cinéma :

Dans le cadre des dispositifs d'éducation à l'image dédié au jeune public, le service Culture & Patrimoine mène, en partenariat avec les cinémas de proximité de Avion, Harnes, Liévin et la Scène du Louvre-Lens, un travail de réflexion commun, prenant la forme d'un comité technique. Ce dernier se réunit en moyenne tous les deux mois.

### Les Mioches au cinoche :

Avec ce dispositif, porté par la CALL, les cinémas du territoire révèlent la grande diversité et la richesse des films « jeunes publics et familiaux » grâce à une offre accessible, éclectique et adaptée à l'évolution émotionnelle des plus petits. Pour une première expérience réussie devant le grand écran ou pour éduquer le regard des plus jeunes spectateurs, ces rendez-vous, qui ont lieu chaque mercredi, sont avant tout des temps de découvertes, d'éveil et de convivialité.

A l'issue de chacune des projections, un atelier créatif (modelage), une activité ludique (tournoi de jeux vidéo), une rencontre pédagogique et conviviale sont organisés par les structures partenaires.

En chiffre : Les Mioches au cinoche (octobre > décembre 2023) > 534 spectateurs

### Communication :

- Edition d'une brochure trimestrielle, imprimée à 2 500 ex.
- Diffusion répartie entre les communes partenaires,
- Publication via les sites de la CALL et les réseaux sociaux.

### PERSPECTIVES 2024 :

- Accompagner les structures pour faciliter la mise en place d'actions culturelles pertinentes et novatrices,
- Valoriser les initiatives de l'ensemble du territoire.

### Première édition du Festival Cinécomédies :

L'intercommunalité a décidé de soutenir l'association Les amis de CinéComédies dans le déploiement de son festival éponyme sur son territoire, avec pour ambition d'inscrire ce partenariat dans le temps. Pour la première édition qui s'est déroulée du vendredi 26 au dimanche 28 mai 2023, la programmation s'est construite autour de projections en salles (le Familia à Avion, le Prévert à Harnes, l'Arc-en-Ciel à Liévin, le Colisée à Lens, La Scène du Louvre-Lens) :

- Inauguration du Festival et projection en avant-première du film « Sexygénéaire » en présence de Patrick Timsit au Colisée de Lens,
- Animations médiévales et projection du film « les visiteurs » suivie d'une rencontre avec Jean-Marie Poiré, scénariste et réalisateur du film,
- Projection du film « Effacer l'historique » en présence des deux réalisateurs Benoît Delépine et Gustave Kervern, pour la première fois sur son lieu de tournage (au Louvre-Lens),
- Parade des gendarmes jouée par l'Harmonie de Harnes et projection du film « Le gendarme se marie » en drive in ou sur un transat (à l'espace Mimoun de Harnes),

- Flash Mob « Rabbi Jacob » avec le chorégraphe du film Ilan Zaoui et ses danseurs en première partie de la projection du film,
- Hommage à Louis de Funès avec 5 projections en hommage à l'acteur, en présence de Bernard Alan, Ilan Zaoui et Henri Guybet,
- Des séances jeune public au centre Arc en ciel de Liévin et au cinéma Le Prévert de Harnes (« Les vacances de Monsieur Hulot » et « Mon oncle » de Jacques Tati).

Ces rendez-vous ont été pensés de façon collective grâce au travail de territoire effectué par Les amis de CinéComédies auprès des partenaires d'accueil, permettant ainsi l'élaboration d'une programmation concertée et la co-construction d'actions offrant un accompagnement pertinent des publics.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Lens Liévin a accordé une subvention de 50 000 € pour la mise en œuvre de ce festival, soit un accompagnement de 33% du coût total de l'opération (152 000 € hors contributions volontaires).

#### En chiffres :

- 4 villes de la CALL (Lens, Liévin, Harnes & Avion)
- 11 séances,
- 2 000 spectateurs (dont 500 scolaires)
- 65% du public a entre 36 et 60 ans.
- 70% vit au sein de la CALL.

#### La communication :

Avec l'appui de la Direction de la Communication de la CALL et des services communication des villes hôtes du festival, l'événement a pu être rendu visible par le biais :

D'un affichage dans les différentes communes partenaires,

- Le pavoisement de la façade du Colisée,
- La diffusion de flyers et d'affiches,
- Les réseaux sociaux,
- Les journaux municipaux et le Magazine de l'agglomération.

Le relai presse a constitué une force, notamment grâce à la mise en place d'un plateau radio par la CALL et la diffusion, pendant tout le mois de mai, de pastilles et de replay par BFMTV Grand Lille.

#### Accueil du Festival VideoMapping à l'appui d'un appel à candidature :

La CALL est partenaire du Video Mapping Festival en 2023 pour la seconde année consécutive.

Après une première édition en 2022, un appel à projet auprès des villes du territoire a été lancé fin 2022, à l'initiative de l'intercommunalité.

Un comité de sélection constitué de représentants de la CALL et du Video Mapping Festival a retenu les candidatures des villes de Liévin et de Vimy.

L'Agglomération, chacune des villes, et l'équipe des Rencontres Audiovisuelles ont posé un cahier des

Charges « thématique » pour chacune des villes.

Les équipes créatives ont été constituées autour des réalisateurs Rémi Soyer (Liévin), et Hamza Mrabet (Vimy).

La production des médias s'est faite courant 2023, la diffusion a eu lieu le vendredi 6/10 à Liévin sur la thématique des Jeux Olympiques et le samedi 7/10 à Vimy sur l'histoire et la résilience de la ville.

L'association a également mis en place, en direct avec la ville de Liévin un atelier participatif mapping, dont le résultat a été diffusé avant la création professionnelle.

En parallèle chacune des communes a proposé et mis en place une offre culturelle et conviviale avec notamment la présence de foodtrucks, afin d'animer la soirée avant et pendant la projection.

#### Ont ainsi été organisé :

- À Liévin : Défilé des habitants par quartier aux couleurs des Jeux Olympiques, suivi d'un Flashmob
- À Vimy : Mur d'expression, Photomaton, atelier Kapla, atelier de jeux en bois avec l'association Jeux Dés Roule, atelier de construction avec les Aventures de Léo, projection de la vidéo restitutive des ateliers acrosport.

**La communication :** Elle a été conçue par Rencontres Audiovisuelles, mais la diffusion partagée entre l'association, les villes et l'agglomération.

**En chiffre :** la fréquentation a été estimée par les Rencontres audiovisuelles à 800 spectateurs pour Vimy et 2000 pour Liévin.

### PERSPECTIVES 2024

Sous l'égide de la Vice-Présidente aux Dynamiques Culturelles, le service culture et patrimoine contribuera à l'écriture de sa nouvelle feuille de route dans le cadre de l'étude portant sur la rédaction du schéma de développement culture / sports.

- Faire territoire / faire réseau par l'accompagnement du tissu culturel notamment par le biais d'appel à projets, d'appel à participation.
- Conforter la gouvernance de la CALL en matière de développement culturel notamment par la renégociation du label Pays d'art et d'Histoire, l'engagement dans un nouveau Contrat Local d'Education Artistique.
- Poursuivre les dynamiques engagées lors des précédents exercices notamment autour de l'éducation à l'image (tout au long de l'année et lors de l'événement CinéComédies), au sein de la Maison Syndicale et la mise en place d'une programmation donnant à voir du territoire, et également autour du livre et de la lecture en renforçant l'action culturelle en médiathèque.

# TOURISME, SPORT ET ÉVÈNEMENTS

Dans le cadre du rayonnement sportif de l'agglomération et de l'attractivité touristique, le service Tourisme-Sport s'est attaché en 2023 à préciser l'intervention de la CALL dans les domaines suivants :

- Le renforcement du positionnement du territoire en destination sport de nature
- L'optimisation de ses champs de compétence sur les dynamiques Jeunesse et Sport
- L'accompagnement de l'office de tourisme dans l'extension de son périmètre d'intervention

Le service tourisme-sport se compose d'une cheffe de service, d'une chargée de mission Tourisme, d'un chargé de projets sport-événementiel et d'une assistante administrative et financière des politiques sportives.

## 1 / DESTINATION SPORT DE NATURE

### TERRE DE TRAIL :



Afin d'identifier la communauté d'agglomération de Lens-Liévin comme destination sport de nature, une identité visuelle et graphique a été créée.

Elle permet de renforcer l'offre de produits « beers and trails » définie par l'Office de Tourisme, de faire la promotion des parcours de trail créés sur le territoire.

Ainsi 240 kilomètres de parcours ont été réalisés au départ de 4 stations : Aréna Terril Trail (Noyelles-sous-Lens), Vivalley (Liévin), le Centre d'histoire du Mémorial 14-18 (Souchez) et le parc Marcel Cabiddu (Wingles). Pour ce faire, 550 plaques indiquant les parcours et les niveaux de difficulté ont été posées.

### Collines et plaines d'Artois

La Communauté d'Agglomération a mené en relation avec les communes des collines d'Artois une étude de cas pour identifier un axe structurant permettant de connecter les grands lieux de mémoire inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en mode doux. Ce projet vise à constituer un futur parc de la Chaîne des Parcs repris au schéma directeur et permettant d'être la porte d'entrée sud du dispositif. Il s'agit ici de prévoir les aménagements nécessaires pour conforter la destination touristique internationale Collines et Plaine d'Artois autour du tourisme de mémoire et de bénéficier au développement des centres bourgs de ces communes.

### Les événementiels

- Des événementiels sportifs et familiaux tout au long de l'année : 27 courses pédestres et randonnées au départ de 22 communes, 80 % des participants sont issus du territoire de la CALL. 7 courses

accompagnées financièrement pour un montant total de 22 000 €.

- Des événements de renom qui disposent d'une couverture médiatique conséquente faisant la promotion du territoire : Le meeting international d'athlétisme (5000 spectateurs), la route du Louvre (15 000 participants), les 4 jours de Dunkerque au départ d'Avion (partenariat engagé sur 3 ans entre la CALL et les 4 jours de Dunkerque organisation). Au total, 245 000 € de participation financière.
- Labellisée « Terre de jeux 2024 », la CALL s'est engagée à faire vivre à tous les émotions des jeux et à changer le quotidien de ses habitants grâce au sport. Dans ce cadre, elle a accompagné financièrement les journées de l'olympisme à hauteur de 40 000 € et a permis à 10 000 enfants du territoire de découvrir les disciplines olympiques. Elle a également financé à hauteur de 20 000 € le Mineor Breaking, nouvelle discipline olympique pour découvrir des nouveaux talents sur le territoire.
- La CALL sera relai de la flamme olympique et site de célébration le 3 juillet 2024.
- Les fêtes de la renaissance se sont déroulées le 3 septembre 2023.
- Pour la sixième année consécutive, la CALL a co-organisé avec l'association VABC (Véhicules anciens du Bois de Carieul) un défilé, composé de véhicules militaires, civils de la seconde guerre mondiale et de fanfares dans le centre-ville de Souchez. Coût : 48 600 € (Subvention + frais annexes). Plus de 5 000 visiteurs sont venus assister à ce défilé.
- La sixième édition des fêtes de la Sainte-Barbe, Festival Art et Feux s'est déroulée du 24 novembre au 3 décembre 2023. En quelques chiffres :
  - 10 jours de fête
  - + de 60 événements
  - 34 mécènes et sponsors (+17,64% par rapport à 2022)
  - 59 artistes et compagnies (+11,86%)
  - 55 000 spectateurs (+12%)
  - Une subvention de 260 000 € accordée par la CALL

## SPORT-JEUNESSE

### Le plan piscines :

Pour la pratique de la natation et des sports nautiques en général, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin disposait en 2018 de 6 complexes municipaux pour la plupart d'entre eux vieillissants. L'année 2018 a également été marquée par la fermeture définitive de la piscine olympique de Lens, liée à des problèmes structurels non réparables. A elle seule, elle couvrait 45 % des 3 274m<sup>2</sup> de bassins déjà répartis sur les 6 complexes, couvrant 133m<sup>2</sup> pour 10 000 habitants. Ce ratio inférieur à 200 m<sup>2</sup> pour 10 000 habitants ne permettant pas d'offrir une surface de bassin suffisante pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

Les élus communautaires ont souhaité se préoccuper de ce sujet car ils veulent :

- Favoriser l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation pour corriger d'éventuelles disparités sociales. Cet enjeu est une priorité pour la Communauté d'Agglomération ;
- Développer la pratique sportive à l'échelle de l'agglomération et contribuer au rayonnement du territoire ;
- Répondre aux besoins des habitants en proposant une offre diversifiée et un accès équitable aux équipements ;
- Améliorer significativement le niveau de performance environnementale des équipements et veiller aux économies sur les coûts de fonctionnement.

La CALL a donc décidé de déclencher la réalisation d'un plan piscines, débuté en septembre 2018 qui permettra de formaliser les réponses appropriées tant en fonctionnement qu'en investissement et de définir les interventions de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

#### Centre aquatique de Lens :

Aqualens a ouvert au public le 12 mai 2023. Equipement unique dans le Pas-de-Calais constitué autour d'un bassin olympique labellisé pour la tenue de compétitions de haut-niveau.



#### Centre Nauticaa Liévin :

réalisation d'un projet très ambitieux en particulier sur les activités ludiques. Démarrage travaux 2024 et ouverture au public 2025.

**Centre aquatique de Billy-Montigny :** Création neuve sur site dédié. Ouverture au public janvier 2025.

**Centre aquatique de Harnes :** Création neuve sur site dédié. Démarrage travaux novembre 2024 et ouverture au public 2026.

**Piscine d'Avion :** Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux envisagé en 2025.

**Piscine de Bully-les-Mines :** Création neuve sur site dédié. Démarrage des travaux envisagé en 2025

**Bassin d'apprentissage de Grenay :** Démarrage des travaux en 2025.

Par délibération du 22 juin 2024, le plafond du fonds de concours a été relevé à 14 M d'€ au lieu de 12 M d'€ tout en maintenant les critères d'éligibilité.



Événementiels

## Plan d'aisance aquatique

Les élus communautaires ont approuvé la mise en œuvre du principe de soutien, dès la rentrée scolaire 2019-2020, de l'apprentissage de la natation par une aide au fonctionnement ayant pour objectif que l'ensemble des enfants du territoire sache nager avant l'entrée en sixième.

Pour faciliter l'accès des scolaires du primaire à la piscine, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a subventionné les communes propriétaires de piscines pour leur accueil des scolaires du primaire des écoles de l'agglomération du privé et du public à raison de 1,50 € par entrée. La subvention est calculée sur les entrées effectives.

Le versement de la subvention de fonctionnement aux communes propriétaires d'un équipement natatoire se fait sur production d'un état récapitulatif des fréquentations certifié du Maire pour la période allant du 1er septembre 2022 au 8 juillet 2023 pour les communes de Liévin, Billy-Montigny, Avion et Harnes pour un montant total de 92 403 euros soit 61 602 entrées (6 200 enfants du primaire suivant un cycle de 10 séances de natation). +12% par rapport à l'année scolaire 2021-2022.

Par délibération du 22 juin 2023, les élus ont approuvé le versement de l'aisance aquatique aux 36 communes de l'agglomération et non plus aux seules communes disposant d'un équipement natatoire.

## Attribution de subvention au titre du Haut Niveau saison 2022-2023 :

Les subventions Haut Niveau sont définies en fonction des résultats sportifs N-1, les élus ont décidé la stricte application de la délibération cadre. Ainsi 12 clubs étaient éligibles pour la saison 2021-2022 soit une aide financière globale de 470 500€.

### Dispositif Pass'sport

Depuis 7 ans, la CALL offre à chaque jeune du territoire inscrit dans un club affilié une réduction de 30 € sur le montant de sa licence. Ce dispositif poursuit sa progression et enregistre cette année +3,28 % de bénéficiaires.

### Depuis la mise en œuvre du pass sport :

- 74 clubs ont rejoint le dispositif ce qui porte le total à 254 mais 231 clubs ont déposé un dossier cette année,
- + 3335 licenciés bénéficient du dispositif par rapport à la 1ère campagne soit une progression de 32 %.
- En moyenne les clubs perçoivent une subvention de remboursement de 1775 €/club.
- Le club le plus important en nombre de licenciés de tout le dispositif est l'école de danse du Bassin Minier (326) suivie de l'olympique Liévinois (313). La moyenne en nombre de licenciés par club est de 60.

SAISON	NOMBRE DE CLUBS	NOMBRE DE PASS	MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ	NOMBRE DE FILLES	NOMBRE DE GARÇONS
AVANT LE PASS	180		378 022 €	NON COMPTABILISÉ	NON COMPTABILISÉ
2017-2018	189	10 333	309 990 €		
2018-2019	193	11 452	343 560 €	4 206	7 246
2019-2020	221	11 464	343 920 €	4 370	7 105
2020-2021	209	9 975	299 250 €	4 011	5 964
2021-2022	221	11 602	348 060 €	4 637	6 965
2022-2023	232	13 234	397 020 €	5 516	7 718
2023-2024	231	13 668	410 040 €	5 709	7 959

Dispositif Pass'sport

## Partenariat avec l'association Racing Club de Lens :

Depuis près de 20 ans, la CALL accompagne financièrement l'association Racing Club de Lens à hauteur de 150 000 €/an pour ses missions d'intérêt général qu'elle exerce et notamment celles d'assurer le fonctionnement et le développement de l'école de foot/centre de formation de 6 ans à 20 ans, de développer le Cécifoot et la section féminine.

En remerciement de ce soutien, l'association RCLens négocie auprès de la SAS RCLens l'octroi gracieux de places dont l'attribution bénéficie à 4 100 enfants des quartiers prioritaires.



## TOURISME

### Subvention Office de Tourisme et du Patrimoine

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin avec le concours de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin a défini un positionnement stratégique autour d'un tourisme de sens. Il regroupe le caractère exceptionnel, la force, la puissance émotionnelle de l'offre avec cet art de la simplicité qui caractérise la personnalité du territoire, tant au niveau de la gastronomie, des rapports humains, que des choix architecturaux épurés mais aussi des paysages bruts.

Ce positionnement a été développé et décliné afin d'enrichir l'expérience clients.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a versé une subvention de 1 207 840 € à l'office de tourisme.

### Classement Office de Tourisme

Depuis plusieurs années, l'office de tourisme de Lens-Liévin s'est engagé dans une démarche qualité visant à améliorer ses services auprès des habitants et des visiteurs de la destination Lens-Liévin.

Afin de faire connaître et reconnaître cet engagement, l'office de tourisme a lancé une démarche pour obtenir le classement de l'office de tourisme dans la catégorie la plus élevée. Après analyse du dossier, la préfecture a validé le 20 septembre 2023, pour 5 ans, le classement de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin en catégorie 1.

### Extension du périmètre de l'Office de Tourisme

Il y a 10 ans la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un office de tourisme constitué en Établissement Public à Caractère Industriel pour la mise en œuvre d'une politique touristique stratégique pour le territoire.

Avec la Sainte Barbe, la valorisation de la Chaîne des Parcs, le Bassin Minier inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité et les divers contrats de rayonnement ou de destinations touristiques

Le travail collaboratif avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin n'a cessé de se développer ces dernières années.

A ce titre, l'Office de Tourisme de Lens-Liévin assure depuis 2019, une permanence saisonnière d'un bureau d'information touristique sur le site du 9/9 bis de Oignies.

Ainsi le Président de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, a pris l'attache du Président de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin pour solliciter l'extension du périmètre d'intervention de l'EPIC

Office de Tourisme de Lens-Liévin sur son territoire, afin de couvrir les 50 communes de l'arrondissement de Lens et donc les 2 agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

Cette extension aura pour impact de mener ensemble une stratégie qui a prouvé son efficacité sur notre territoire et permettra de bénéficier de ressources nouvelles notamment de la taxe de séjour et de la subvention de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin au profit de l'EPIC.

## Taxe de séjour

Le choix de l'instauration en 2018 de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été un acte politique fort, révélateur d'une maturité du territoire en termes de destination touristique.

Au regard des efforts publics très conséquents, du développement des hébergements touristiques, le touriste a accepté sans rechigner de s'acquitter de la taxe de séjour. A présent la population locale n'est plus seule à supporter les charges engagées.

Les recettes de la taxe de séjour permettent à l'Office de Tourisme, constitué en « Etablissement Public Industriel et Commercial » (EPIC), de financer des dispositifs de promotion à destination des hôtels, cafés et restaurants. (Plus de 150 000 € en 2023).

### PERSPECTIVES 2024 :

Sous l'égide du Vice-Président au rayonnement sportif et du Vice-Président à l'attractivité touristique, le service Tourisme-Sport contribuera à l'écriture de sa nouvelle feuille de route dans le cadre de l'étude portant sur la rédaction du schéma de développement culture / sport.

Le service s'attachera à :

- Accueillir la flamme olympique
- Créer un tournoi de foot des partenaires
- Inaugurer les parcours de trail et refaire les panneaux de points de départ des circuits de randonnée
- Créer un événement sport de nature (run and bike)
- Accompagner l'Office de tourisme dans l'extension de son périmètre d'intervention et de ses champs d'actions.

# 05.

## LA CALL S'ENGAGE

P.63 > EAU ET ASSAINISSEMENT

P.72 > GESTION DES DÉCHETS

P.74 > DÉVELOPPEMENT DURABLE

# EAU ET ASSAINISSEMENT

La direction eau et réseaux s'attache à mettre en œuvre les directives politiques de nos élus, tout en veillant à assurer une qualité et une continuité de service public chez l'ensemble de nos 250 000 administrés.

C'est une équipe de 25 agents qui coordonnent nos missions au quotidien pour faire de la CALL un modèle en matière d'efficacité et d'innovation à travers ses compétences, notamment :

- La distribution d'eau potable
- La production d'eau potable
- La gestion des eaux usées (traitement et collecte)
- La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)
- Le ruissellement agricole et érosion des sols
- La gestion des eaux pluviales et urbaines

A travers ses activités, la direction eau et réseaux a noué de solides liens avec ses partenaires locaux et institutionnels permettant de mettre en avant des actions significatives, portées par l'engagement de ses agents, au service de la population.

Parmi les actions significatives de l'année 2023, on peut notamment citer :

- La tenue de différentes manifestations
- La mise en œuvre de dispositifs innovants sur le territoire
- La réalisation de travaux structurants
- La poursuite de l'accompagnement des usagers



Schéma de principe d'une unité de REUT STEP de Mazingarbe et Loison sous Lens

## SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET DES USAGERS

Ce service est le point d'entrée pour tous les usagers de notre territoire sur les questions d'eau et d'assainissement. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, il assure l'accueil des usagers, ainsi que le traitement des différentes demandes liées au raccordement aux réseaux ou à l'obtention des aides pour mise en conformité.

Garant du respect de la réglementation, le service coordonne les contrôles de conformité réalisés au travers de la CSP et apporte en outre conseils et expertise aux aménageurs publics et privés, de l'émergence du projet à l'intégration des ouvrages dans le patrimoine communautaire.

Si l'activité est globalement stable, on peut noter un faible taux de contrôle par quartier en 2023, principalement dû à l'importance du refus des usagers à laisser l'accès de leurs installations aux agents du service d'assainissement.

	Nombre de dossiers
Demande de raccordement aux réseaux	424
Subventions pour mise en conformité	71
Avis sur autorisations d'urbanisme	627
Création ou réhabilitation d'assainissement non collectif	11
CSP : Contrôle en cas de cession de bien immobilier	2 363
CSP : Campagne de contrôle par quartier	816

## FAITS MARQUANTS 2023

### Forum national de la gestion durable des eaux pluviales

La CALL a eu l'honneur d'accueillir à nouveau le forum national de gestion durable des eaux pluviales au stade Bollaert les 30 et 31 mars. Cet événement est l'occasion de faire découvrir notre territoire aux acteurs nationaux et de favoriser la prise de conscience des enjeux autour de cette question.

L'édition 2023 du forum voit une augmentation de 50% du nombre de participants par rapport

## Forum national de la gestion durable des eaux pluviales

La CALL a eu l'honneur d'accueillir à nouveau le forum national de gestion durable des eaux



pluviales au stade Bollaert les 30 et 31 mars. Cet événement est l'occasion de faire découvrir notre territoire aux acteurs nationaux et de favoriser la prise de conscience des enjeux autour de cette question.

L'édition 2023 du forum voit une augmentation de 50% du nombre de participants par rapport à l'édition 2021. Ainsi, la CALL a accueilli 620 participants venus assister aux 25 conférences organisées autour d'ateliers thématiques ou de focus entreprises.

### « Journée des enfants »

Le service a été coordinateur pour l'organisation



de la première journée de sensibilisation autour de l'eau à destination des enfants du territoire. Cet événement s'est tenu au stade Bollaert le mardi 21 mars. Les agents de la direction, aidés par des étudiants de la faculté des sciences Jean-Perrin, ont permis d'accueillir près de 900 enfants de classes de primaires, du CE2 au CM2 et leur faire prendre plus conscience des enjeux de cette ressource vitale qu'est l'eau, grâce aux différents ateliers mis en place (jeu de cartes sur la biodiversité, expériences de décantation et de filtration, présentation du cycle de l'eau, etc.)

### Distribution de cuves de récupération d'eau de pluie



La voix du nord 16/06/2023

## L'agglomération Lens-Liévin distribue 1 000 récupérateurs d'eau

**LENS-LIÉVIN.** Le saviez-vous ? Il est possible de faire rentrer une cuve de 310 litres dans une Citroën Saxo. La preuve ce lundi, aux abords de la salle de sport givenchysoise. Des dizaines d'habitants sont venues y récupérer leur récupérateur. D'eau de pluie. Of-

fer par la communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL). En tout, l'aglo en a distribué 1 000. À 60 euros pièce, cette expérimentation se chiffre à 60 000 euros. Et ça n'est qu'un début. Sylvain Robert, le président de la CALL, espère bien, à terme, « dé-

ployer le dispositif sur l'ensemble du territoire ».

### SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les mille premiers bénéficiaires n'ont pas été choisis au hasard : ils font partie de ceux qui ont déjà reçu un composteur, donné par la collectivité en 2020. Il s'agissait déjà de sensibiliser aux enjeux environnementaux, notamment en termes de recyclage des ressources naturelles.

Dans les deux cas, les habitants se sont engagés. Pour le composteur, ils ont signé la charte d'engagement soumise par l'aglo. Pour les récupérateurs d'eau, les mille bénéficiaires ont accepté de répondre en temps voulu au questionnaire que les services de l'aglo leur soumettront, afin de faire le bilan de l'opération, en vue de sa possible généralisation. ■ R.V.



L'agglomération Lens-Liévin distribue des récupérateurs d'eau aux habitants. Une session a eu lieu ce lundi à Givenchy-en-Cohelle.

Extrait du journal La Voix du Nord - Mercredi 16 juin 2023

## Le nécessaire retour de l'eau de pluie dans le paysage urbain

### UNE ENQUÊTE SUR VOTRE CONSOMMATION D'EAU

**LENSOIS.** Eau du robinet, douche, baignoire, lavage de véhicule... La communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) souhaite mieux comprendre les habitudes de consommation d'eau des habitants de son territoire. Ainsi, elle les invite à répondre à un questionnaire d'environ cinq minutes sur son site : <https://bit.ly/enquete-eau-CALL>.

Extrait du journal La Voix du Nord - Mardi 21 novembre Page 14/15

2023 a été une année de sécheresse et de restrictions d'eau sur

le territoire national. Rétablir le cycle naturel de l'eau au cœur du paysage urbain devient essentiel. L'eau pluviale est partout, transversale à tout sujet, à tout projet ; contrainte mais aussi atout dans la lutte contre les îlots de chaleur, ou comme support de biodiversité. Communication, information et sensibilisation sont les supports d'une prise de conscience nécessaire à la qualité de vie des citoyens du territoire.

## PERSPECTIVES 2024 :

### Révision du règlement de service d'assainissement

Le service APU réalisera une révision du règlement de service, afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation, la nécessité d'améliorer la qualité des raccordements et la nature des rejets pour assurer la conformité des différents systèmes d'assainissement de la CALL.

Notamment, le règlement réaffirmera la nécessité, pour la gestion des eaux pluviales de tout projet, de s'inscrire dans une démarche environnementale compatible avec le développement durable et la préservation de la biodiversité, en privilégiant les solutions fondées sur la nature.

### Amélioration de la qualité des raccordements

Au-delà de la révision du règlement de service, le service effectuera une remise à plat de la procédure de contrôle des raccordements au travers de plusieurs axes : responsabilisation et accompagnement des entreprises agréées pour le raccordement, amélioration de la qualité des contrôles par la création d'une grille de contrôle CALLEA et la mise en œuvre d'essais complémentaires par rapport à la situation actuelle (compactage, étanchéité), refonte du dossier de demande de raccordement et du formulaire d'engagement des entreprises agréées.

## SERVICE GESTION DURABLE DU CYCLE DE L'EAU

Conformément au SDAGE 2022-2027, l'objectif des collectivités est de mobiliser les acteurs du territoire pour améliorer durablement la qualité des masses d'eau.

L'atteinte du bon état quantitatif et qualitatif de ces masses d'eau passe par une stratégie d'investissement sur l'ensemble du petit et du grand cycle de l'eau.

Dans cette optique, les missions du service gestion durable du cycle de l'eau se répartissent en trois volets :

- En eau potable le service s'attache :
  - À la gestion de la ressource sur notre territoire en qualité et en quantité et veille à la conformité réglementaire des captages de la CALL.
  - À mettre en œuvre, depuis 2015, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) dans le but de reconquérir la qualité de l'eau sur les 6 champs captant prioritaires qui alimentent 33 communes de l'agglomération et alentours. Ces captages ont été classés prioritaires car ils présentent une fragilité aux nitrates et phytosanitaires.
  - À la recherche de nouvelles ressources.

Ces missions sont animées par un ingénieur.

En Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations, les objectifs du service sont :

- La protection du bâti contre les inondations. Le service doit mettre en œuvre une stratégie de gestion des eaux de ruissellements rural et urbain ainsi qu'un programme de gestion des débordements des cours d'eau.
- La préservation du milieu naturel en mettant en œuvre un plan de gestion des cours d'eau et des milieux humides du territoire.

Ces missions sont assurées par une équipe composée d'un ingénieur, d'un technicien en lien fonctionnel avec deux agents de rivière du service gestion des espaces communautaires naturels.

- En assainissement la mission du service est la gestion des rejets au milieu naturel en mettant en œuvre des plans d'action pour atteindre la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement du territoire.

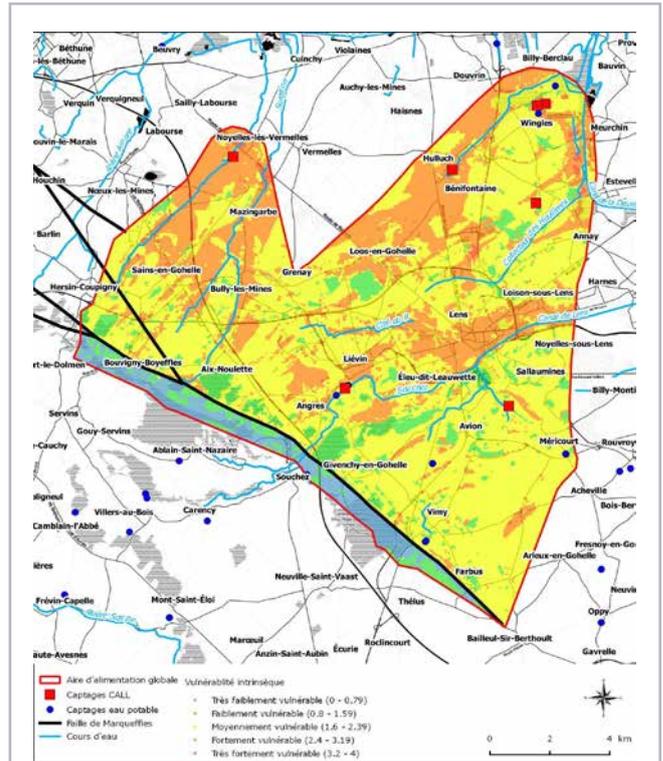
Cette mission est assurée par l'ensemble des agents du service.

### RESSOURCE EN EAU – FAITS MARQUANTS 2023

#### Reconquête de la qualité des captages prioritaires

Fin 2021, la révision du 11<sup>ème</sup> programme de l'AEAP, introduit la notion de CARE ou Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau. Les CARE insistent davantage sur les objectifs de résultats des baisses de pression.

Le captage principal, celui de Wingles, situé au nord du territoire, fait partie des 5 captages du Pas-de-Calais, revalorisés en captage ultra prioritaire ou CUP par les services de l'Etat en 2022.



AAC DE LENS-LIÉVIN, SOURCE : CALL

Le CARE de Lens-Liévin a pour ambition de formaliser l'engagement des acteurs autour de la problématique de la ressource en eau et de fixer des objectifs de baisse de pressions polluantes. La CALL, pour assurer la continuité des financements de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), doit proposer et valider un CARE sur l'aire d'alimentation des captages (AAC) de Lens-Liévin, pour une durée de 6 ans.

L'année 2023, a eu pour objectif principal :

- de finaliser le document du CARE pour une présentation à un jury d'experts en janvier 2024,
- d'élaborer le dispositif des paiements pour services environnementaux, action innovante de la partie agricole du CARE de Lens-Liévin.

Le plan d'actions répond à des objectifs de baisser les pressions sur les milieux récepteurs et donc in fine la ressource en eau.

Les fiches actions du CARE de Lens Liévin sont au nombre de six :

- 1 fiche Actions avec les industriels

L'année 2023 a permis de terminer et d'analyser les résultats de la campagne RSDE 2022/2023. En effet, un indicateur de suivi proposé pour cette action repose sur les résultats des campagnes RSDE 2022 et 2028.

- 3 fiches Actions sur l'assainissement collectif

Les axes de travail de cette action en 2023 portent sur les travaux permettant la mise en conformité des systèmes d'assainissement. Les indicateurs de suivi proposés pour ces actions reposent entre autres sur les volumes déversés non traités dans les milieux naturels, la conformité des systèmes d'assainissement, les surfaces déconnectées.

- 1 fiche Actions sur la stratégie Bio

Il s'agit d'une action transversale impliquant deux services de la CALL et de mettre à contribution les actions du plan SATD. L'année 2023 a été consacrée à la participation à des COPIL, COTECH et ateliers.

- 1 fiche Actions sur la stratégie NO<sub>3</sub>-

L'engagement des agriculteurs pour la protection de la ressource en eau passe par la compréhension du lien entre leurs pratiques et la qualité de l'eau. Sur le volet nitrates, le travail sur l'objectif de résultats sur les « Reliquats Entrée Hiver » est un outil efficace pour donner du sens aux actions de protection de la ressource en eau pour les agriculteurs.

En 2023, la CALL, accompagnée du cabinet Sara Hernandez Consulting et du bureau d'études Geonord, a travaillé sur la construction d'objectifs de qualité d'eau et la formalisation d'outils (animation, financiers...) nécessaires pour accompagner les agriculteurs dans une amélioration continue de leurs pratiques au regard des enjeux de qualité d'eau.

La concertation et la co-construction du dispositif avec les acteurs agricoles ont été essentielles pour un dispositif cohérent et adapté au territoire.

Dès le début de l'étude, il a fallu constituer la liste des exploitations agricoles concernées sur l'AAC Lens-Liévin. Une 1<sup>ère</sup> communication de sensibilisation a été faite auprès de ces 212 exploitations agricoles sur le contexte, les enjeux de qualité d'eau, la délimitation et la vulnérabilité de l'AAC dans le but de sensibiliser et de porter à connaissance le territoire d'études de l'AAC.

De juillet à novembre l'ensemble des agriculteurs de l'AAC a été invité à 3 ateliers de co-construction du dispositif.

Un long travail s'est ensuite engagé sur :

- les scénarios financiers selon les trajectoires possibles par indicateur
- la conformité et la compatibilité juridiques du dispositif CARE/PSE avec les dispositions du régime notifié du MTECT, les lignes directrices européennes et les dispositions relatives à la nouvelle PAC en ce qui concerne l'éco-régime.

L'année 2023 s'est clôturée par l'étape de rédaction des rapports technique et financier du dispositif PSE de la CALL.

### **Communication, sensibilisation**

En 2023, la CALL a réalisé plusieurs actions de communication à destination des habitants et des professionnels du territoire en collaboration avec le service accompagnement des projets et des usagers.

### **Etude BRGM - Perchlorates**

Le « projet perchlorates » du BRGM, propose de s'intéresser aux perchlorates présents dans les captages de la Métropole Européenne de Lille (MEL : Flers-en-Escrebieux et sud de Lille) et des agglomérations du bassin minier telles que Lens-Liévin (champ captant de Méricourt), Douaisis Agglo (champ captant d'Esquerchin) et Hénin-Carvin (champ captant de Quiéry la Motte).

Il vise à fournir des réponses de recherche appliquée aux questionnements des gestionnaires

de l'eau des différentes agglomérations concernées par la problématique des perchlorates (leur origine dans les eaux brutes des captages AEP, le comportement et le transfert de la pollution dans la nappe, les raisons de la répartition spatiale des captages touchés, la raison de l'augmentation des teneurs dans certains forages).

La CALL par délibération du 22/06/2023, s'engage dans ce programme de recherche et développement sur une durée de 3 ans pour accompagner le BRGM.

L'année 2023 a été consacrée à la partie bibliographique.

## **PERSPECTIVES 2024 :**

- La validation par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau et le Conseil Communautaire du Contrat d'Action pour la ressource en Eau
- La validation par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau et le Conseil Communautaire du dispositif PSE
- La mise en œuvre du dispositif PSE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis 2022, les élus de la CALL ont voté l'instauration d'une taxe dont la recette estimée pour 2023 est de 1,7 M € TTC sur le budget principal.

La délibération en date du 17 novembre 2022 a permis de dresser les contours de l'exercice de cette compétence et ainsi donner les lignes directrices pour les agents.

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des programmes GEMAPI.

### Déconnexion des eaux de pluie

Les études ont été réalisées en interne par le service GDCE. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un accord cadre et subventionnés à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



Servins, route de Bouvigny



Wingles, rue de l'électrolyse

	Projets 2022	Surface déconnectée	Montant des travaux (TTC)
Servins route de Bouvigny	Pose d'un réseau pluvial strict avec reprise des avaloirs et raccordement sur le fossé existant	4 870 m <sup>2</sup>	236 000 €
Loos-en-Gohelle parking rue René Cassin	Création d'un ouvrage d'infiltration par caissons de volume de stockage 110 m <sup>3</sup>	2 000 m <sup>2</sup>	142 000 €
Wingles rue de l'Electrolyse et E. Dolet	Infiltration par caissons enterrés 246 m <sup>3</sup>	4 700 m <sup>2</sup>	293 000 €

### Lutte contre le ruissellement agricole et l'érosion des sols

Réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce sur l'amont du bassin versant de la Souchez.

La mise en œuvre des ouvrages s'inscrit dans le schéma d'aménagement validé par le Conseil Communautaire et autorisé par l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général du 10 juin 2021. Les travaux sont réalisés dans le cadre d'un accord cadre notifié le 29/11/2022.

Depuis 2021, 59 ouvrages ont été réalisés pour un linéaire d'un peu plus de 8 km. La réalisation de 67 kilomètres d'ouvrages sont programmés en 2024.

Quatre fascines ont été réalisées en régie à l'amont d'Ablain-Saint-Nazaire ainsi que l'entretien de neuf ouvrages.

Sur les communes de Givenchy-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle.

Un nouveau schéma d'aménagement a été réalisé en 2023 sur les communes de Givenchy et Loos-en-

Gohelle pour un démarrage des travaux fin 2024.

### Aménagement d'ouvrages hydrauliques structurants

En 2023, 4 projets ont été étudiés en régie :

- La réduction des inondations des habitations rue de Bouvigny à Servins ; création d'un fossé, pose d'un drain et d'un collecteur d'eaux de ruissellement en domaine privé.
- La réduction des inondations chemin des Blattiers à Bouvigny-Boyeffles : remodelage du chemin et plantation d'une haie.
- La réhabilitation du bassin de tamponnement à la Vallée Niclette à Villers-au-Bois : bassin existant cédé par l'AFR à la CALL, fossé amont à remettre en service et bassin à agrandir.
- La restauration par des techniques naturelles des berges de la lagune de Servins : reféction des berges et repose d'un ouvrage en béton à l'exutoire de la lagune.

### Les opérations d'entretien en régie :

- Fauches et fauches tardives : 6 interventions (bassins de Gouy-Servins et de Givenchy)
- Elagage / abattage : 4 interventions (bassins de Gouy-Servins, Villers-au-Bois et Givenchy)

Sur les lagunes :

- Fauches et tontes : 5 interventions (Acheville, Servins et Villers-au-Bois)
- Elagage : 2 interventions (Acheville et Servins)

### Aménagement des cours d'eau (La Souchez)

Les études et l'établissement des dossiers réglementaires sont réalisés en interne. Les travaux de rattrapage de l'entretien sont autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général du 30 novembre 2020. Ils sont réalisés à la fois en régie et externalisés par un accord cadre notifié le 05/07/2022.

En 2023, un guide d'entretien des cours d'eau à l'usage des propriétaires de berges a été réalisé et présenté lors de 4 réunions publiques à Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Angres et Liévin.

Une étude hydraulique pour la création de zones d'expansion de crue sur le bassin versant de la Souchez est en cours : mission confiée aux bureaux d'études PROLOG INGENIERIE/DHE ; le cours d'eau sera modélisé (reprise du modèle établi par la DDTM lors de l'étude d'aléa) afin de définir des zones d'expansion de crue dans le but de réduire les inondations.

### Ont été réalisés en 2023 :



- Des travaux externalisés :
- La 2<sup>ème</sup> phase de restauration et renaturation des berges à Liévin.

### Travaux en régie :



- Renforcement et aménagement de berges à Ablain-Saint-Nazaire par des techniques naturelles.



- Plantation des berges à Eleu-dit-Leauwette
- Les opérations d'entretien : le nombre d'interventions (tout type confondu) est présenté ci-après par commune et par cours d'eau, pour un total de 359 interventions sur l'année :

COURS D'EAU	COMMUNE	NB D'INTERVENTIONS EN 2023	SOUS-TOTAL PAR COURS D'EAU
SOUCHEZ	CARENCY	37	247
	ABLAIN SAINT NAZAIRE	33	
	SOUCHEZ	37	
	ANGRES	21	
	LIÉVIN	65	
	ELEU-DIT-LEAUWETTE	48	
	LENS/AVION	6	
SURGEON	AIX NOULETTE	3	3
FLOT DE WINGLES	HULLUCH	1	1

- Il faut noter que la majorité des interventions réalisées en régie ont été faites sur des portions de cours dont la CALL est propriétaire, ou bien les communes. Quelques interventions sur du domaine non communautaire ou non communal ont dû être entreprises. Les arrêtés émis par la préfecture en date du 30/11/2020 et du 08/04/2021 autorisent la CALL à intervenir à la place des propriétaires riverains pour les travaux d'entretien du cours d'eau.
- Un rapport d'activités 2023 a été présenté aux membres de la commission développement durable et est disponible sur simple demande.

### PERSPECTIVES 2024 :

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes GEMAPI
- Travaux de déconnexion sur le système d'assainissement de Wingles et de Loison
- Nouvelle tranche de travaux en érosion
- Nouvelle tranche de travaux en cours d'eau
- Finalisation de l'étude hydraulique pour la création de zones d'expansion de crue sur le bassin versant de la Souchez et validation du PPI
- Mise en œuvre de l'éco-pâturage sur les lagunes
- Recrutement de 3 agents de rivière

## SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL. Il assure le montage des dossiers études et le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget 2023 réalisé s'élève à 10.049.679,54 euros. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, 1 240 interventions ont été réalisées en 2023 avec les communes et le délégataire. Il en est de même pour l'eau potable en 2023, 1560 interventions ont été réalisées avec les communes et le délégataire. Pour la maintenance des poteaux incendie, c'est plus de 60 interventions par an (2022 : 100 interventions, 2023 : 61 interventions). Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Veolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

### ASSAINISSEMENT

- Les travaux de maintenance en 2023 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 1.542.411,79 € HT pour 63 chantiers.

#### Travaux neufs assainissement :

##### Loos-en-Gohelle Renouvellement du poste Hoche :

Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement se sont poursuivis en 2023 pour un montant de **584 652,09 € HT**. Ces travaux concernaient la réalisation du lot 2 relatif au bassin paysager de 6100 m<sup>3</sup>. L'opération globale représente un budget de **5 413 468,54 € HT**.

Pour rappel, l'étude diagnostic réalisée par le bureau d'études SETEGUE sur l'ensemble du territoire de la commune de Loos en Gohelle a conclu à la nécessité d'une restructuration du poste de refoulement Hoche. En effet, en cas de saturation des pompes, les effluents se déversent vers un bassin de rétention non étanche de capacité proche de 4 000 m<sup>3</sup>. Ce fonctionnement est à l'origine d'importants rejets d'eaux polluées au milieu naturel à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable d'Hulluch. La Communauté d'agglomération de Lens Liévin, en tant que gestionnaire de réseaux d'assainissement, a confié au bureau d'études ELCIMAL la maîtrise d'œuvre du projet en 2018. Cette opération de restructuration consiste à réaliser un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de 7 100 m<sup>3</sup> pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens.

Au-delà de la fréquence de pluie annuelle et ses 7 100m<sup>3</sup> de stockage, les eaux seront renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de 6 100m<sup>3</sup> pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 4 000 m<sup>3</sup> à 13 200 m<sup>3</sup>.

**Liévin Cité des Genettes (ERBM) :** Renouvellement des réseaux d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **1 660 951,31 € HT** en 2023 sur un montant total de **3 339 239,85 € HT**

#### • assainissement eaux usées :

- 3271 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 250 au diamètre 600, 336 branchements.
- Réhabilitation continue de 730 ml de collecteur d'assainissement du D500 au D1200

- **assainissement eaux pluviales :** mise en place de tranchées drainantes en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du projet (6,36 ha).

**Avion Boulevard Henri Martel :** Poursuite en 2023 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **273 622,49 € HT** sur un total de **684 115,00 € HT**

**assainissement eaux usées :** 465 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 800, 35 branchements,

**assainissement eaux pluviales** mise en place de 12 bassins d'infiltration de type caissons permettant la déconnexion d'une partie des eaux pluviales sur l'ensemble du projet.



Bassin d'infiltration sous parking – Renouvellement du réseau d'eaux usées

##### Billy-Montigny rues Voltaire-Tournay-Place Mathieu :

Poursuite en 2023 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue Pierre Tournay avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **478 658,25 € HT** sur un total de **617 778,00 € HT**

#### • assainissement eaux usées :

- 825 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 400, 90 branchements,
- Réhabilitation continue de 170 ml de collecteur d'assainissement du D300 au D500

- **assainissement eaux pluviales :** mise en place de 2 bassins d'infiltration de type caissons permettant la déconnexion totale des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 6608 m<sup>2</sup>.



Réalisation d'un bassin d'infiltration d'un volume utile de 278 m<sup>3</sup> sur la place Charles Mathieu

**Méricourt rue de l'Égalité** : Réalisation en 2023 des travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour reprendre 40 habitations avec la mise en place d'un poste de refoulement et renouvellement du collecteur pluvial avant le réaménagement de la voirie par la commune pour un montant de **562 689,16 € HT** sur un total de **580 183,13 € HT**

- **assainissement eaux usées** : 525 ml de canalisation en Polypropylène de diamètre 200, 40 branchements, 1 poste de refoulement, 405 ml de PE sous pression DN 90
- **assainissement eaux pluviales** mise en place d'un réseau pluvial en D300,400 et 500 sur 540 ml y compris les bouches d'égout

**Lens rue Georges Clémenceau** : Démarrage en 2023 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue Clémenceau avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **257 906,10 € HT** sur un total de **340 274,00 € HT**

- **assainissement eaux usées** : 230 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200, 30 branchements,
- **assainissement eaux pluviales** : mise en place d'un bassin d'infiltration de type caissons de 100 m<sup>3</sup> permettant la déconnexion totale des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 1500 m<sup>2</sup>.

**Noyelles-sous-Lens rue du docteur Schaffner** : Démarrage en 2023 des travaux d'une partie du réseau d'assainissement de la rue du docteur Schaffner avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **233 732,69 € HT** sur un total de **292 903,78 € HT**

- **assainissement eaux usées** :
  - 165 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 400, 18 branchements.

**Méricourt rue des Fusillés** : Démarrage en 2023 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable sur l'ouvrage d'art de la rue des Fusillés avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **190 724,80 € HT** sur un total de **286 501,10 € HT**

- **assainissement eaux usées et eaux pluviales** :
  - 80 ml de canalisation en Fonte du diamètre 200 au diamètre 300. Pose en encorbellement sur ouvrage d'art.
  - 120 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 250, 11 branchements en tranchée classique.



Construction du bassin d'infiltration au niveau de l'aire de retournement

**Sains-en-Gohelle rue Lamartine (Phase 1)** : Démarrage en 2023 des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement rue Lamartine avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de

**299 226,96 € HT** sur un total de **356 745,50 € HT**

- **assainissement eaux usées** :
  - 205 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 400, 30 branchements,
  - 200 ml de réhabilitation par chemisage continu d'un collecteur D600

**assainissement eaux pluviales** : mise en place d'un bassin d'infiltration de type caissons de 106 m<sup>3</sup> permettant la déconnexion d'une partie des eaux pluviales sur l'ensemble du projet représentant 2 940 m<sup>2</sup>.

**ERBM Lens Cité 4 Avenue Alfred Maës et Jean-Claude Bois** : Démarrage début septembre 2023 des travaux de mise en conformité de l'assainissement en domaine public des logements Maisons et Cités pour un montant de **205 806,64 € HT** sur un total de **1 052 350,00 € HT**

- **assainissement eaux usées** :
  - 405 ml de canalisation en Polypropylène du diamètre 200 au diamètre 1000, 160 branchements.

## EAU POTABLE

Les travaux de maintenance en 2023 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de **748 096,60 € HT** pour 36 chantiers.

Des travaux neufs de renouvellement en eau potable ont été réalisés en 2023 à :

- **Liévin Cité des Genettes (ERBM)** : Poursuite en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 au diamètre 200 : 1905 ml) pour un montant de travaux de **92 232,38 € HT** sur un total de **459 928,30 € HT**
- **Avion Boulevard Henri Martel** : Poursuite en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 au diamètre 250 : 1175 ml) pour un montant de travaux de **252 415,23 € HT** sur un total de **279 765,00 € HT**
- **Billy-Montigny rues Voltaire-Tournay-Place Mathieu** : Poursuite et fin en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 au diamètre 100 : 605 ml) pour un montant de travaux de **171 019,70 € HT** sur un total de **171 276,00 € HT**



Pose de la conduite eau potable sur le boulevard Henri Martel

- **Noyelles-sous-Lens rue Schaffner** : Démarrage en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 100 en fonte ductile au diamètre 200 en fonte ductile : 565 ml) pour un montant de travaux 2023 de **257 801,21 € HT** sur un total de **267 867,74 € HT**
- **Méricourt rue des Fusillés** : Démarrage en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise sur l'ouvrage d'art et en voirie (diamètre 100 en fonte ductile: 135 ml dont 45 ml dans caniveau technique) pour un montant de travaux 2023 de **80 148,27 € HT** sur un total de **93 857,79 € HT**
- **Loos en Gohelle chemin des Croisettes** : Réalisation en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise du chemin des Croisettes (du diamètre 100 au diamètre 150 : 820 ml) pour un montant de travaux de **194 318,00 € HT**
- **Lens rue Clémenceau** : Démarrage en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (du diamètre 60 en PEHD au diamètre 300 fonte : 455 ml) pour un montant de travaux de **140 755,13 € HT** sur un total de **143 165,00 € HT**
- **Sains en Gohelle rue Lamartine (Phase 1)** : Réalisation en 2023 des travaux de renouvellement du réseau eau potable en fonte grise avant les travaux de voirie (diamètre 80 fonte ductile : 500 ml) pour un montant de **92 907,50 € HT**
- **ERBM Lens Cité 4 Avenue Alfred Maës et JC Bois Démarrage** en 2023 des travaux de mise en conformité du réseau eau potable en domaine public des logements Maisons et Cités (diamètre 60 en PEHD: 650 ml) pour un montant de travaux 2023 de **63 269,64 € HT** sur un total de **236 450,00 € HT**
- **Vimy Interconnexion eau potable** : Démarrage en 2023 des travaux d'interconnexion en eau potable entre Vimy et Avion. Conduite en fonte ductile du diamètre D200 au D250 sur 2820 ml avec la pose d'une station de reprise enterrée et la reprise de 211 branchements eau potable. Un fonçage sous voie ferrée a été réalisé sur une longueur de 60 ml. L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant de **2 300 000 € HT**

## PERSPECTIVES 2024 :

Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos-en-Gohelle se termineront en 2024. Ces travaux ont été attribués pour le lot 1 (bassin génie civil) pour un montant de 4 795 334 € HT. Le lot 2 (Bassin paysager) a été attribué pour un montant de 427 000 € HT.

Des travaux d'envergure de mise en conformité du réseau d'assainissement continueront en 2024 à Lens Avenue Alfred Maës et rue Jean-Claude Bois. De gros travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront également en accompagnement des travaux de voirie communaux à Loison-sous-Lens / Vendin-le-Vieil rue Spas, à Loison-sous-Lens rue Georges Devouges et à Harnes rue du 11 Novembre. Des travaux de dévoiement en eau potable seront également menés route de Méricourt à Billy-Montigny pour remettre en domaine public des canalisations d'eau potable qui se situaient en domaine privé où un lotissement était en cours de construction.

A l'occasion des travaux d'extension de la société PCB dans la zone d'activités du Bois Rigault, des travaux d'eau potable d'envergure seront réalisés afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la canalisation de transport entre Wingles et Lens. Un renouvellement des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sera également réalisé.

Dans le cadre du réaménagement de la cité 12/14 à Lens (NPNRU), une première tranche de travaux rue Colbert et Place Cauchy sera également lancée avec la ville de Lens pour le deuxième semestre 2024.

Dans le cadre de l'ERBM, des travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront en 2024 notamment à Liévin cité des Genettes.

Les accord cadres eau-assainissement seront également relancés pour une durée de 4 ans.

Des marchés de maîtrise d'œuvre eau-assainissement ERBM seront également attribués en 2024 en partenariat avec les communes de Sallaumines (Cité 4-11, cité 5-12), Harnes (Cité Bellevue), Sains-en-Gohelle (Cité 10), Méricourt (Cité du Parc et cité des Croisettes) et Lens (Cité 4) afin de constituer les dossiers de consultation pour les rénovations des réseaux d'eau et d'assainissement.

Dans le cadre du réaménagement de la cité 4 à Avion (NPNRU) un marché de maîtrise d'œuvre sera également lancé par la ville de Lens pour monter le dossier de consultation des entreprises travaux. La CALL réalisera la maîtrise d'œuvre en interne des travaux d'eau potable et d'assainissement

Des études d'eau potable et d'assainissement seront également menées à Billy-Montigny rues des Fusillés afin d'anticiper les travaux sous la voie SNCF mais aussi à Sains-en-Gohelle rue Lamartine (Phase 2) et à Méricourt rue Ferrer. Des études seront également menées pour desservir en assainissement le parc des Cytises, l'aérodrome et le restaurant à proximité. Une étude sera également réalisée pour raccorder au réseau d'assainissement la zone d'activités située rue Saint-Louis à Lens.

# GESTION DES DÉCHETS

En 2023, la collectivité a valorisé près de 94 % de ses DMA, soit 61 % en valorisation matière et organique et 33 % en valorisation énergétique. Au total, la gestion des déchets ménagers et assimilés a engendré un grand nombre d'emplois en 2023.

Pour 2023, le gisement global de déchets ménagers et assimilés a porté sur 148 490 tonnes réparties suivant différents flux (OMR + EMR + Verre + encombrants + déchèteries + végétaux) pour une dépense globale d'environ 36 millions d'€ HT. Les recettes liées à la revente des matériaux et aux soutiens financiers des différents éco-organismes représentent 6,9 millions d'€. Le produit de la TEOM est quant à lui de 16,9 millions d'€. Au total, la gestion des déchets ménagers a coûté 120 € HT par habitant (recettes déduites).

**148 490 TONNES DE DÉCHETS SOIT 1,7 KILO DE DÉCHETS PAR JOUR ET PAR HABITANT**

**608 KILOS DE DÉCHETS PAR AN ET PAR HABITANT**

**1 % DE DÉCHETS COLLECTÉS EN PLUS**

## FOCUS SUR LES ENJEUX MAJEURS

### La sensibilisation au bon tri

En 2023, l'équipe « sensibilisation au tri » a sensibilisé 4 115 personnes soit une légère baisse par rapport à l'année dernière, en l'absence d'un agent. Parallèlement à cela, le taux de refus de tri (erreurs de tri générées par l'usager) de la collecte a fortement augmenté, passant de 25 % (en 2022) à 28 %. Il sera nécessaire d'amplifier la communication pour se rapprocher des 20 %.

### Prévention des déchets



2023 marque le bilan du précédent Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Nous avons distribué 3 071 composteurs, soit plus de 10 000 depuis 2015, 11 % des logements individuels sont équipés. 50 référents-composteurs ont été formés et 7 nouveaux sites de compostage partagés collectifs ont été installés.

### Le réemploi



## FAITS MARQUANTS 2023

**Le gisement global des déchets collectés sur le territoire a augmenté de 1 % par rapport à 2022 soit une augmentation de 1 864 tonnes. Le détail par flux des évolutions par rapport à 2022 est le suivant :**

- - 7 % pour les ordures ménagères résiduelles,
- - 12 % pour les emballages ménagers recyclables,
- - 5 % pour le verre,
- + 26 % pour les apports de déchets végétaux (en porte-à-porte et en déchèterie),
- - 14 % pour les encombrants collectés (en porte à porte et dans les déchèteries),
- + 14 % des apports en déchèteries (inertes non valorisables, déchets végétaux, plâtre, bois et encombrants).

Cela confirme bien une baisse de consommation des citoyens et un besoin accru en communication pour accompagner nos consignes de tri.

## PERSPECTIVES / OBJECTIFS

- Mise en place de bornes enterrées pour les zones actuellement collectées en sacs (courant 2024)
- Renouvellement des différents appels d'offres liés au traitement de déchets ménagers issus des déchèteries communautaires (courant 2024),
- Renouvellement des différentes conventions avec les éco-organismes (courant 2024),
- Lancement de la procédure d'appel d'offre pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation de déchèteries communautaires (courant 2024),
- Lancement des travaux nécessaires à la

mise aux normes du centre de calorisation énergétique (courant 2024),

- Etude lancée pour la mise en œuvre d'une expérimentation sur les biodéchets (courant 2024),
- Lancement des études liées aux projets potentiels sur le CVE de Noyelles-sous-Lens (alimentation d'un réseau de chaleur urbain et création d'un 3<sup>ème</sup> four à Pouvoir Calorifique Supérieur (PCI) (fin 2024)
- Généralisation de la suppression de la collecte des encombrants en porte-à-porte pour l'habitant pavillonnaire et mise en œuvre d'un service sur rendez-vous suivant certaines conditions d'accès (janvier 2024)
- Suppression de la limite annuelle à 16 passages en déchèterie (passages illimités à compter du 1er janvier 2024, dans la limite de 3 m<sup>3</sup> par jour par foyer (janvier 2024)
- Ouverture de la déchèterie de Souchez (janvier 2024)
- Fourniture de conteneurs bordeaux et jaunes en habitat collectif et aux Etablissements Autres que Ménagers (EAM) (septembre à décembre 2024)
- Mise en place d'une solution informatique de centralisation des données liées à la gestion des déchets (septembre à décembre 2024)
- Lancement d'un appel d'offres pour l'exploitation du numéro vert (2024) au 1er janvier 2025,
- Mise en œuvre du prochain Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2024 à 2029.

Le Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service des déchets a été présenté en Conseil Communautaire et peut-être communiqué sur simple demande

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## FAITS MARQUANTS 2023

L'année 2023 a été marquée par la préparation de la mise en place du service commun d'entretien des espaces naturels, opérationnel en 2024. Ce service a vocation à assurer la continuité et la cohérence de l'entretien des grands espaces naturels (dès lors qu'ils s'étendent sur plusieurs communes) et de l'EV5 dans sa traversée du territoire.

## ENVIRONNEMENT

Les missions du service comprennent :

- Le pilotage d'études et de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie
- La co-construction et le pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels)

Il coordonne chaque année l'élaboration du rapport Développement Durable de la CALL, lequel est présenté au conseil communautaire préalablement au vote du budget.

## FAITS MARQUANTS 2023

### Début des travaux d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

L'EuroVelo n°5 est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I). Ce projet consiste à réaliser la dernière section de l'EuroVelo n°5 sur le territoire de l'agglomération, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, sur un linéaire de 14 km. Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, réservé aux déplacements non motorisés sur les sections classées en voie verte.

Ce projet d'aménagement est atypique : il est composé de deux sections aux identités affirmées :

- une première section dite « Patrimoniale », qui se déploie sur le tracé de l'ancien cavalier (bien UNESCO) et qui longe de nombreux éléments patrimoniaux, intimement liés à l'exploitation de la mine ;
- une seconde section dite « du halage », qui longe le canal de la Deûle sur le chemin de halage et jouit d'un rapport direct à l'eau.

L'année 2023 a été consacrée à l'organisation de la

consultation travaux et à la sélection des entreprises. Le chantier d'aménagement lui-même a démarré en septembre 2023 pour une mise en service au printemps 2025.

### Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Il est composé d'un vaste état des lieux des conséquences du changement climatique sur le territoire mais également d'une stratégie qui fixe les ambitions de ce dernier en faveur de la transition énergétique et écologique. Enfin, un programme opérationnel, d'une période de six ans, inventorie et suit la mise en œuvre des opérations territoriales permettant d'atteindre ces objectifs.

En 2022, les diagnostics (état des lieux énergétiques, bilan carbone territorial, séquestration et flux du carbone sur le territoire, diagnostic air et diagnostic vulnérabilité) ont été validés. Les études de potentialité ont ensuite été réalisées et validées en 2023. Elles couvrent les thématiques de la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone, la production d'énergies renouvelables et de récupération, la réduction des consommations d'énergie. Pour chacun de ces sujets, les études exposent différents niveaux d'objectifs et détaillent les implications correspondantes dans les secteurs du bâtiment, des transports, de l'agriculture, des déchets et de l'industrie.

La Communauté d'Agglomération pourra ainsi s'appuyer sur des données chiffrées pour travailler, dans sa phase de concertation, à l'écriture collective d'une stratégie et d'un plan d'actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

### Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur

Les réseaux de chaleur représentent un levier d'action prioritaire pour la transition écologique et énergétique des territoires. C'est pourquoi, ils sont au centre de nombreuses attentions et réflexions. Preuve de cet intérêt, les trois réseaux existants sur le territoire sont tous concernés par des projets d'extension.

C'est pourquoi, afin de proposer un véritable cadre de réflexion mais également afin d'apporter des éléments de compréhension à l'échelle du territoire, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur.

L'année 2023 a permis d'approuver le scénario

intégrant l'interconnexion des réseaux de chaleur de Lens et Liévin comme scénario privilégié en faveur du développement territorial des réseaux de chaleur sur le territoire à l'horizon 2040 et de décider d'étendre le schéma directeur des réseaux de chaleur aux secteurs actuellement non couverts.

Le Conseil Communautaire a approuvé le transfert à la CALL de la compétence supplémentaire « la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid » par délibération du 14 décembre 2023, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Cartographie du bruit

La Directive Européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement transposée dans le Code de l'Environnement Français impose à toutes les grandes agglomérations urbaines, la réalisation de Cartographies Stratégiques du Bruit (CSB) sur leur territoire. L'objectif de ces cartes est d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)). La CALL, compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, regroupe toutes les caractéristiques d'une grande agglomération au sein de laquelle la qualité de vie est fortement influencée par l'environnement sonore. Ce territoire se caractérise par une forte complexité en termes d'urbanisme, d'activités économiques et d'infrastructures de transports. Certaines communes sont fortement urbanisées tandis que d'autres ont conservé un caractère rural.

Dans ce contexte, les objectifs sont triples : prévenir les effets du bruit, réduire, si nécessaire, les niveaux de bruits et protéger les zones calmes. Les CSB, ainsi que le PPBE qui en découlera, portent sur l'ensemble des sources de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports routier et ferroviaire ainsi qu'aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation et potentiellement bruyantes. Cette cartographie vise en outre à permettre une évaluation de l'exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles (établissements de santé et d'enseignement), à porter ces éléments à la connaissance du public, enfin à éclairer la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention.

La société SIM ENGINEERING, bureau d'études spécialisé dans le management de l'environnement sonore, accompagne la CALL depuis juillet 2023 dans la mise à jour de ces cartographies et l'élaboration du PPBE. Les cartes de bruit constituant le diagnostic du territoire doivent permettre la définition de la politique de lutte contre le bruit. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les élus et d'information des citoyens. Leur révision tous les 5 ans permet d'apprécier l'évolution d'un territoire au regard des différentes catégories de sources sonores.

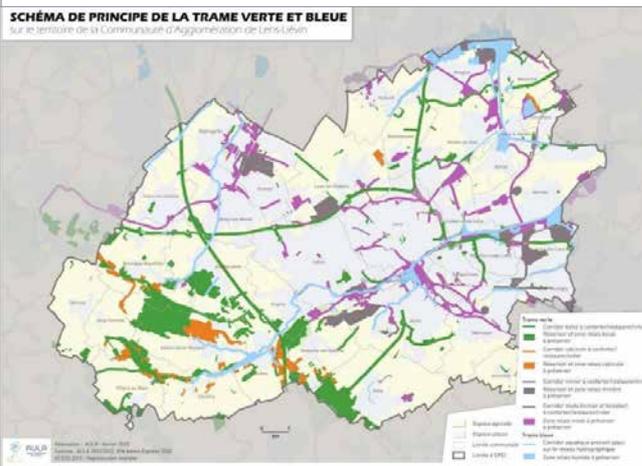
### Trame Verte et Bleue

Le schéma Trame Verte et Bleue a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2023. Son élaboration a été assurée par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) dans le cadre de son programme d'activités.

Le schéma TVB est un outil d'aménagement durable du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique permettant aux espèces animales et

végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire. Elle s'appuie sur l'identification de 6 milieux : voie d'eau (rivière), humide (zone humide), forestier, calcicole, minier et mixte (forestier/minier). En parallèle, une déclinaison d'une Trame Nocturne et d'une Trame Agricole a également été réalisée ainsi que des fiches de préconisations pour chaque milieu naturel.

L'élaboration de la Trame Verte et Bleue doit permettre de concilier une vision planificatrice (alimenter le SCoT, les PLU) à une vision opérationnelle, permettant de prioriser les aménagements écologiques à réaliser et de les croiser avec les projets d'aménagement en cours ou futurs.



Trame Verte et Bleue de la CALL (schéma de principe)

### Réflexion sur la requalification des friches sur le territoire

Les friches minières et/ou industrielles du territoire font l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. Autrefois espaces délaissés, ces lieux font désormais l'objet de plusieurs études d'opportunité au regard de leurs caractéristiques uniques (espace isolé, surface importante, impossibilité de développer des activités traditionnelles, etc.). Par ailleurs, avec le renforcement du cadre réglementaire visant à limiter l'artificialisation des sols naturels et agricoles, et notamment l'instauration du concept de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) au sein du Plan Biodiversité en 2018, ces espaces sont désormais des réserves foncières prioritaires pour l'aménagement du territoire.

Un travail d'inventaire et de caractérisation des friches a été poursuivi sur l'année 2023. Il permet de visualiser rapidement les principaux enjeux spécifiques à chacun des sites situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

### Travail en réseau, participation à des programmes régionaux ou nationaux :

L'action de la CALL s'inscrit dans le cadre de plusieurs programmes partenariaux, dans un souci de partage d'expérience et d'amélioration continue des pratiques.

- Dispositif d'Accompagnement Collectif « s'adapter avec la nature en Hauts-de-France » - Intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) dans la planification territoriale.

La CALL, lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le CERDD, a été accompagnée sur une période de 18 mois par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), un bureau d'étude spécialisé ainsi que plusieurs partenaires experts pour établir un état des lieux de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique à venir. Il a permis de définir en 2023 un plan d'actions en faveur d'une meilleure prise en charge de ces enjeux dans la planification territoriale et les politiques publiques, s'agissant notamment de la gestion durable des eaux pluviales, de la préservation des milieux aquatiques, de la renaturation du territoire ou encore de la plantation de haies.

- Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

En mai 2023, la CALL a été labellisée TEN et dispose de trois années pour réaliser son programme d'actions qui se décline autour de grands thèmes : la connaissance de la biodiversité du territoire, la définition d'actions en faveur de la biodiversité locale ou encore l'éducation citoyenne à la nature. L'une de ces actions vise à mettre en place un plan de gestion écologique pour le terri 58 à Grenay/Mazingarbe (30 ha).

- Partenariat avec Eden 62 - Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Bilan 2023

Dans le cadre du partenariat mis en place entre la CALL et le Syndicat Mixte EDEN62, le syndicat mixte a défini de nouvelles modalités de mise en œuvre de la chasse sur les ENS et a proposé la révision de la convention de gestion cynégétique appliquée à 3 sites situés sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Cette nouvelle convention a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

- Ainsi dorénavant, la nouvelle convention de gestion cynégétique devient quadripartite et sera signée par EDEN62, la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et chaque commune concernée.

L'objectif poursuivi est de maintenir les équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation de certaines espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels.

- Partenariat avec le CPIE – Chaîne des Terrils

La CALL poursuit son soutien auprès du CPIE dans le cadre de son programme de promotion de la diversité des sites et paysages, mise en valeur des éléments de mémoire collective, gestion différenciée des espaces, actions pédagogiques.

L'avis du CPIE est sollicité lors du développement de projets environnementaux majeurs.

- Programme expérimental « changement climatique et pollen »

L'allergie au pollen est un enjeu majeur de santé publique. Près d'un quart de la population est ainsi concerné par une allergie respiratoire. En parallèle, la hausse des températures conduit à une augmentation des quantités de pollens. 50% de la population pourrait ainsi être concernée par une allergie en 2050.

Dans ce contexte, la CALL a prorogé d'une année, en 2023, l'expérimentation régionale, grâce à laquelle, la CALL a acquis et installé 5 capteurs répartis à l'échelle communautaire.

## FOCUS

### Gestion du patrimoine arboré communautaire

Les arbres agrémentent le paysage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ils sont présents dans les zones d'activités économiques, aux abords des bâtiments ou équipements communautaires ou dans les espaces publics gérés par les services de la CALL. Ils se développent parfois dans un environnement soumis à fortes contraintes.

#### • Interventions sur le patrimoine arboré communautaire

En 2023, **299 interventions** ont été réalisées par la régie d'arboristes de la CALL (voir ci-après) ainsi que par le prestataire privé ID VERDE.

Elles sont de différentes natures :

- abattage sécuritaire (direct, démontage nacelle, grimpe, ...),
- abattage dans le cadre des projets d'aménagement (Parc des Cytises),
- taille de dégagement (réseaux, clôtures, voiries, ...),
- taille d'entretien (bois morts, taille d'éclaircie, taille douce, ...),
- interventions sur arbres déracinés, branches ou charpentières cassées, ..., lors d'événements climatiques exceptionnels tels que la tempête CIARAN,
- taille de réduction, taille en têtard, sécurisation des berges, ..., dans le cadre de la GEMAPI.

Les différentes interventions sont gérées via une application « workforce » permettant de suivre les chantiers et d'avoir une traçabilité des interventions sur le patrimoine arboré.

#### • Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la gestion du patrimoine arboré

La prestation a démarré en janvier 2023 par le parc des Cytises. A partir d'une connaissance précise du patrimoine arboré (géoréférencement, inventaires quantitatif et qualitatif), un plan de gestion sera élaboré par site et pour une durée de 10 ans avec une évaluation à mi-parcours. Il permettra d'identifier et de planifier de façon rationnelle les actions à mener pour conduire au mieux les arbres et améliorer la qualité paysagère et écologique tout en assurant la sécurité des usagers. Cette vision globale du patrimoine et des interventions à réaliser permettra un meilleur ajustement des budgets et des compétences.

Quelques chiffres pour le seul parc des Cytises :

- plus de 2000 arbres expertisés individuellement et géoréférencés,
- plus de 917 préconisations de travaux
- 69 espèces différentes

#### Opération Plantons le décor : 8<sup>ème</sup> édition

Il s'agit d'une opération de commandes groupées, d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale, mise en place chaque année et menée par ENRx. Elle offre au tout public, la possibilité de :



- réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements,
- préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire des Hauts-de-France.

Cette démarche répond aux objectifs d'amélioration du cadre de vie et la biodiversité du territoire.

L'opération a permis 74 commandes dont :

- 37 commandes provenant de 23 communes du territoire pour un montant de 9037€ TTC (1 620 arbres/arbustes et 175 fruitiers), auxquelles il faut ajouter 2 commandes via l'AMI de la Voix du Nord.
- 27 commandes de particuliers
- Les 8 autres commandes ont été passées par divers opérateurs, dont la CALL, des établissements d'enseignement secondaire, des entreprises ou autres partenaires.

Le projet porté par la CALL consistait en des plantations sur les berges de la Souchez dans le cadre du plan de restauration écologique des cours d'eau pour restaurer la ripisylve de la rivière (service maître d'ouvrage : Gestion durable du Cycle de l'eau – DER). Les travaux ont été réalisés par la régie sur le territoire des communes d'Eleudit-Leauwette et de Liévin.

solutions opérationnelles pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, les inondations et ruissellements, et la perte de biodiversité.

- **Programme expérimental « changement climatique et pollen »**
- Dans la poursuite du partenariat sur la récolte des données polliniques, la CALL obtiendra en 2024 les résultats d'une étude d'ATMO visant à comparer les courbes de concentration pollinique des capteurs acquis avec les données issues des équipements régionaux d'ATMO. En fonction des résultats, une trajectoire de travail et d'évolution sera élaborée pour optimiser la qualité des informations.
- **Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :** poursuite de la démarche par l'élaboration de la stratégie du territoire, d'un plan d'action et d'indicateurs de suivi.
- **Préparation du transfert de la compétence « la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid » à compter du 1er janvier 2025**
- **Réflexion sur la requalification des friches sur le territoire :** définition d'une méthodologie d'action
- **Cartographie du bruit :** finalisation de la procédure (approbation des cartes, publication et élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement – PPBE).

## PERSPECTIVES / OBJECTIFS 2024

- **Poursuite des travaux d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles** (mise en service printemps 2025)
- **Service commun de gestion des espaces publics et naturels :** mise en œuvre opérationnelle pour le printemps 2024
- **Trame Verte et Bleue :** développement du volet opérationnel de la TVB en lien avec les enjeux d'entretien et les projets du territoire (intégration et priorisation de l'aménagement des trames écologiques).
- **Dispositif d'Accompagnement Collectif « s'adapter avec la nature en Hauts-de-France » :** il s'agira d'intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) dans la planification territoriale et de proposer des

# 06.

## LA CALL INVESTIT

P.79 > ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

P.81 > SERVICE INGENIERIE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE

P.86 > ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

P.87 > AÉRODROME DE LENS BÉNIFONTAINE

P.88 > CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

P.89 > FOURRIÈRE ANIMALE

# ESPACES NATURELS COMMUNAUTAIRES

La régie d'entretien des espaces naturels communautaires est un service pluridisciplinaire, qui intervient pour partie en soutien aux communes de la CALL et aux autres services communautaires, et assure par ailleurs la gestion et l'animation du parc des Cytises.

Son implantation est donc répartie sur 3 sites :

- **Sains-en-gohelle** pour la régie d'entretien des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré (15 agents)
- **Bénifontaine** pour le Parc des Cytises (12 agents dont le chef de service)
- **Loison-sous-Lens** pour le prêt de matériel aux communes (3 agents)

## LA RÉGIE D'ENTRETIEN :

- Gère certains espaces verts communautaires :

- l'Anneau de la Mémoire sur la commune d'Ablain-Saint-Nazaire (convention avec la Région, propriétaire)
- le Mémorial 14-18 sur la commune de Souchez
- la Base 11/19 sur les communes de Lens et Loos-en-Gohelle
- l'hôtel communautaire sur la commune de Lens
- la boucle 18 sur la commune de Lens
- les pistes de l'aérodrome sur la commune de Bénifontaine.

- Assure l'entretien du patrimoine arboré sur l'ensemble des sites de la CALL, en lien avec le service Environnement (cf ci-dessus)

- Réalise l'entretien des cours d'eau en coopération avec le service Gestion durable du cycle de l'Eau, dans le cadre de la compétence GEMAPI
- gestion entretien des cours d'eau (embâcles, ripisylve, ...)
- débroussaillage des berges
- petites prestations de génie végétal
- entretien des lagunages de Servins, Villers-au-bois et Acheville
- entretien de bassins d'infiltration, Givenchy-en-Gohelle et Gouy-Servins
- plantation d'arbres, de haies et de plantes aquatiques

L'année 2023 a été marquée par le réaménagement paysager de l'Anneau de la Mémoire et des opérations de sécurisation dans le cadre du plan de gestion du patrimoine arboré de la CALL.

## PERSPECTIVES / OBJECTIFS 2024

- acquisition et renouvellement de matériel pour la gestion des espaces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré,
- poursuite de l'effort de fleurissement des différents sites communautaires,
- participation à la mise en œuvre du service commun.

## LE PARC DES CYTISES :

- Le service a en charge :
  - la gestion par l'équipe technique, de l'intégralité du site en matière de propreté, d'entretien des espaces verts, de la mise en sécurité des différentes installations et boisements ainsi que la réalisation des petits aménagements
  - la gestion du cheptel animalier, par l'équipe animalière, tant en matière de nourrissage et d'abreuvement, qu'en soins portés aux différents animaux, ainsi qu'en entretien et aménagement des différents enclos
  - la sensibilisation à l'environnement avec le CPIE Chaîne des Terrils. Les animations portent sur la connaissance des écosystèmes, des arbres, des oiseaux et des insectes sur le site.

L'année 2023 a été marquée par la gestion de l'épizootie de grippe aviaire, l'ouverture de l'enclos des suricates (en juillet) et la poursuite du travail de mise à jour des panneaux pédagogiques. Elle a aussi vu le début des travaux d'extension de l'enclos de contact et l'installation d'un nouveau jeu pour les enfants.

## PERSPECTIVES 2024

- poursuite des travaux d'extension de la zone de contact qui passera de 500m<sup>2</sup> à 2500m<sup>2</sup> en vue d'accueillir de nouvelles espèces,
- création d'un parcours pieds nus éphémère pour la saison estivale,
- dépôt du permis de construire du local vétérinaire et pédagogique

L'équipe poursuivra par ailleurs le partenariat engagé avec l'IME MALÉCO à Lens (5 enfants) et le Lycée d'enseignement agricole de Bucquoy (20 étudiants).

## LE PRÊT DE MATÉRIEL :

Le service prend en charge les demandes des communes, assure la gestion des prêts et réalise les travaux de réparation lorsque nécessaire.

Il apporte par ailleurs un appui technique aux événements organisés par la CALL et participe aux déménagements ou aménagements de bureaux.

### Données 2023 :

Nombre de demandes de communes traitées :  
**165 demandes**

Nombre d'interventions auprès des services de la CALL : **328 interventions** (soit près de 700 heures d'intervention)

Évolution du nombre de communes intéressées par le prêt de matériel :

ANNÉE	Nombre de communes intéressées
2016	32
2017	33
2018	32
2019	32
2020	25
2021	25
2022	29
2023	30

Pour mieux répondre aux besoins, la CALL a fait l'acquisition en 2023 de 50 m<sup>2</sup> de podium et de 50 grilles d'exposition.

## PERSPECTIVES 2024

- renouvellement du parc de matériel (tables, chaises, grilles, tonnelles, podium)
- engagement d'une réflexion avec le service Collecte et Traitement des Déchets sur la gestion des bacs de collecte.

# SERVICE INGÉNIERIE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Direction de l'aménagement, des grands projets et de la maîtrise d'ouvrage comprend le Service Aménagement, le Service Ingénierie et maîtrise d'ouvrage (service pré existant), et le Service Mobilité transports et modes doux.

Cette Direction qui porte les projets souvent complexes et multi-partenariaux de l'agglomération est l'outil opérationnel des directions thématiques et accompagne les communes du territoire qui le souhaitent.

## SERVICE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

### FAITS MARQUANTS 2023

#### • LENS – Centre Aquatique

Cette opération a fait l'objet d'un marché global sur performance (conception / réalisation / exploitation et Maintenance). Le centre aquatique a été réceptionné en avril 2023 et remis à la Ville de Lens.

Ce bâtiment dispose d'un bassin sportif de 50m avec fond et aileron mobiles, d'un bassin d'apprentissage de 25m, d'un bassin aqualudique, d'un splashpad et d'un espace bien-être (salle cardio, fitness, musculation et sauna hammam).



#### • LENS - Académie de l'Hospitalité

Les études de conception se sont poursuivies en 2023 avec le lancement d'appel d'offre travaux en cette fin d'année.

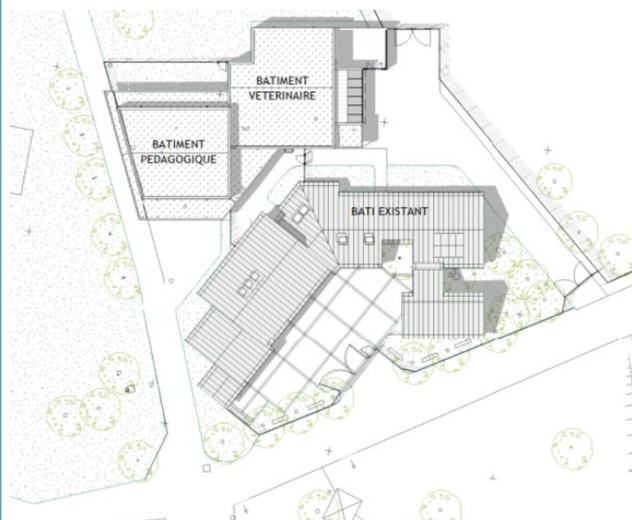
Le projet concerne la création d'une cuisine d'application, une chambre d'application, un meublé de tourisme, les travaux et le réaménagement partiel (phase 2) du bâtiment de la Ville de Limoges qui abrite l'office du tourisme. Le bâtiment attenant à l'office du Tourisme est également concerné par ces travaux d'aménagement. Ces travaux démarreront en 2024 pour une durée de 12 mois.



#### • BÉNIFONTAINE - Bâtiment vétérinaire et bâtiment quai de déchargement au Parc des Cytises

Les études de conception ont été suspendues en 2023 pour le bâtiment vétérinaire ainsi que le bâtiment quai de déchargement. En effet, des études sont menées pour traiter l'assainissement de l'ensemble du parc, l'impact environnemental en rapport avec la loi sur l'eau ainsi que le classement ICPE (Installations classées protection de l'environnement), ceci afin de répondre aux demandes des services de l'Etat.

#### Bâtiment vétérinaire



#### • HARNES - Centre aquatique

Cette opération est conduite suivant une procédure de dialogue compétitif dans le cadre d'un MPGP que la Ville de Harnes a confié à la CALL (convention de mandat), la Ville ayant adhéré au service commun ; cette procédure de dialogue compétitif a permis de retenir le groupement BC NORD ; la phase conception démarrera en 2024. L'équipement sera constitué

d'un bassin sportif de 25m avec gradins, d'un bassin d'apprentissage de 15m, d'un bassin aqualudique, d'un sphashpad, d'un espace bien-être (sauna et hammam).

Le coût des travaux est estimé à 13 811 282 € HT



#### • LOOS-EN-GOHELLE- Rénovation énergétique de la Salle Caullet

La Ville de Loos-en-Gohelle souhaite procéder à la rénovation énergétique de la salle CAULLET ; Ce projet a été confié au service commun de la Call ; la phase programmation est en cours faisant suite à étude structure menée du fait notamment de la présence d'une structure bois lamellé-collé.



#### • SERVINS – Construction d'une cantine scolaire et d'un accueil périscolaire

La commune de Servins souhaite construire un bâtiment permettant de mutualiser une cantine scolaire et un accueil périscolaire et ce à proximité du groupe scolaire « les quatre vents » situé Rue Paul Tételin à Servins. La cantine scolaire est prévue pour les élèves du groupe scolaire qui accueille les classes de niveaux maternelles et primaires. Cet équipement assurera l'accueil périscolaire, le matin et le soir.

Le groupement KONTEXT Architecte a donc été retenu pour concevoir un bâtiment Passiv'Haus..



#### AIX NOULETTE – Construction d'un centre technique municipal

Le groupement FOX architectes et le BET GNAT ont été retenus pour concevoir le Centre technique Municipal. Le projet comprend plusieurs ateliers (espaces verts, menuiseries, électricité, peinture, mécanique avec pont de levage), une zone administrative, des vestiaires. La phase esquisse démarrera en 2024.

#### • Aménagement de l'EuroVelo 5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

Lancement des travaux d'aménagement de l'EuroVelo 5 entre la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et Wingles.

Montant des travaux estimés : 6 932 586.62 € HT



#### • BULLY-LES-MINES - Travaux Aménagement du secteur 2 Quadraparc 2

Opération d'aménagement sur environ 10 hectares qui a pour but de desservir et viabiliser 7 à 8 lots destinés à accueillir de l'activité économique, dont un spécifiquement dédié à l'accueil d'un village d'entreprises artisanales.

Montant des travaux estimés : 2 500 000 € HT

#### • LIEVIN - EcoQuartier Jean Jaurès

La ville de Liévin en co-maîtrise d'ouvrage avec la CALL a mené les études pour requalifier le quartier Jean Jaurès dans une labellisation Eco Quartier et aménager au pied des réserves du Louvre un parc arboré. L'année 2023 a vu le lancement des travaux.

Montant des travaux estimés : 5 000 000 € HT

#### • LENS - ZAC Centralité / Poursuite des travaux

#### • Requalification de l'ilot Parmentier

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centralité, la CALL a entrepris l'aménagement des espaces publics de la cité 9 « ilot Parmentier » en concomitance avec les travaux de bâtiments du bailleur social Maison & Cités

Montant des travaux estimés : 3 500 000 € HT



#### Aménagement des abords du stade Bollaert

Réalisation de la première phase de la rue Fréchet pour permettre l'implantation du nouveau Mac Donald

et la libération de son emprise actuelle.



- **Requalification du Parc Chochoy et de la rue Maurice Carton**



- **Etudes & Travaux déploiements des Bornes de Tri Sélectif sur le territoire**

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) procède progressivement au développement de la collecte par apport volontaire des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.

Montant des travaux estimés : 7 000 000 € HT

- Démarrage de la phase conception d'une fourrière animale à Sallaumines
- Poursuite des travaux ZAC Centralité : aménagement des espaces publics secteurs Bollaert (Fréchet, Parc Chochoy, Carton), démolition de la maison située 42 rue Bollaert et finalisation des travaux d'aménagements Parmentier
- Finalisation des études de la réhabilitation de la ZAL de la Fosse 13 à Sains-en-Gohelle
- Démarrage des travaux de la réhabilitation de la ZAL Bellevue à Harnes
- Diagnostic voirie et réseaux en vue de la réhabilitation des parcs d'activités de la ZAL de l'étincelle à Avion, ZAL de la Fosse 7, P.A. de la motte du bois à Harnes
- Etude de faisabilité pour la réalisation de l'échangeur Recytech, et de l'échangeur 7 (Quadraparc)
- Accompagnement des promoteurs immobiliers & travaux d'espaces publics afférents du quartier des gares à Lens dans le cadre de la ZAC Centralité
- Poursuite des travaux EuroVélo 5 phase 2
- Travaux d'aménagement de l'Ecoquartier Jean Jaurès à Liévin.
- Finalisation des travaux d'aménagement du secteur 2 de Quadraparc 2
- Déploiement des PAV sur le territoire de la CALL

#### **Nouveaux projets sous mandats :**

- Rénovation énergétique du groupe scolaire les Mouettes d'Hulluch
- Rénovation Ecole Curie d'Annay sous Lens
- Construction d'une salle de sport - Vimy

## **SERVICE GRANDS PROJETS**

### **PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2024**

- Démarrage des travaux de la phase 2 Office de tourisme / Bâtiment « A la ville de Limoges » : Académie de l'Hospitalité
- Reprise du projet bâtiment vétérinaire du parc des Cytises
- Démarrage des travaux de la salle de sport de Mazingarbe
- Démarrage des travaux de la restauration scolaire de Servins
- la phase conception de la rénovation énergétique de la Salle Caullet à Loos-en-Gohelle
- Poursuite de la phase conception pour la construction du centre technique d'Aix-Noulette
- Démarrage des travaux de restructuration et d'extension de l'école Pantigny à Annay-sous-Lens

### **FAITS MARQUANTS 2023**

- **ZAC Centralité à Lens / Poursuite des études**
  - Phase 2 - Secteur Bollaert/Delelis / Etude de programmation d'aménagement

Afin de poursuivre et achever son action, la CALL a engagé en 2023 une étude de programmation aménagement portant sur la deuxième phase du secteur « Bollaert-Delelis ».

Cette étude a pour but de définir le potentiel constructible du périmètre d'étude ainsi que les modalités financières et techniques du programme d'aménagement, au regard des enjeux urbains et objectifs programmatiques de la ZAC Centralité. Elle aboutira ainsi à l'émergence d'un projet global d'aménagement, sur la base duquel seront réalisées des missions de maîtrise d'œuvre infrastructure pour la conception et réalisation des espaces publics définis.

Les scénarios d'aménagement sont en cours

d'approbation. Le rendu de la programmation est attendu pour le premier trimestre 2024.

Montant de l'étude : 140k € HT.

#### • Parking-Silo Tassette / Démarrage des études

La construction d'un parking-silo sur l'emplacement actuel du parking aérien « Tassette », s'inscrit dans le cadre du projet urbain de la ZAC Centralité. Ce nouvel équipement a pour objectif de développer la vocation urbaine du secteur Tassette, mais aussi de requalifier les accès aux équipements structurants de Lens, en liaison avec son centre-ville. Il s'agira d'un parking-silo, d'environ 300 places, réversible, à faible impact environnemental et fortes performances énergétiques (bâtiment autosuffisant).

Dans cette perspective, la programmation de l'ouvrage, finalisée à ce jour, a pour objectif le lancement d'un marché de travaux en conception-réalisation, dès la maîtrise du foncier.

Montant des travaux estimés : 5M € HT.

#### • Lots 5 et 6 / rue Jean Létienne - Démarrage des études préalables pour la construction du nouvel hôtel communautaire de la CALL

Afin de rassembler sur un site unique l'ensemble des services de la CALL, les élus communautaires ont envisagé la construction d'un nouveau bâtiment sur les lots 5 et 6 du quartier des gares à Lens.

En effet, après analyse des besoins de mise aux normes des bâtiments actuels (décret tertiaire) et au vu des conséquences d'un fonctionnement multisite, tant en termes budgétaires que d'efficacité de l'administration, une comparaison de différentes hypothèses a été établie, au terme de laquelle le choix d'un regroupement sur un même site s'est imposé. Cette nouvelle construction permettrait à la CALL de réduire ses coûts d'exploitation.

Pour cela, la CALL a engagé en 2023 des études d'AMO pour l'élaboration des différents programmes du projet (fonctionnel, architectural, technique et environnemental).

#### • Ilot Dumortier

- Un « Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) » a été lancé le 12 avril 2023 sur ce site afin de bénéficier de l'offre la plus appropriée. 8 offres ont été remises en date du 9 mai 2023.

Des oraux ont été organisés le 10 novembre 2023. Ces oraux ont permis de retenir le groupement Kaufman & Broad et l'agence d'architectes GBL (Thomas Loiez).

Le promoteur développera 50 logements en accession libre dont 17 T2 (34%), 16 T3 et 7 T4 et 10 T5 (soit 66% de grands logements) dont 11 maisons de ville avec jardin (T4 et T5). Le permis de construire devrait être déposé au dernier trimestre 2024. Le lancement commercial est prévu en Février/Mars 2025.

Le Permis de construire sera déposé en décembre 2024 pour un lancement commercial en Février/Mars 2025.

Le développement de ce projet s'inscrit dans la volonté de dynamiser la rue Paul Bert qui mène au Louvre-Lens. Une première étape avait été franchie en 2019 avec la livraison de l'Hôtel du Louvre et l'ouverture du Galibot. La cité Parmentier, première cité minière rénovée ERBM à être livrée sur le territoire de la CALL, a vu ses premiers habitants arriver à l'été 2023. La cité ERBM sera entièrement finalisée pour le printemps 2024 autour de la placette face au Galibot.



#### • AUTRES ETUDES

##### Démarrage des études « MasterPlan » pour l'aménagement du Secteur Sud de la CALL

Dans la continuité du plan directeur établi par l'équipe Desvignes-Portzamparc en 2016, la CALL a souhaité définir les enjeux communautaires d'un vaste secteur compris entre le Pôle d'Excellence Sportif à l'ouest et le centre-ville de Lens à l'est. Dès le début de l'année 2023, un travail collégial avec les 4 communes concernées – Avion, Eleu-dit-Leauwette, Lens et Liévin – ainsi que les partenaires institutionnels, a été engagé. Un plan directeur d'aménagement et de développement accompagné de fiches actions est en cours d'approbation, avant d'engager des réflexions sur des secteurs opérationnels.

##### Finalisation de l'étude pré-opérationnelle sur le devenir de la friche Trefleurope.

La friche Trefleurope représente une surface de plus de 13 ha répartis principalement sur les communes de Loison-sous-Lens, Lens et partiellement sur les communes de Sallaumines et Noyelles-sous-Lens. En friche depuis l'arrêt de l'activité de l'ancienne usine Trefleurope, ce site revêt d'un caractère stratégique pour l'ensemble de l'agglomération par ses dimensions et sa localisation (porte d'entrée vers le cœur de l'agglomération et à proximité directe berges de la Souchez). La CALL a donc mené une étude urbaine et programmatique en 2022 afin de déterminer un projet de reconversion visant à désenclaver le site, à installer des activités économiques et des activités ludiques et de loisirs tout en assurant le maillage des continuités douces et paysagères entre les Parcs des Berges de la Souchez et le centre-ville de Lens.

Dans la continuité de l'étude urbaine, une étude de faisabilité portant sur le désenclavement et la mise en accessibilité du site a été lancée au cours de l'année 2023. La desserte du site par une véritable entrée en lien avec l'A21 constitue un préalable nécessaire à la transformation de la friche et favorisera également le renforcement de l'activité de l'usine NEXANS.

En 2024, les études relatives à la desserte se poursuivront pour préciser et valider les aménagements avec les différents acteurs (CALL, Ville de Lens, DIR NORD, NEXANS).

Afin que la Collectivité puisse maîtriser le devenir de ce site d'importance, la CALL a conventionné avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) le 31 août 2023 pour que cet acteur de l'aménagement achète et porte le foncier dans l'attente des premières

interventions de requalification.



Photo de la friche TREFILEUOPE au niveau de la voie centrale :

### Démarrage de l'étude pour la requalification de la Route de Béthune

La Route de Béthune constitue un axe vitrine à la fois d'entrée de villes (Lens et Loos-en-Gohelle) et d'agglomération. Elle donne accès aux principaux équipements de la centralité (Louvre-Lens, Stade Bollaert). Il s'agit d'un axe très routier, connecté à l'A21 via l'échangeur n°8. Elle génère un trafic important et est sujet à de sérieuses situations de congestion et de remontées de file.

L'enjeu de sa requalification est d'en faire un axe plus urbain, tout en améliorant ses capacités circulatoires. Le projet doit également prendre en compte les aménagements de l'EV5 et faciliter les liaisons douces.

Pour cela, la CALL a engagé en 2023 une étude maîtrise d'œuvre infrastructure, portant sur un tronçon de la Route de Béthune allant de l'intersection Béthune/Rue de Thiers (côté Loos-en-Gohelle) jusqu'à l'intersection Béthune/Avenue Elie Reumaux (côté Lens).

L'étude comprend la réalisation d'une étude de trafic, ainsi qu'une étude de conception pour la requalification de son profil.

L'objectif étant d'aboutir à une esquisse chiffrée et phasée dans le temps et dans l'espace, reposant sur la proposition de deux scénarios, qui serviront de base au tour de table financier des partenaires et futurs MOA des travaux (DIR Nord, Artois Mobilités, Département 62, CALL, Communes de Lens et Loos-en-Gohelle)

Les scénarios d'aménagement sont en cours d'approbation. Le rendu de l'esquisse est attendu pour le premier trimestre 2024.

Montant de l'étude : 206k € HT.

### Lancement de l'étude de requalification de la Fosse 18 à Hulluch

Dans le cadre du dispositif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la CALL, en partenariat avec la commune de Hulluch, a engagé des études pour la requalification d'une partie du site de la Fosse 18, sur ses propriétés représentant 11 ha. L'autre partie de l'ancien site minier est occupée à ce jour sur une quinzaine d'hectares par la société Wienerberger, qui a cessé son activité de fabrication de briques depuis plusieurs années. Cette opportunité foncière permettrait de proposer un aménagement urbain d'une plus grande cohérence, en reliant les actuels quartiers d'habitat, en développant de nouvelles activités économiques limitant fortement les nuisances pour les habitants actuels et futurs, mais aussi en s'intégrant dans la trame verte. Les négociations foncières menées au cours de l'année

2023 ont abouti à la perspective d'un portage foncier par l'EPF qui devrait aboutir en 2024.

### Poursuite de l'étude pour la reconversion du Centre Hospitalier de Lens (CHL)

Dans la continuité de la déclinaison opérationnelle du Master Plan « secteur Nord A21 », et en vue du déménagement des services du CHL de son site actuel en 2027, la CALL a lancé, en septembre 2022, une étude de programmation et de faisabilité urbaine afin d'anticiper le plus en amont possible le devenir de ce tissu urbain et éviter ainsi, la formation d'une friche.

L'EPF a validé le principe d'une acquisition du site auprès du CHL (propriétaire du foncier et des bâtiments). Une convention de portage foncier quadripartite entre la CALL, la ville de Lens, le CHL et l'EPF a été signée le 7 novembre 2022.

L'étude a pour but de définir la vocation future de cet ensemble foncier et d'en préciser les modalités urbaines, architecturales, environnementales, techniques, juridiques et financières d'aménagement. Elle aboutira à l'émergence d'un projet global d'aménagement urbain, partagé et phasé dans le temps, prenant la forme d'un Plan Guide.

Montant de l'étude : 305k € HT.

## PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2024

- Poursuite des études pré-opérationnelles de Tréfileurope
- Finalisation de l'étude sur l'aménagement de la phase 2 du secteur Bollaert/Delelis
- Finalisation de l'étude sur le devenir du site actuel du CHL
- Finalisation de l'étude sur la requalification de la route de Béthune
- Rendu de l'étude sur la requalification de la Fosse 18 à Hulluch
- Lancement d'une étude de positionnement stratégique du Parc Marcel Cabiddu à Wingles
- Lancement des études pour l'aménagement de la zone d'activités des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette et Bully-les-Mines
- Livraison et mise en service du nouveau tronçon d'accessibilité Nouvel Hôpital de Lens programmées avril 2021
- Etude de Programmation pour les besoins tertiaires du CERD sur la base du 11/19
- Etude de faisabilité Echangeurs Recytech, Liévin et Lens Centre
- Projet requalification de la Fabrique Théâtrale sur le 11/19 pour réponse aux besoins de Culture commune

# ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La charge de l'entretien du patrimoine communautaire repose sur deux services :

- Le service « entretien des espaces publics communautaires » qui s'occupe plus spécifiquement des espaces verts, de la lutte contre les nuisibles et de l'entretien du parc automobile de la CALL.
- Le service « maintenance et entretien du patrimoine bâti et routier, qui prend en charge les bâtiments propriété de la CALL et les voiries d'intérêt communautaire (zones d'activités).

Ce patrimoine se composait en 2023 de :

- 50 bâtiments (37 portails automatisés, 30 chaufferies, 11 ascenseurs...),
- 67 kilomètres de voiries (1300 points lumineux...),
- 100 hectares d'espaces verts (dont 36 ha de pelouses, 59 ha de prairies et 6 ha de massifs arbustifs),
- 57 véhicules.

Sa gestion a impliqué le suivi de 80 contrats de fluides et de 29 accords-cadres à bons de commande tous corps d'état confondus, pour la réalisation des réparations et travaux courants. Les services tiennent également à jour la base de données du patrimoine et assurent la programmation et la traçabilité des interventions.

## FAITS MARQUANTS 2023

**Renouvellement du parc automobile : acquisition de 5 citadines (4 électriques et 1 hybride) et de deux utilitaires.**

### Aménagements réalisés :

- Pôle d'excellence sportif : Mise en place de gabions, plantation de graminées, remise en service des portails coulissants : **24 492 €TTC**
- PA de la Galance : Rue Larisz, éradication de la renouée du Japon : arrachage, pose de géomembrane, plantation de noisetiers : **12 992.24€TTC**
- PA de la Motte du bois : Remise en service du fossé d'évacuation des eaux pluviales : **21 173.57€TTC**
- Crématorium : Aménagement d'un local poubelle, plantation de haies de charmille, travaux de clôture : **70 250€TTC**
- Site du 11/19 : Pose de mobilier urbain, corbeilles, bancs publics et barrière forestière : **14 385.37€TTC**
- Divers travaux de plantation : **4 409€TTC**

### Travaux sur les bâtiments :

- Création de trémies pour fenêtres de toit et rénovation des bureaux bâtiments du CERDD à Loos-en-Gohelle : **65 000 € TTC**
- Remplacement TGBT Site Lavoisier à Lens : **40 000 € TTC**
- Travaux de rénovation des cellules Square du Grand Condé à Liévin : **146 000 € TTC**
- Réfection peinture extérieur entrepôts hôtels d'entreprises de Liévin : **45 000 € TTC**
- Travaux de peinture, création sanitaire, installation écran extérieur, modernisation sono, changement alarme intrusion, réfection éclairage, remplacement des 2 portes d'entrées, reprise étanchéité au crématorium de Vendin-le-Vieil : **51 000 € TTC**
- Travaux de rénovation de la maison du projet à Lens : **295 000 € TTC**
- Remplacement alarmes intrusions divers bâtiments : **25 000 € TTC**

### Gros entretien des voiries :

- LIEVIN P.A. QUADRAPARC : Création de trottoirs rue Rudolph Diesel : **50 000 €HT**
- LENS Z.I. de la CROISSETTE : Purges et réfection de l'entrée de la Zone : **292 000 €HT**
- LIEVIN Z.I. DES ALOUETTES RUE JACOB : Purges et réfection de chaussée entre la rue Pascal et la rue des Jolis champs (3ème phase) : **298 000 €HT**
- VENDIN-LE-VIEIL P.A. BOIS RIGAULT SUD : Purges et réfection de chaussée rue Alfred Nobel : **88 000 €HT**
- LOISON-SOUS-LENS : voie d'accès à la STEP : **132 000 €HT**
- Divers travaux de purges en chaussée sur des parcs communautaires : **229 000 €HT**

Comme les années précédentes, une attention particulière est portée aux travaux permettant la maîtrise des consommations d'énergie, avec notamment en 2023 :

- La pose de film protection solaire Pépinière de Loos-en-Gohelle : **57 000 € TTC**
- Le remplacement des luminaires Maison Syndicale des Mineurs : **31 000 €TTC**
- Le remplacement des luminaires Bâtiment Hôtel des oiseaux : **13 000 €TTC**
- La pose de film protection solaire Crématorium : **4 500 € TT**
- L'abaissement des puissances sur les éclairages les parcs d'activités communautaires : **51 000 € TTC**
- La création d'un local dédié aux vélos électriques dans le bâtiment SIRIUS à Lens : **6 000 €TTC**

# AÉRODROME DE LENS BÉNIFONTAINE

L'aérodrome de Lens-Bénifontaine est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique situé sur la commune de Bénifontaine. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme telles que promenade aérienne, baptêmes de l'air, largage de parachutistes et aéromodélisme. Une école de pilotage vient compléter ce panel d'activités.

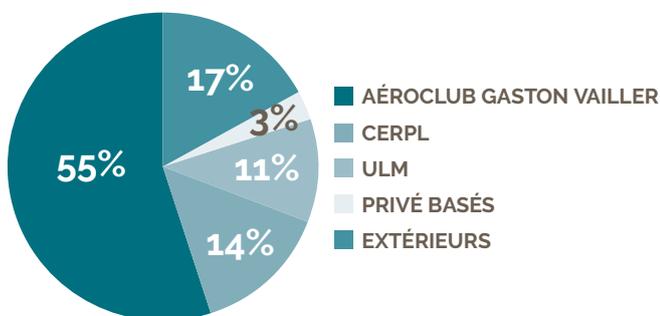
D'une superficie de 30 hectares, l'aérodrome possède deux pistes engazonnées et sert de base à une trentaine d'avions de tourisme, à deux avions de collection et un avion pour le largage des parachutistes. Une quarantaine d'ULM sont également présents sur site. Ces aéronefs sont répartis dans 10 hangars. L'aérodrome dispose également d'un atelier de mécanique agréé européen, ainsi qu'un poste de distribution de carburant pour l'aviation, équipé d'un automate 24/24.

## NOMBRE DE MOUVEMENTS

Un mouvement est un départ ou une arrivée d'aéronef. Il qualifie le nombre de décollages et d'atterrissages sur l'aérodrome.

EXPLOITANT	Nombre de mouvements	Pourcentage du nombre total de mouvements	Nombre d'heures de vol
Aéroclub Gaston Vailler	5000*	55 %	1420
Centre Ecole Régional de Parachutisme de Lens (CERPL)	1200	14 %	200
ULM	1000*	11 %	350*
Privés basés	300*	3 %	250*
Aéronefs extérieurs	1500*	17 %	-
<b>TOTAL</b>	<b>9000</b>	<b>100 %</b>	

\* : Donnée estimée



### Pourcentage des mouvements totaux

## AÉROCLUB GASTON VAILLER

L'aéroclub de Lens a changé de nom en cours d'année pour devenir l'aéroclub Gaston Vailler. Gaston VAILLER s'était engagé dans l'aviation française lors de la seconde guerre mondiale. Il est devenu l'un des membres fondateurs de l'Aéroclub Populaire Lensois, après avoir obtenu un terrain appartenant aux Houillères à Bénifontaine.

L'aéroclub a réalisé **1420 heures** de vol sur 4 avions, dont 600 heures qui ont été réalisées dans le cadre de formations.

L'aéroclub a organisé 2 journées portes ouvertes qui ont amené beaucoup de visiteurs sur la plateforme.

### CERPL Parachutisme

Le Centre Ecole Régional de Parachutisme de Lens a

réalisé 4700 sauts au total dont 882 en tandem (saut de découverte).

Le CERPL a également réalisé des sauts dans le cadre d'octobre rose et pour des associations handi-sport.

Le premier saut « handi » en solo de France s'est déroulé à Lens en Juillet 2023 (Cyril More).

### ULM

Les ULM présents sont des ULM de classe 1, 2, 3, et 4. Environ la moitié des heures réalisées sont des heures de formation.

### Bénifontaine aéro

La société de maintenance aéronautique « Bénifontaine aéro » entretient une quarantaine d'avions et est devenue en 2023 une société capable d'entretenir des avions qualifiés « commerciaux ».

### Aérodrome

En dehors des entretiens courants, rien de particulier n'est à signaler sur l'aérodrome.

Suite à un audit d'homologation en décembre 2023, des travaux mineurs sont prescrits et feront l'objet d'un rapport de suivi :

- Ajouts de cônes
- Réparation de trous
- Réduction de la largeur d'un taxiway

Ces travaux sont programmés en 2024.

# CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

Les nouvelles lignes de crémations sont désormais parfaitement opérationnelles, tout comme l'équipe technique qui maîtrise les nouvelles installations : ainsi, 2082 crémations ont été réalisées en 2023.

## TUNNEL RADIOSCOPIQUE : LA SÉCURISATION DES CRÉMATIONS

Installé en mars 2022, le tunnel radioscopique a permis de déceler à plusieurs reprises des objets incompatibles avec la crémation (prothèse fonctionnant au moyen d'une pile, montre, téléphone portable).

Il est rappelé que toute détection d'objet incompatible avec la crémation entraîne obligatoirement une ouverture de cercueil (selon un protocole strict), ainsi que les désagréments correspondants (concertation avec la famille, retard de cérémonie, de mise à la flamme et de remise de l'urne).

## VALORISATION DES MÉTAUX : UNE INNOVATION POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La valorisation des métaux issus de la crémation a été initiée en juillet 2023, selon l'article L 2223-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au terme de la mise en concurrence, c'est la Société OrthoMetals qui a été désignée titulaire du marché correspondant.

Une première collecte a permis de récupérer 1 tonne de métaux ferreux et non-ferreux.

Chaque type de métal sera valorisé et réutilisé selon la filière adéquate.

## JARDIN DU SOUVENIR : UN HOMMAGE AUX DÉFUNTS

Une étude a été réalisée par le bureau d'études VERDI. Cette étude, axée sur l'amélioration de l'accessibilité au bâtiment (jardins, parkings) a permis de porter la réflexion sur la création de nouveaux espaces cinéraires et notamment la création de jardins thématiques, permettant différentes offres de dispersion/conservation des cendres.

Afin de faciliter la communication auprès du public, des écrans extérieurs diffusant les informations relatives aux jardins ont été installés.



## PERSPECTIVES 2024

La réflexion est portée sur la mise en place de cellules réfrigérées en partie technique, permettant la crémation de déchets anatomiques ainsi que sur l'installation d'une troisième ligne de crémation, qui accorderait de la souplesse en termes de gestion de planning, et permettrait de répondre à une demande croissante du nombre de crémations.

# FOURRIÈRE

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00, sur RDV sauf le week-end et jours fériés.

Les agents de la SACPA ont capturé 386 chiens et 86 chats pour un placement en fourrière à la demande du Maire de la commune dont 27 chiens en réquisition sur procédure judiciaire.

- Au total pour l'année 2023, 386 chiens ont été trouvés errants sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (dont 27 chiens en réquisitions).
- 239 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.
- 123 chiens sont passés en adoption.
- 86 chats ont été trouvés errants sur la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Ces chats sont âgés de la naissance (portées toutes comptabilisées) à l'âge adulte.
- 6 chats ont été restitués à leurs propriétaires.
- 14 chats sont passés en adoption en association.
- La démarche « chats libres » se poursuit dans le cadre du groupe de mutualisation CALL / Communes pour limiter le nombre de chats pris en charge par la fourrière, le nombre de chats errants tend à diminuer.
- Il est obligatoire que les propriétaires fassent identifier leurs animaux afin que les services compétents puissent les contacter au plus vite, mais aussi veiller à ce que les coordonnées au niveau de l'icad soient bien mises à jour.
- La fourrière n'a pas vocation à prendre en charge les animaux destinés à l'abandon, pour cela il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.
- De plus, pour éviter la prolifération de chats, il serait bénéfique de penser à la stérilisation ou la castration.
- Enfin, en cas de problème concernant l'errance d'un animal, il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du lieu de résidence. Celle-ci pourra apporter toutes les informations nécessaires, y compris quant au fonctionnement de la fourrière.

AGGLO-LENSLIEVIN.FR

**Rapport d'activité des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.**

**Président ;** Sylvain Robert . **Directrice générale des services :** Marie-Francine François.

Avec la contribution de l'ensemble des directions et services de la CALL.

**Coordination :** Direction générale des services et Direction de la communication.

**Design/PAO :** LBDA, OF - DirCom. Novembre 2024



# Rapport d'activités

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin  
21 rue Marcel Sembat  
BP65 - 62302 LENS Cedex

[www.agglo-lenslievin.fr](http://www.agglo-lenslievin.fr)



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin